

LILLE

SIMPLEMENT.



BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LILLE
NUMÉRO 2 — DÉCEMBRE 2011

LILLE

SIMPLEMENT.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LILLE
NUMÉRO 2 — DÉCEMBRE 2011

ISSN : 2258-1413

Directeur de la publication

Yvette HENEL

Couverture et maquette

Yvon HENEL

Lille simplement

publié par « les Amis de Lille »

Siège

7 rue Gustave Testelin

59000 LILLE.

Tél : 03-20-49-52-72

Mail : yvettehenel@wanadoo.fr

Impression

Reprocolor

113 rue Barthelemy Delespaul

BP 431

59021 LILLE CEDEX

Tél : 03-20-29-87-87

Fax : 03-20-29-87-80

Mail : s.com@reprocolor.fr

L'accueil que le numéro 1 de « Lille simplement » a reçu, nous a encouragés à poursuivre notre travail et c'est avec une certaine satisfaction que nous pouvons vous présenter aujourd'hui le deuxième numéro.

Le docteur Gérard fut un des grands historiens de Lille, en publiant un des derniers textes qu'il a écrits, nous avons voulu lui rendre hommage. Il nous fait revivre l'hôpital Saint-Sauveur quelques années avant qu'il ne soit détruit et aussi l'atmosphère de cet hôpital à travers ses souvenirs d'étudiant. Nous remercions Madame Gérard qui nous a confié cet écrit.

Jean Vilbas nous présente une des dernières acquisitions de la bibliothèque : le bréviaire de Saint-Pierre. De la riche collection de menus de cette bibliothèque, Charlotte Saison a extrait ce menu du banquet donné en l'honneur de Monsieur Louis-Marie Cordonnier. Le Magistrat, quelle était cette institution ? Antoine Gosse analyse ses attributions et son fonctionnement. Christiane Lesage s'est penchée sur l'ancienne rue de l'ABC devenue rue de la Rivière, et les transformations urbaines qui ont touché ces lieux chargés d'histoire. La fondation Castelain a été honorée à Sainte-Catherine pendant 400 ans, son histoire nous met en contact avec les mentalités de ceux qui nous ont précédés dans notre ville. Enfin, les armoiries de Saint-Maurice forment un beau livre d'images grâce aux clichés de Frédérique Guillerand Faidherbe. Gérard Janssen en explique chaque détail et nous en donne les clefs de lecture.

En espérant que d'autres auteurs nous rejoindront pour nous faire encore mieux connaître notre ville et les richesses qu'elle recèle, je vous souhaite à tous bonne lecture et je vous remercie de votre confiance.

Yvette HENEL
présidente des « Amis de Lille »

Mes séjours à Saint-Sauveur de 1947 à 1951

Dr Alain GÉRARD †

Présence intermittente, l'essentiel de ma formation hospitalière ayant été effectuée à l'hôpital de la Charité. Néanmoins j'ai été affecté dans des services de cet établissement, à des titres divers, de 1947 à 1951 : stagiaire de l'année et faisant fonction d'externe.

À cette époque, les étudiants en médecine sont affectés dès leur première année dans des services hospitaliers où ils sont occupés de façons diverses : cours, leçons cliniques au lit du malade (rarement) aide apportée aux externes titulaires (parfois).

Au cours du semestre d'été de l'année universitaire 1946-1947 (de février à juin 1947) je me retrouve attaché au service de « clinique médicale adultes de l'hôpital Saint-Sauveur » dirigé par le professeur Édouard Doumer. Ce maître éminent, une des sommités de la cardiologie française, consacrait une matinée par semaine à une « leçon clinique ».

À cette occasion tout le personnel médical du service est rassemblé dans une « salle de cours » provisoirement et sommairement aménagée dans le vestibule d'entrée du service. Les membres du service sont assis face aux étudiants pendant que le « patron » procède à la présentation « d'un cas clinique » dont l'autorisation a été préalablement sollicitée.

Le patient, ou la patiente, regagne ensuite son lit pendant que le professeur développe pendant une heure, une heure et demie les commentaires préparés à son propos et soigneusement notés par les auditeurs. À vrai dire, cette leçon qui s'inscrit dans la grande tradition de l'enseignement médical du XIX^e siècle, s'adresse plus aux collaborateurs du service qu'aux jeunes étudiants, souvent dépassés par des considérations savantes hors de leur portée.

Les autres matinées nous sommes pris en charge par l'un des assistants du professeur Doumer. Le groupe dont je fais partie est dirigé par le docteur Belbenoit, chef de clinique qui se donne beaucoup de mal pour nous inculquer, avec une bienveillante autorité, les principes élémentaires de l'art médical.



– Le docteur Gérard

Contrairement à une opinion trop souvent répétée ces stages imposés aux étudiants débutants étaient très utiles. Évidemment ceux qui ne voulaient rien faire n'en tiraient aucun profit, mais ceux qui le désiraient pouvaient glaner les éléments essentiels d'une formation élémentaire solide. Ainsi que l'exprimait volontiers l'excellent pédagogue qu'était le professeur Linquette : « l'essentiel était de s'imprégner d'une ambiance médicale ».

Cette imprégnation pouvait être utilement complétée en fréquentant et aidant un des externes officiellement en fonction dans une des salles. J'ai pu le faire avec profit dans la salle d'hospitalisation des femmes, la salle Lemoine (du nom d'un ancien chef du service de médecine adultes) située au premier étage et qui est une des dernières subsistant dans le bâtiment épargné par la démolition sauvage de l'hôpital Saint-Sauveur en 1960.

Nous n'en étions pas encore là et le problème pour moi était de renforcer une préparation au concours d'externat pendant l'été 1947. Ma fréquentation assidue de l'hôpital m'avait fait entrer en relation avec un externe du service de chirurgie adultes, Georges Soots qui m'a présenté à ses supérieurs. Je fus officiellement agréé pour le remplacer pendant le mois d'août. C'est ainsi que, très intimidé, je pris la responsabilité de dix lits de femmes dans la salle

« Saint Augustin bis » dans le service du très admiré et très redouté professeur Émile Delannoy. Les sœurs, alors partout présentes, mes camarades plus âgés, l'interne responsable de la salle m'initiaient avec efficacité aux éléments de la pratique chirurgicale.

Le 31 août, à la fin de mon stage je savais prendre une observation correctement, faire une intraveineuse et un pansement selon les règles, donner une anesthésie avec l'appareillage sommaire encore en usage (marque d'Ombredane), tenir un écarteur au cours d'une aide opératoire.

Surtout j'avais beaucoup progressé dans l'art de la « séméiologie », c'est à dire l'art de rechercher les signes cliniques, base de tout diagnostic. Enfin je connaissais l'anatomie féminine de façon beaucoup plus vivante que par les traités d'anatomie ou les dissections de cadavres. Contrairement à ce qu' imagine le bon peuple, la découverte de l'anatomie sur le vivant est souvent loin d'être plaisante... mais indispensable.

1947 : Externe titulaire

En septembre 1947 je passe avec succès les épreuves du concours d'externat. Mon rang de classement me permet de choisir le service du professeur Delannoy comme je le désirais.

Cette fois j'assume la responsabilité de dix lits dans la grande salle d'hospitalisation des hommes à laquelle l'administration a donné le nom d'un ancien professeur de chirurgie Henri Folet qui fut aussi un des premiers doyens de la faculté de médecine.

J'ai l'occasion d'approcher de près le chef de service actuel. En effet monsieur Delannoy opérait souvent en début de matinée dans un pavillon de clinique privée proche des bâtiments d'hospitalisation et dépendant de l'administration. Il téléphonait un peu avant huit heures trente et demandait à la sœur de lui envoyer un externe pour l'aider. Comme j'avais l'habitude d'arriver tôt je fus assez souvent désigné. Les premières fois j'étais absolument terrorisé à l'idée d'être seul aide du Patron.

La sœur me rassurait en affirmant que tout se passerait bien. De toute façon il n'était pas possible de refuser l'invitation pressante du chef de service qui concluait sa demande téléphonique par un vigoureux « et vous me l'envoyez au trot ! »

Effectivement les choses se passaient bien : monsieur Delannoy était un patron exigeant mais surtout un excellent pédagogue qui adaptait ses remarques

et conseils au degré de savoir de son vis-à-vis. Le reproche maximum que je me sois attiré fut : « Ne tirez pas si fort, c'est de la viande ! »

Ce à quoi je ne m'attendais nullement fut la gratification importante qu'il m'a donnée au hasard d'une rencontre dans un couloir de service, vers la fin de mon semestre de fonction. Il me tendit les billets tirés de son portefeuille avec ces simples mots : « Prenez ceci avec mes remerciements. Cela pourra toujours vous être utile. » Il n'avait pas tort.

Les externes ne touchaient pas de salaire, mais une indemnité en fonction du nombre de vacations effectuées. Le premier geste à faire en arrivant le matin était de signer un registre de présence disposé près du bureau des entrées. Ce registre était retiré à neuf heures au plus tard. L'indemnité était versée mensuellement en liquide à la trésorerie de l'administration des hospices rue de la Barre. Les vacances n'étaient pas payées au titulaire du poste mais à son remplaçant. Nous ne songions pas à protester contre cette disposition car nous étions conscients de l'intérêt présenté par nos fonctions pour l'apprentissage de notre métier.

Dans le service de chirurgie notre temps était partagé entre la présence en salle auprès des malades et l'obligation d'accompagner ceux-ci en salle d'opération. En salle nous devions examiner les entrants, rédiger et tenir à jour les observations ; procéder aux prises de sang, veiller à l'exécution des examens complémentaires. Nous partagions avec les sœurs augustines la responsabilité des pansements, la surveillance des plâtres.

En salle d'opération, nous pouvions être requis pour donner l'anesthésie à notre malade ou pour aider en second, voire un troisième, dans certains cas. Nous devions veiller à la mise en place et à l'exécution des consignes post-opératoires.

L'ambiance de la salle d'opération, bien que celle-ci ait été modernisée vers 1930, était plus proche de ce qui se passait au XIX^e siècle que de ce que les chirurgiens connaissent maintenant. D'abord il y avait deux tables d'opération dans la même salle. Les conditions de pré-anesthésie étaient sommaires et le futur opéré arrivait à peu près conscient sur la table d'opération où il était entravé pour prévenir tout risque de chute. Il voyait le chirurgien et ses aides se préparer à l'acte opératoire, se laver les mains et revêtir les vêtements stériles.

Pendant ce temps le responsable de l'anesthésie attendait assis sur un haut tabouret près de la tête du patient, le masque à anesthésie à la main, l'injonction de l'opérateur : « allez-y mon vieux ! »

Quand le patron opérait, le rituel se rapprochait plus de l'ambiance religieuse avec un silence qui n'était troublé que par les ordres ou les remarques du chef de service. Quand un incident tel que la rupture d'un fil de suture ou le mauvais fonctionnement d'un instrument survenait Émile Delannoy avait coutume d'incriminer les forces célestes : « Ma sœur ! Encore un coup de la divine Providence qui fait tomber les crayons sur la mine fraîchement taillée et les tartines du côté beurré ! » Ce qui lui attirait la réponse attendue : « Monsieur, ne dîtes pas des horreurs pareilles ou vous n'irez pas au ciel ! — J'espère bien, pour vous y retrouver ! »

Le dialogue en restait habituellement là, mais même s'il allait plus loin les deux antagonistes se réconciliaient à la fin de l'intervention et la sœur ne manquait pas de « bouchonner » le patron en sueur, de la tête aux pieds, avec un coton cardé imbibé d'une eau de Cologne qui lui était réservée.

Un autre moment important était le « tour » de service auquel le patron procédait au moins une fois par semaine, entouré de l'ensemble de son équipe. Tous les patients méritaient un arrêt soit sommaire soit prolongé. Le patron pouvait en examiner certains à fond et il lui arrivait de déceler tel signe ayant échappé ce qui entraînait un interrogatoire serré du responsable. D'ailleurs n'importe lequel de ceux qui suivaient le tour pouvait se faire interroger, la difficulté des questions étant choisie en fonction de leur ancienneté, louanges ou remarques ironiques étaient distribuées avec impartialité.

Le professeur Delannoy faisait également preuve de ses qualités d'enseignant dans ses leçons cliniques auxquelles il procédait très régulièrement. Il s'agissait d'un grand moment qui se déroulait dans une modeste salle de cours reléguée au fond d'une des cours de l'hôpital. Seuls les externes étaient tenus, outre les stagiaires évidemment, d'assister à cette leçon au cours de laquelle le professeur, majestueusement drapé dans la grande gandoura blanche dont il aimait se revêtir, procédait à l'interrogatoire d'un malade qu'il avait soigneusement sélectionné. Il le faisait ensuite examiner par un des stagiaires, corrigeant erreurs ou omissions, en expliquant très minutieusement la manière correcte de procéder.

Ce n'est qu'après avoir fortement insisté sur ces données élémentaires mais fondamentales que l'orateur abordait les questions théoriques et thérapeutiques toujours en insistant sur les points essentiels. Je conserve un souvenir très admiratif de cet enseignement si bien adapté aux besoins réels des étudiants.

Le semestre passé dans le service de chirurgie adultes fut pour moi très formateur et j'en conserve la meilleure mémoire, mais la charge de travail était

importante et nuisait au travail de faculté. On quittait rarement le service avant treize heures et parfois nettement plus tard. Or les cours de faculté reprenaient à quatorze heures. Il était alors difficile de combiner ces horaires avec les possibilités de repas accessibles aux étudiants. Aussi je décidais de passer les six mois suivants dans un service plus calme et plus compatible avec l'assistance aux cours et surtout la préparation du concours d'internat.

C'est en fonction de ces considérations que j'ai choisi de passer le semestre suivant dans le service de chirurgie infantile dirigé par le professeur Pierre Ingelrans. Malgré l'obligation d'une présence aussi matinale que dans les autres services, la charge de travail y était beaucoup plus légère : je n'étais responsable que de six lits dont deux étaient souvent occupés pendant de longues semaines par des petits malades immobilisés dans des appareils plâtrés nécessitant, certes, une attentive surveillance quotidienne mais qui consommait moins de temps que celui consacré à distraire les jeunes patients.

Il y avait également la nécessité d'accompagner le chef de service au sanatorium de Zuydcoote, dont il était le chirurgien attitré. Suivant les programmes opératoires, monsieur Ingelrans emmenait pour une journée complète, un ou deux chefs de clinique et un ou deux externes pour des séances chirurgicales qui, pour nous, constituaient plus une distraction qu'une charge, avec en prime un repas de qualité, fort apprécié en 1948.

Comme cette obligation n'intervenait, compte tenu des collaborateurs disponibles, qu'au maximum une fois toutes les six semaines elle ne perturbait pas de façon sensible le suivi des cours de faculté. Nous disposions de suffisamment de temps libre dans le service pour procéder aux opérations de rattrapage ou de révision auxquelles nous désirions nous livrer mes collègues et moi-même.

Le service de chirurgie infantile était situé à l'extrémité est de l'hôpital Saint-Sauveur, à proximité du reste imposant de la Noble Tour, témoignage intéressant des ruines de la fortification de Lille au xv^e siècle. La vaste salle voûtée de cet édifice, aisément accessible, était utilisée, faute de place ailleurs, pour déposer les archives des services d'hospitalisation. Les mauvaises langues qui ne manquent jamais même dans un hôpital, prétendaient que l'administration avait choisi cette solution en raison de l'humidité qui assurait, par la destruction des documents, un prompt renouvellement de la place disponible. . . Réflexion faite, je me demande si cette affirmation osée, ne correspondait pas à la réalité.



– Clinique chirurgicale de l'hôpital Saint-Sauveur, année 1948, Professeur E. Delannoy. M. Gérard est le 2^e du 2^e rang en partant de la gauche. (photographie CAYEZ, 83, Rue Nationale, Lille)

1948 : Externe en médecine

Après une année passée dans des services chirurgicaux dans lesquels j'avais amplement moissonné des connaissances utiles je désirais poursuivre mon parcours initiatique dans des services médicaux et choisis de retourner dans le service du professeur Doumer que j'avais connu comme simple stagiaire. Je fus affecté avec trois autres externes au secteur hospitalisation « hommes » lequel comportaient trois salles dénommées Saint-Louis 1, 2 et 3. La grande salle Saint-Louis 1 contenait vingt lits dans lesquels étaient hospitalisés les malades réputés les plus « intéressants ». Les deux salles suivantes contenant chacune dix lits hébergeaient des cas jugés moins passionnants, en particulier les malades chroniques de la troisième salle. La rumeur publique poursuivait la série et baptisait la morgue du surnom Saint-Louis 4 !

Les malades ignoraient bien entendu ces différences d'affectation qui avaient cependant des conséquences pratiques notables. La salle 1 voyait plus souvent et plus longtemps le patron. Les deux externes des salles 2 et 3 (dont j'étais) devaient faire preuve de plus d'initiative ; ils avaient le droit, leur travail achevé de venir écouter l'enseignement, toujours fort intéressant, du professeur Doumer.

Que les bonnes âmes se rassurent les malades des salles 2 et 3 avaient droit aux mêmes garanties de soins que les autres : interne, chef de clinique, agrégé étaient là pour contrôler le travail des externes, donner les indications nécessaires pour les examens à pratiquer, prescrire les traitements et en suivre l'application.

Le rituel de la leçon clinique professorale que j'avais eu comme stagiaire, continue sans changement sauf pour moi : désormais j'y assiste avec l'équipe médicale, face aux étudiants. Lorsque le cas clinique choisi pour la présentation est un de « mes » malades je dois m'assurer que l'observation est impeccablement rédigée et tenue à jour car elle est minutieusement étudiée par le patron !

Je découvre de nouvelles activités. Parmi les plus désagréables, se situe l'autopsie qui est presque toujours demandée lorsque la cause du décès n'apparaît pas évidente. Le geste est de la responsabilité de l'interne, aidé de l'externe qui s'est occupé du patient. Le plus souvent le patron assiste, au moins en partie, à cette cérémonie funèbre et commente les constatations de manière à en tirer un enseignement précis. Il est regrettable que l'on ait renoncé, pour des raisons que je n'ai pas à commenter ici, à cette pratique que certains qualifient à juste titre de « confessionnal des médecins ».

Précisons que le règlement prévoyait que les familles ne pouvaient pas s'opposer à la pratique de l'autopsie lorsque la demande en était faite dans les formes légales, mais que les membres des religions juive et islamique ne devaient en aucun cas être soumis à la pratique de l'autopsie. Enfin le tout devait être conduit de façon à ce que la sensibilité des familles ne soient en aucun cas heurtée. La sœur responsable du service de la morgue veillait avec un soin minutieux à la présentation du corps après la fin de l'examen nécropsique.

Une autre pratique nouvelle pour moi, et cette fois nettement moins traumatisante était celle de l'examen électrique du cœur ou électrocardiographie (E.C.G.). Cette méthode d'exploration, découverte en 1903 et dont la diffusion commence à la veille de la première guerre mondiale avait fait l'objet d'importants travaux de la part du professeur Doumer qui s'y intéressait toujours. Il avait chargé de recherches nouvelles son élève le docteur Léon Dumez avec qui j'avais noué des relations amicales. Il avait testé sur moi de nouvelles méthodes d'enregistrement ce qui m'avait valu d'être mis au courant des recherches les plus avancées dans ce domaine ce qui me fut utile par la suite.

Ce fut lorsque je fus dans le service que survint à propos des E.C.G. un incident qui aurait pu avoir des conséquences graves. Mon ami Dumez s'occupait des travaux personnels du patron, mais nullement des examens E.C.G. de routine qui étaient effectués dans une autre pièce, à un autre étage. Près de

la salle Lemoine un local avait été aménagé à cet effet. Une cage de Faraday, c'est-à-dire dont les parois étaient faites d'un grillage de fer était installée dans laquelle se trouvaient le lit pour les patients et l'appareil enregistreur d'E.C.G. Le dispositif, maintenant bien oublié, était destiné à mettre les enregistrements à l'abri de tout parasitage externe. Il fonctionnait quotidiennement depuis plusieurs années en donnant toute satisfaction.

Un matin le tour auquel procédait monsieur Doumer salle Lemoine est interrompu par des hurlements affreux provenant d'une pièce voisine. Le patron, suivi de son équipe, se précipite pour voir ce qui se passe et trouve dans la salle d'électro une malade gesticulant dans la cage de Faraday en criant qu'on avait voulu l'électrocuter, qu'elle voulait sortir immédiatement, qu'on faisait des expériences sur elle, qu'elle allait porter plainte... Le responsable des E.C.G., des fils à la main, essayait de la calmer, d'expliquer qu'on ne lui envoyait pas le courant, qu'on voulait simplement enregistrer l'électricité produite par son cœur, que ce n'était pas une expérience.

Rien n'arrivant à calmer la malade, pas plus les tentatives d'explications du chef de service que des autres, le patron dont la patience n'était pas la qualité dominante, prend une grande décision : « Madame, calmez-vous, je vais vous montrer ce qui se passe, on va me faire l'enregistrement que vous craignez » Les électrodes sont mises en place, les branchements effectués, le courant est mis et la première dérivation va être enregistrée quand on entend un grand cri pendant que l'on voit se contracter le corps de monsieur Doumer. Le responsable de l'enregistrement s'exclame : « M... ince ! J'ai électrocuté le patron » pendant que la malade triomphe bruyamment.

L'incident n'eut pas d'autre suite ; la victime se remit rapidement de sa brève électrisation et l'installation responsable fut remplacée. Je n'ai pas su si la malade qui avait donné l'alarme a pu être convaincue de bénéficier d'un E.C.G. avec un autre appareil.

Pour ma part j'ai poursuivi mon internat à l'hôpital de la Charité et en 1950 je passe le concours de l'internat avec succès, deuxième de ma promotion.

1951 : Interne au centre Oscar Lambret

Je reviens à l'hôpital Saint-Sauveur comme externe titulaire en 1951. En fait je ne suis qu'indirectement présent dans cet établissement car mon affectation réglementaire est le centre anti-cancéreux. Or il se trouve que cette institution, qui doit avoir son installation définitive à proximité de la Cité Hospitalière, est

provisoirement hébergée dans des bâtiments situés au nord-est de l'hôpital Saint-Sauveur et donnant sur la rue du Croquet.

Les deux internes affectés au centre Oscar Lambret (C.O.L.) font partie de l'ensemble de l'Internat lillois Faculté d'État et participent au tour de garde de l'ensemble de l'hôpital.

Rappelons que le professeur Oscar Lambret (1872-1943) dont le nom fut choisi pour désigner le centre anti-cancéreux, fut professeur de clinique chirurgicale en poste à Saint-Sauveur et vice-président de la commission administrative des hospices civils de Lille. À ce titre il joue un rôle important dans la genèse du projet de la Cité Hospitalière.

Le C.O.L. était placé sous la direction du professeur Jules Driessens qui était également professeur d'anatomie pathologique à la faculté. Cet homme autoritaire et remarquable organisateur était également extrêmement bienveillant quand on suivait ses instructions. Mes rapports furent toujours excellents avec lui.

Les bâtiments occupés dans l'enceinte de Saint-Sauveur étaient insuffisants le directeur a négocié un accord avec l'administration hospitalière : les femmes sont hospitalisées dans une partie de l'hospice Gantois, géographiquement tout proche. Elles sont confiées à mon collègue et ami André Dupont. Moi-même assume la responsabilité, avec trois externes, des vingt-cinq hospitalisés du bâtiment principal.

L'organisation mise au point par monsieur Driessens était d'une remarquable efficacité et permettait la rapide rotation des malades, indispensable en raison du faible nombre de lits disponibles, tout en assurant un maximum de sécurité dans le suivi de traitements souvent délicats.

L'interne jouait le rôle de coordinateur entre les responsables des diverses sections spécialisées, les principaux étant le professeur Marc Linquette (médecine) ; le docteur Achille Dhalluin et le professeur Michel Verhaeghe (chirurgie), le docteur L. Lemaitre et le professeur Jean Swyngedauw (radiothérapie), le docteur Nuytten (curiothérapie), le professeur Alex Clay (anatomie pathologique). Il n'y avait pas de « tour » de l'ensemble des hospitalisés et il appartenait à l'interne que chaque responsable soit régulièrement informé tant de l'évolution de ses patients que des éventuels problèmes pouvant se poser.

Chaque mercredi le directeur présidait une réunion de l'ensemble des enseignants et des enseignés au cours de laquelle les observations posant problème étaient exposées, souvent par les internes. Chaque discussion devait se conclure par une décision précise.



– Centre Oscar Lambret, année 1951-1952, personnel médical permanent et personnel administratif.

Cette première partie était suivie d'un exposé d'une heure sur une question de cancérologie. Les séances très enrichissantes étaient assidûment suivies et se tenaient le plus souvent au C.O.L. mais parfois aussi à Gantois.

Ma vie d'interne à Saint-Sauveur était partagée entre mes fonctions très prenantes mais intellectuellement très enrichissantes au C.O.L. et une participation au séance de garde d'un grand hôpital. Même après un an d'internat je ne prenais jamais une garde sans appréhension : n'importe quoi pouvait arriver : qu'on en juge.

La responsabilité administrative d'une garde s'étendait sur vingt-quatre heures commençant le matin à dix heures. L'interne devait assurer les urgences médicales (y compris les comas) et chirurgicales (y compris avortements et petite chirurgie). À partir de quatorze heures il n'y avait plus que des équipes insignifiantes dans les services et une disponibilité de laboratoire très réduite qui cessait absolument à dix-huit heures, même pour la radiologie.

La ville de Lille était partagée en trois secteurs rigoureusement délimités : suivant l'adresse ou le lieu de ramassage d'une urgence l'ambulancier amène la victime à l'hôpital de la Charité (responsable de deux secteurs, faculté d'état et faculté libre) ou l'hôpital Saint-Sauveur.

Aucune salle n'est prévue pour l'examen de l'urgence qui se passe donc dans l'ambulance. Certes l'interne de garde n'est pas absolument isolé : en 1951 subsiste encore l'interne du croup créé vers 1890 pour assurer les soins aux nombreuses victimes de la terrible complication de la diphtérie représentée par le croup. Le nombre de cas avait sérieusement décru avec la diffusion de la vaccination mais le poste avait été maintenu. Astreint à une présence permanente pendant six mois, le poste était généralement occupé par une interne provisoire de compétence limitée mais qui pouvait éventuellement apporter une aide.

Si l'appui du « croupion » (surnom donné à cet interne) n'était pas suffisant il restait, en cas de difficulté, la possibilité de faire appel à un médecin ou chirurgien de garde, mais il ne fallait recourir à cette mesure qu'à bon escient.

Réanimer un coma diabétique en pleine nuit, sans le soutien d'un laboratoire était une éventualité redoutée !

L'arrivée d'une urgence extérieure était signalée à l'interne de garde par un appel téléphonique du concierge prénommé Floréal, fort brave homme, mais souvent en état d'ébriété en fin d'après-midi. Cet état se signalait chez lui par un surcroît de politesse : « Monsieur veuillez venir à la porte il y a une urgence. » Examen sommaire de la victime pour décider de la salle d'hospitalisation en espérant qu'il y ait un lit libre. Enquête pour trouver la sœur de nuit détentrice du trousseau de clefs sans lequel on ne pouvait avoir accès à aucun matériel ou médicament. Diagnostic clinique et prise de décision : faut-il appeler le radiologue de garde ? Temps d'attente minimum de quarante cinq minutes. La décision est plus simple et plus rapide s'il s'agit d'une urgence abdominale aiguë, l'appel au chirurgien de garde étant immédiat.

Les appels concernant les urgences internes émanaient presque toujours des sœurs et étaient très stéréotypés : « Monsieur, venez vite telle salle voir le lit n° 18, il est fatigué ». Cette formule couvrait toutes les possibilités de la crise nerveuse à l'œdème aigu pulmonaire. Si la formule de demande comportait la variante « très fatigué », on avait le temps : il s'agissait d'un constat de décès.

Certaines urgences étaient particulièrement folkloriques ; tel fut cette garde que j'avais accepté de prendre à la place d'un camarade prétendant avoir un empêchement le 1^{er} décembre. Cette date ne m'inspirait aucune méfiance, à tort comme on va voir. La soirée avait débuté calmement. Vers vingt-trois heures le

téléphone sonne et je reconnais la voix fort embrouillée de Floréal. Je devine qu'il y a une urgence à la porte et que le brave concierge a dépassé ses limites habituelles d'imbibition. Je vais voir et tombe sur un tableau inattendu.

La petite pièce où se trouvait la table sur laquelle on signait les bons d'admission des urgences était recouverte de pièces d'argent et de billets ; de part et d'autre se trouvaient également dignes et titubants, Floréal et un sous-brigadier de police s'invectivant sur la somme d'argent présente qui avait été saisie sur la « voie publique » qui venait d'être amenée. Aucun des deux protagonistes n'était en état d'établir le total qui devait figurer, avec leurs deux signatures sur le procès-verbal d'admission.

Le problème était hors de ma compétence et j'allai voir la « voie publique », telle était la dénomination administrative d'une urgence anonyme trouvée dans la rue. Allongé sur une civière un homme de quarante ans ronflait profondément : ivresse simple ou compliquée ? Il fallait un examen correct pour en décider. J'ordonne aux deux brancardiers que Floréal avait appelé en même temps que moi de transporter l'urgence à Saint-Louis. Exécution, traversée de la cour d'entrée sans histoire mais à la montée de l'escalier conduisant à la salle d'hospitalisation les deux hommes de service à l'équilibre incertain, trébuchant, tombent avec leur brancard. L'urgence se réveille, se met debout et commence à nous insulter tous en exigeant sa sortie immédiatement. Discussion, retour à la porte d'entrée où je retrouve le concierge et le sous-brigadier fort échauffés prêts à en venir aux mains. J'arrive à les calmer et je téléphone au commissariat central où j'ai la chance de tomber sur un gradé dynamique qui comprend très vite la situation : « Docteur, essayer de les calmer, j'arrive dans cinq minutes ramener l'ordre dans tout ça ». Effectivement une fourgonnette de police est là quelques minutes plus tard avec un brigadier chef et quatre gardiens auxquels je confiais leur collègue et la voix publique. Ouf !

Le reste de la garde, sans être aussi agité, fut pas mal occupé par l'accueil et les soins à diverses victimes de l'alcoolisme aigu. Comme je m'étonnais, le lendemain, auprès du représentant de l'administration venu me demander un rapport sur ce qui s'était passé durant ma garde, j'ai eu l'explication accompagnée d'un éclat de rire : « Mais, c'était le 1^{er} décembre, la saint Eloi, tous les métallurgistes et garagistes fêtent ça joyeusement. Chaque année c'est la même chose. Vous ne le saviez pas ? » Je ne savais pas.

Pour clore cette évocation de l'hôpital Saint-Sauveur que j'ai connu, je consacrerai quelques lignes à la description sommaire de l'internat où nous prenions nos repas et dispositions d'un lit, dans une sorte de modeste petit appartement. Je savais déjà, après mon passage par les salles Saint-Louis 2 et 3 que la notion de confort était fort éloignée de cet établissement. La salle 3 était

littéralement sordide et on y gelait en hiver, l'installation de chauffage étant tout à fait insuffisante. Aux réclamations qui s'accumulaient l'administration apportait la réponse constante : « le déménagement à la Cité Hospitalière est proche ; on ne va pas entamer des travaux importants dans un hôpital qui va être abandonné ».

La situation était la même pour le local de l'internat. Les locaux vétustes et non repeints étaient visiblement à bout de souffle et le chauffage suffisant dans la journée était nettement insuffisant la nuit. Il suffisait d'être informé de cette situation et de prendre des précautions vestimentaires adaptées. L'interne de garde pouvait être appelé dans des secteurs nécessitant la sortie hors des bâtiments et il fallait prévoir cette éventualité.

À l'inconfort des locaux s'ajoutait la précarité des repas, manifestement l'administration ne souhaite pas nous retenir par l'attrait de la table ! Les repas de midi sont simples, mais passables, d'autant que les braves employés chargés du soin de l'internat font leur possible pour tenter d'améliorer l'ordinaire.

Mais la situation est nettement moins satisfaisante le soir, car le personnel arrêtant son service à dix-sept heures les éléments constitutifs du repas sont déposés à l'internat à ce moment. Il est difficile dans ces conditions de trouver une solution satisfaisante, l'internat n'étant équipé que d'un modeste réchaud à gaz. La situation est encore aggravée par la minceur des rations prévues sans doute pour éviter des invités intempestifs, éventualité peu vraisemblable étant donnée la renommée de la table de l'internat !

Cette situation a entraîné de multiples interventions de « l'interne le plus ancien » auprès du directeur de l'hôpital, mais le problème est resté sans vraie solution jusqu'à la fermeture de Saint-Sauveur.

L'internat était situé au deuxième étage, dans un bâtiment donnant sur le parvis de l'église Saint-Sauveur et dominait une maison basse où logeait le sacristain de la paroisse. De tradition ancienne et pour des raisons oubliées de tous, ce personnage surnommé Jules était l'objet de plaisanteries de la part de l'internat. Certains s'en accommodaient avec philosophie et les choses en restaient là.

D'autres répondaient plus ou moins vivement et une petite guerre éclatait, entrecoupée de plaisanteries généralement de mauvais goût. L'une des plus classiques consistait en un concours de tirs de pommes visant la cheminée de la maison en contre-bas. Les pommes non mûres attribuées pour le dessert étaient utilisées à cette fin et certains de nos collègues avaient acquis une habileté redoutable atteignant avec sûreté l'orifice de la cheminée. Il en résultait une sorte de ramonage évidemment déplaisant.

Les menaces de sanction de l'administration n'arrivèrent jamais à faire cesser ce jeu stupide, mais qui apportait une note de détente aux heures de tension vécues à d'autres moments.

Les quelques aperçus fragmentaires peuvent faire percevoir le pittoresque d'une vie hospitalière difficile à imaginer dans l'ambiance de haute-technicité vécue de nos jours.

Un bréviaire de la Collégiale Saint-Pierre

Jean VILBAS¹

L'exposition *Psaumes : chants de l'humanité*, présentée par la Bibliothèque municipale de Lille, au premier trimestre 2010, a permis au public lillois de découvrir une toute récente acquisition des fonds patrimoniaux de l'établissement, effectuée en 2008², grâce à l'aide de l'État.

Il s'agit d'un Bréviaire³, à l'usage de Saint-Pierre de Lille ; comme l'indiquent le cachet aux armes de la Collégiale et l'ex-libris (*Ex bibliotheca Cap[itulae] S. Petri Insulensis*) du premier feuillet, il provient de la bibliothèque capitulaire. La reliure du dix-huitième siècle en veau brun marbré porte au dos un titre doré : *Preces* (prières) qui précise la destination du manuscrit. Son large format le désigne comme livre de chœur.

D'autres éléments textuels attestent de l'usage local de ce manuscrit comme l'office de la Vierge (f^o 165v^o) et le calendrier, conforme à celui reproduit par E. Hautcoeur⁴, et les Litanies des saints qui, comme le calendrier font référence à Eubert et Piat dont les reliques étaient conservées dans la Collégiale. On trouve aussi au f^o 4v^o, à la date anniversaire de sa mort, le premier septembre, un obit pour le Comte Baudoin V de Flandres, décédé en 1067 et fondateur, avec son épouse, Adèle de France, de la Collégiale consacrée en 1056. Les psaumes de la pénitence aux f^{os} 109, 115v^o, 124, 132, 141v^o portent la mention *Psalmus comitis*, qui indique qu'ils étaient chantés pour le repos de l'âme du Comte.

Il faut partir en quête d'autres indices pour reconstituer l'histoire de ce manuscrit.

Il contient, au calendrier, une référence à la fête de Saint Hippolyte, instituée en 1445, mais ne fait pas mention de la fête de la Visitation instaurée à la Collégiale Saint-Pierre en 1465 ; ces détails permettent d'envisager de situer sa rédaction entre 1145 et 1465.

Plusieurs mentions de possesseurs du seizième siècle, à la mine de plomb ou à l'encre brun clair sont visibles comme aux feuillets 146 (Lestienne, 1577),

1. Conservateur, médiathèque Jean Levy 2. *Psaumes : chants de l'humanité*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2010, p. 109 3. Voir l'illustration 2, page 86. 4. E. HAUTCOEUR, *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, 1895, pp. 5-16

161 (Freumault, 1581), 138 (Freumault, 1583) et 160 (Jacobi Collet, 1595) ; elles permettent d'identifier un usage et une transmission du manuscrit à la fin du seizième siècle.

Un *ex-libris* imprimé, sous forme d'étiquette collée comporte les informations suivantes : « Bibliothèque de la Sérénissime Maison d'Arenberg. Manuscrit n° 10. 1^{re} moitié du xv^e s. » qui renseigne à la fois sur l'origine du manuscrit et son destin particulier. Il ne fait pas partie des soixante sept manuscrits du Chapitre de la Collégiale décrits dans la Catalogue général des manuscrits⁵ mais provient de la bibliothèque du Duc d'Arenberg décrite par C. Lemaire⁶ ; cette pièce 10 ne se trouve pourtant pas décrite dans le rigoureux inventaire.

Ce manuscrit est, avec un bréviaire conservé à la Bibliothèque municipale de Cambrai (Ms 31), découvert par l'abbé Leroquais⁷, un des rares manuscrits liturgiques de la Collégiale Saint-Pierre de Lille qui soient parvenus jusqu'à nous. Victor Leroquais a également identifiés comme étant à l'usage de Saint-Pierre de Lille, deux psautiers conservés à Douai (Ms 172 et 173)⁸ et Jean-Baptiste Lebigue a récemment référencé un Ordinaire-Obituaire de Saint-Pierre de Lille, datable des environs de 1283 (Lille, Bibliothèque municipale, MS. 38) couramment étudié et inclus dans le Recensement des Ordinaires conservés en France (CNRS, IRHT).

Le texte de ce manuscrit est copié sur deux colonnes de trente-deux lignes en *littera textura formata* ou lettre de forme ; des initiales de couleur, en alternance rouges et bleues sur une, deux, trois ou six lignes marquent le rythme d'un texte dont elles constituent l'unique décor. Trois mains différentes ont été identifiées.

Le manuscrit contient la partie hivernale du temporal qui contient les prières liturgiques propres à chaque semaine. Il est certainement la première partie d'un ensemble de deux volumes, le second manuscrit contenant très probablement le temporal pour l'été et sans doute aussi le sanctoral. Il rassemble les éléments principaux d'un bréviaire.

Il s'ouvre par le calendrier, à l'usage de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille, à l'encre rouge et brune (f^{os} 1-6v^o). Le temporal est divisé en deux parties (f^{os} 7-87v^o et f^{os} 183-255v^o). Entre celles-ci s'intercalent des pièces fixes : le psautier férial (f^{os} 88-161v^o), qui divise le livre biblique en huit parties ou fêtes introduites par les psaumes 1 (*Beatus vir*, f^o 88), 26 (*Dominus illuminatio mea et salus mea*, f^o 96), 38, (*Dixi custodiam vias meas*, f^o 102v^o), 52 (*Dixit insipiens in*

5. Catalogue général des manuscrits, Tome XXXVI, pp. 3-4 6. C. LEMAIRE, « La bibliothèque des Ducs d'Arenberg », in *Liber amicorum Herman Liebaers*, Brussels, [Amis de la Bibliothèque royale Albert I^{er}], 1984, pp. 81-106. 7. VICTOR LEROQUAIS, *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934. 8. VICTOR LEROQUAIS, *Les psautiers manuscrits latins des bibliothèques publiques de France*, Mâcon, Protat Frères, 1940, vol. II.

corde suo, f^o 109), 68 (*Salvum me fac*, f^o 116), 80 (*Exultate Deo adjutori nostro*, f^o 124), 97 (*Cantate Domino canticum novum*, f^o 132) et 148 (*Laudate dominus de caelis*, f^o 142) de la Vulgate ; les psaumes sont suivis des cantiques et hymnes de semaine (f^{os} 143v^o-161v^o) ; des prières diverses dont les litanies des saints (f^{os} 161v^o-164v^o), le petit Office de la Vierge Marie (f^{os} 165v^o-168), l'office des morts (f^{os} 168-171), les offices votifs pour la Vierge Marie (f^{os} 171-182v^o) ; le manuscrit se clôt par le commun des Saints (f^{os} 256-286)

Outre son intérêt pour l'histoire lilloise, ce manuscrit est un remarquable témoignage des pratiques liturgiques et des dévotions en vigueur dans la cité à la fin du moyen âge. Nous sommes redevables pour la rédaction de cet article à la notice élaborée par la librairie Les enluminures, basée à Chicago et Paris, et traduite par Marie-Pierre Arot.

Outre les documents signalés en note, on pourra se référer à :

[Bréviaire. Lille, collégiale de Saint-Pierre]. Pars hyemalis breviarii precum horariarum secundum usum et consuetudinem insignis ecclesie collegiate Sancti Petri Insulensis. . . , Paris, [François Regnault], 1533 ; Pars estivalis breviarii precum horariarum secundum usum et consuetudinem insignis ecclesie collegiate Sancti Petri Insulensis. . . , Paris, [François Regnault], 1533.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. Tome XXVI. Lille – Dunkerque – Bergues – Roye – Péronne – Ham – La Chatre, Paris, Plon, 1897 [CGM, tome XXVI].

HAUTCOEUR, E., *Cartulaire de l'église collégiale de saint-Pierre de Lille*, Lille, 1894.

HAUTCOEUR, E., *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, Lille, L. Quarré, 1896-1899.

HAUTCOEUR, E., *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, Paris, 1895.

HAUTCOEUR, E., « Le bréviaire de Lille du XII^e au XVIII^e siècle » in *Les questions ecclésiastiques* 7 (1914), pp. 20-28.

LEMAIRE, C., « La bibliothèque des Ducs d'Arenberg » in *Liber amicorum Herman Liebaers*, Brussels, [Amis de la Bibliothèque royale Albert I^{er}], 1984, pp. 81-106.

SALMON, Pierre, *The Breviary through the Centuries*, Collegeville, Minnesota, 1962.

TAILLIAR, M., *Notice sur l'ancienne collégiale de Saint-Pierre de Lille*, Lille, 1850.

Ressources en ligne sur le bréviaire :

<http://aedilis.irht.cnrs.fr/initiation-liturgie/propres-office.htm#titreDyn157>

<http://aedilis.irht.cnrs.fr/initiation-liturgie/propres-office.htm#titreDyn28>

Lorsque les menus nous content l'histoire lilloise : Le banquet offert à Monsieur Louis-Marie Cordonnier lauréat de la médaille d'honneur d'architecture au Salon de 1892

Charlotte SAISON¹

« *Honneur à Louis Cordonnier, le lutteur deux fois victorieux !* »² C'est ainsi que M. Lecocq, président de la Société des Architectes du Nord conclut son toast énoncé lors du banquet donné le 9 juillet 1892 à Lille. Louis-Marie Cordonnier³ a en effet pu prouver son talent par deux fois grâce au projet de la Bourse d'Amsterdam. Il remporte tout d'abord le projet en 1884 puis il le présente quelques années plus tard au Salon des Artistes français où il reçoit le 17 juin 1892 la médaille d'honneur d'architecture.

La Bibliothèque Municipale de Lille conserve une belle collection de mille-six-cent-cinquante menus répartis dans ses fonds patrimoniaux. La plupart d'entre eux sont issus de fonds entièrement constitués de menus et de documents concernant les arts de la table, tandis qu'une minorité provient de petits fonds rassemblés par des érudits lillois. C'est le cas du menu de ce ban-

1. Diplômée de master 2, Culture, Tourisme et valorisation du Patrimoine à l'Université Catholique de Lille 2. Extrait de l'article de Jules DUTHIL intitulé « Le Banquet Cordonnier à Lille » dans le journal *Le Nord Artiste*, juillet 1892. 3. Louis-Marie Cordonnier (1854-1940) est un architecte lillois connu pour avoir construit de nombreux édifices dans la région Nord-Pas-de-Calais, notamment des beffrois ainsi que des hôtels de villes, des villas individuelles et des églises. Son père Jean-Baptiste Cordonnier et son fils Louis-Stanislas Cordonnier sont également architectes. À Lille on lui connaît entre autre, l'Opéra, La Bourse de commerce, l'église Notre-Dame-de-Pellevoisin, ainsi que de nombreuses statues commémoratives exécutées avec le sculpteur Alphonse Cordonnier (les statues de Pasteur, Louise de Bettignies, de Desrousseau, etc.). Malgré sa formation classique de style Beaux-Arts, l'architecte a réussi à devenir un représentant du style néo-régional et de l'emploi des matériaux locaux traditionnels sans pour autant renier l'architecture de son époque. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert et Quarré-Reybourbon de la Bibliothèque Municipale de Lille)

M. Quarré Reybours

MENU

Potages { Crème d'Ecrevisses
 { Consommé Royal
Bouchées à la Montglas
Saumon de Hollande à la Ruyter
Filet de Bœuf du Charolais à la Périgéoux
Canetons nouveaux à la Rouennaise
Ris de Veau à la Toulousaine

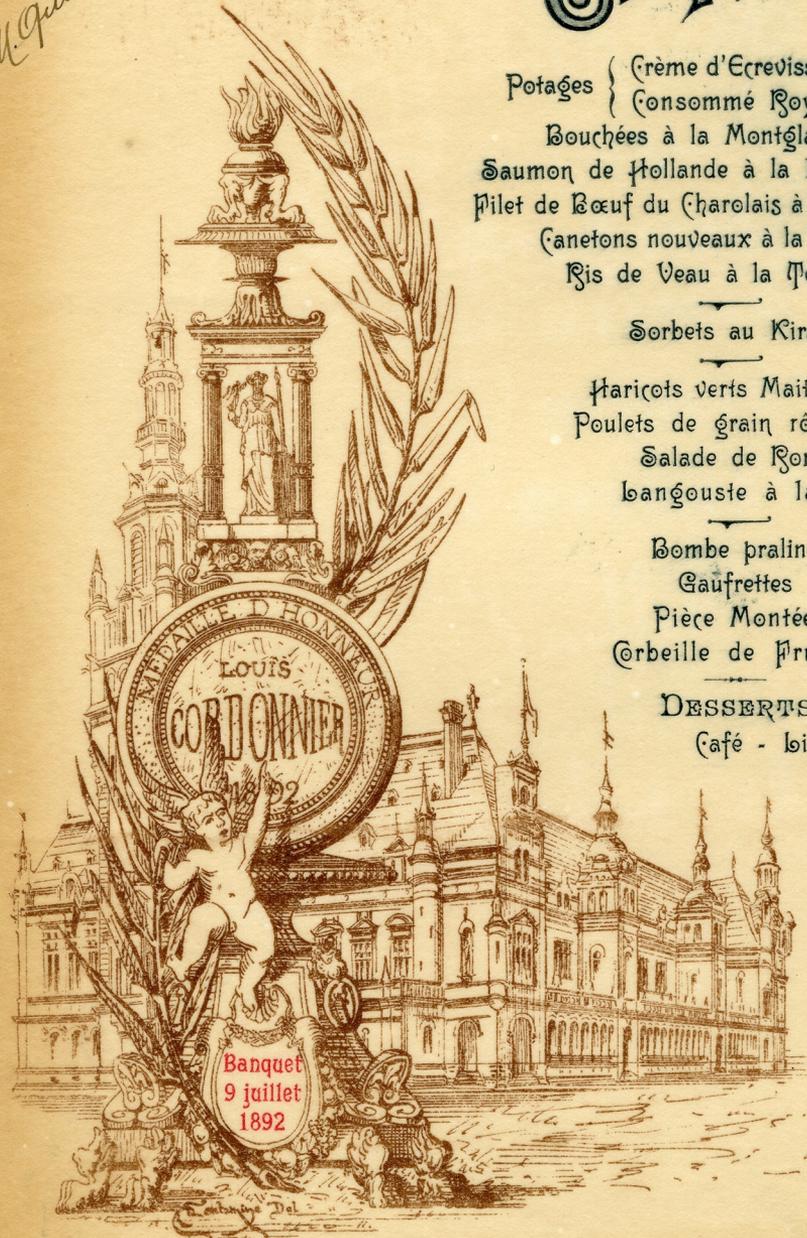
Sorbets au Kirsch

Haricots verts Maître d'Hôtel
Poulets de grain rôtis Cresson
Salade de Romaine
Langouste à la Russe

Bombe pralinée
Gaufrettes
Pièce Montée
Corbeille de Fruits

DESSERTS
Café - liqueurs

Vins
Fèves
Bordeaux
Champagne frappé
Franc-Mouton
Corton
Montebello crémant



RESTAURANT DIVOIR

LILLE, LE BIGOT FRÈRES.

– Fig. 1 : Bibliothèque Municipale de Lille, QR ABC (Cordonnier)
Menu du banquet donné en l'honneur de Louis-Marie Cordonnier le 9 juillet 1892.

quet⁴, retrouvé récemment sous la cote QR2 ABC (Cordonnier) dans le fonds documentaire élaboré par Louis-François Quarré-Reybourbon⁵. Ce dernier a collecté des témoignages de son temps, notamment ceux des événements auxquels il a participé.

La Société des Architectes du Nord⁶ décide d'honorer ce talent lillois lors d'un banquet donné à Lille. L'organisation en est confiée à Messieurs Batigny, Mourcou⁷ et Liagre, tous trois architectes et membres de cette société. Une souscription est ouverte aux architectes, artistes et entrepreneurs de la ville et de la région ainsi qu'à tous les amis des arts. Les personnes qui souhaitent prendre part à cette manifestation sont priées d'envoyer leur adhésion aux organisateurs.

La presse locale, sous la plume de Jules Duthil⁸, annonce que le succès est assuré puisque très rapidement le nombre de cent-cinquante souscripteurs est dépassé : les lillois semblent soucieux de fêter et d'honorer celui qui apporte tant de gloire à la cité. Lors de la souscription, les signataires reçoivent un coupon qu'ils devront remettre à l'entrée de la salle le soir du banquet⁹. C'est d'ailleurs à ce moment qu'ils seront invités à régler leur cotisation fixée à vingt

4. Cf. Fig. 1 : le menu du banquet du 9 juillet 1892 à Lille, extrait des collections Quarré-Reybourbon de la Bibliothèque Municipale de Lille (BML). 5. Louis-François Quarré-Reybourbon (1824-1906) était libraire, collectionneur et membre de nombreuses sociétés savantes lilloises. Le Palais des Beaux-Arts de Lille rétrocède en 1906 une grande quantité de documents et de brochures contenus dans une centaine de cartons lui ayant appartenu. La bibliothèque achète en 1907 et 1909 des plans manuscrits, et trente-et-un cartons de pièces diverses, vues et petites images lors de la vente par ses héritiers. À l'intérieur se trouvent cinquante-six menus que Louis-François Quarré-Reybourbon a rapporté de banquets auxquels il a participé mais également des menus collectés dans le but de compléter sa collection. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert et Quarré-Reybourbon, BML) 6. La Société des Architectes du Nord est alors présidée par l'architecte lillois Lecocq. M. Batigny en est le vice-président, M. Mourcou, le secrétaire, et M. Liagre, le trésorier. Elle a été fondée en 1868 et réunit des membres composés d'architectes lillois et de la région ainsi que de certains artistes. (*statuts et le règlement de la Société des Architectes du Nord de la France*, 1883, Lille.)

7. Auguste Mourcou était un architecte lillois. Il a réalisé l'hôpital Sainte-Eugénie et un bon nombre d'hospices et d'hôpitaux, la succursale de Lille de la Banque de France, ainsi que de nombreux hôtels particuliers. Il était membre de sociétés savantes comme la Commission administrative des écoles des Beaux-Arts de Lille ou la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. (DELEFORTIÈRE, « Hommage à M. Mourcou : secrétaire général de la Société », Société des Architectes du Nord de la France, 1902, Lille.)

8. Jules DUTHIL est collaborateur au journal *Le Nord Artiste*, journal hebdomadaire artistique. Il parut pour la première fois le 11 septembre 1881 et fut fondé par M. Amédée-Pierre-Salomon Cantaloube de Camboulit, critique d'art et membre de la commission de surveillance et de patronage du conservatoire de la ville de Lille. Selon Georges LEPREUX dans son ouvrage sur la presse départementale de 1746 à 1889, sa rédaction était soignée et intéressante. Il possédait ainsi une forme extérieure séduisante avec des titres et des encadrements rouges. 9. Cf. Fig. 2 : ticket de souscription du banquet du 9 juillet 1892 à Lille, extrait des collections Quarré-Reybourbon, BML.



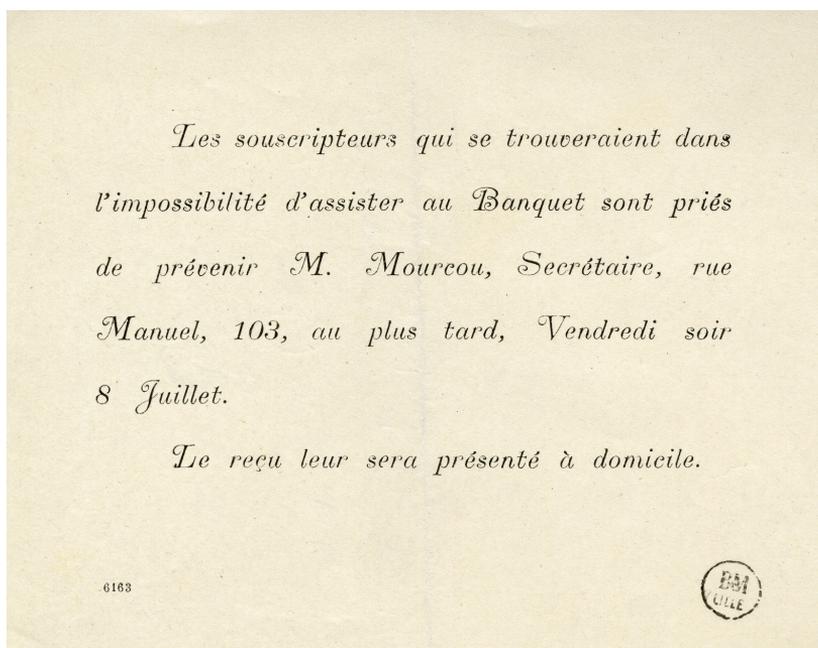
– Fig. 2 : BML, QR ABC (Cordonnier)

Le ticket donné aux convives lors de la souscription. Ce ticket permet l'accès à la salle de banquet. Il est nominatif et préfigure de preuve de réservation. Il y est mentionné que le règlement se fera le jour du banquet.

francs. Si par malchance certains d'entre eux se trouvaient dans l'impossibilité d'assister à la cérémonie, ils sont priés de prévenir M. Mourcou au plus tard le soir du vendredi 8 juillet¹⁰.

Le président de la Société industrielle, M. Edmond Agache¹¹ a mis à disposition la salle de l'hôtel de cette société construit par Louis-Marie Cordonnier au numéro cent-seize de la rue de l'hôpital militaire¹². Le banquet a lieu le samedi 9 juillet 1892, et débute à 19h. Les convives peuvent prendre place autour de la table grâce à un plan nominatif distribué à tous. Le nom de chacun est signalé sur une étiquette ainsi que par un numéro, certainement apposée contre les

10. Cf. Fig. 3 : information concernant l'annulation de la souscription au banquet du 9 juillet 1892 à Lille, extrait des collections Quarré-Reybourbon, BML. 11. Edmond Agache (1847-1920) était un industriel lillois, connu pour son rôle de président de la Société industrielle du Nord de la France, créée par M. Kuhlmann, son beau-père. Il était à la tête de grandes filatures de lin à Pérenchies et à La Madeleine. Il a également été secrétaire général du Comité linier du Nord de la France, membre de la chambre de commerce et administrateur du chemin de fer du Nord. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.) 12. Aujourd'hui cette adresse est occupée par l'hôtel Novotel.



– Fig. 3 : BML, QR ABC (Cordonnier)
Verso du ticket donné aux convives lors de la souscription.

verres ou dans les assiettes dressées autour d'une table en « U »¹³.

Un menu est également installé à chaque place. Ce dernier est en parchemin, il est dessiné avec infiniment de goût par un confrère de Cordonnier, Albert Contamine¹⁴. Il a été imprimé par Le Bigot frère, imprimerie lilloise du XIX^e siècle, connue pour l'impression de menus. L'exemplaire de la bibliothèque est celui ayant appartenu à M. Quarré-Reybourbon, son nom est calligraphié soigneusement dans le coin gauche du menu à l'encre noire. Il l'a collecté ainsi que son ticket de souscription où est inscrit le numéro de table qui lui est attribué : le cent-vingt-sept. L'érudite a également conservé précieusement le

13. Cf. Fig. 4 : plan de table du banquet du 9 juillet 1892 à Lille, extrait des collections Quarré-Reybourbon, BML. 14. Albert Contamine était un architecte lillois, contemporain de Louis-Marie Cordonnier. Il était membre de la Société des architectes du Nord, professeur d'architecture à l'École des Beaux-Arts de Lille, membre de la Commission des bâtiments civils du département du Nord, ainsi que capitaine-ingénieur au Bataillon des Sapeurs-pompiers. Il était connu pour être un travailleur et un amoureux des arts. Il pratiquait la photographie, la Musique et la peinture. Il était entre autre l'architecte de la succursale de la Banque de France à Lille, du Mont-de-Piété, ou encore d'écoles communales, de maisons d'ouvriers ainsi que d'habitations notamment sur le boulevard de la Liberté et la place Cormontaigne. (« M. Albert Contamine : Architecte », *L'architecture et la construction dans le Nord*, n° 12, décembre 1905, Lille, et les documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.)

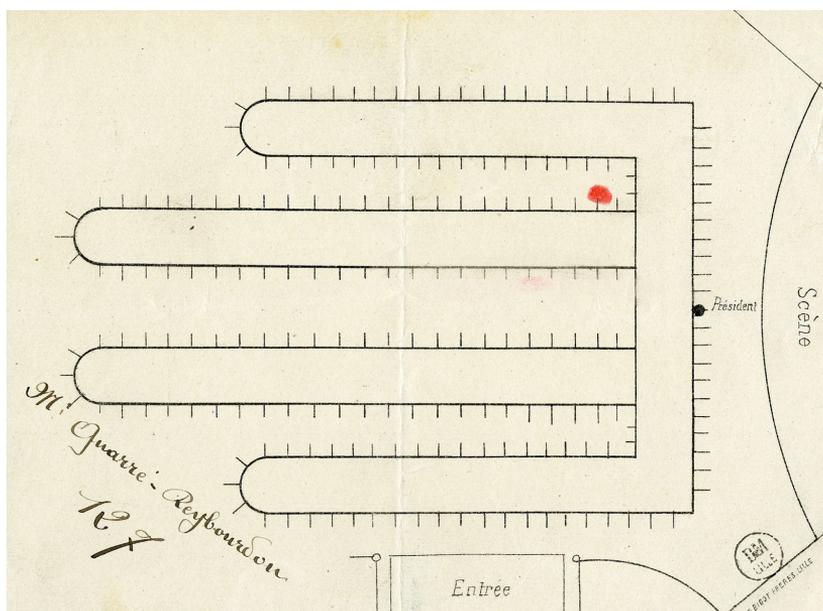
portrait de Cordonnier phot gravé pour l'occasion et très certainement offert à tous les invités¹⁵.

Contamine a voulu représenter un monument élevé à la gloire de Louis-Marie Cordonnier : lui qui a dessiné un grand nombre de monuments lillois en l'honneur de certains de ces concitoyens, se retrouve ici à la place de ceux qui furent les héros de la cité. Un angelot montre du doigt la médaille d'honneur de l'architecte, comme pour affirmer de façon divine le fondement de cette récompense durement gagnée. De taille massive, celle-ci trône au centre de cette composition. Au socle, un blason est orné de la date du banquet inscrite en rouge, comme pour rappeler qu'il n'est pas possible d'oublier cette fête qui est un symbole de réussite.

Le bâtiment représenté en arrière-plan est le projet de Louis-Marie Cordonnier de la Bourse d'Amsterdam, remanié pour être présenté au Salon des Artistes français en 1892. C'est avec ce travail qu'il remporte la médaille que célèbre ici la Société des Architectes du Nord. En effet, en juillet 1884 est lancé le concours international pour le Palais de la Bourse d'Amsterdam. Le jeune architecte lillois qu'est alors Louis-Marie Cordonnier décide d'affronter les cent-soixante-dix concurrents alors qu'il vient d'ouvrir sa propre agence. Il présente un projet avec un plan complexe, qui comporte deux beffrois et qui s'inscrit dans un style Renaissance Flamande. Il remporte la victoire et la somme de cent-mille florins mais il ne verra jamais réaliser cette œuvre qui sera confiée à la fin du siècle à l'architecte Hendrik Petrus Berlage¹⁶.

Louis-Marie Cordonnier présente le projet remanié de cette Bourse d'Amsterdam au Salon des Artistes français de 1892, ce qui lui vaut le 17 juin la mé-

15. Cf. Fig. 5 : portrait de Louis-Marie Cordonnier phot gravé pour le banquet du 9 juillet 1892 à Lille, extrait des collections Quarré-Reybourbon, BML. 16. Hendrik Petrus Berlage (1856-1934) est un architecte néerlandais. Il a étudié l'architecture à l'école de Zürich. Ses travaux les plus connus sont la Bourse d'Amsterdam ainsi que le Musée municipal de La Haye. Il évolue dans le style art nouveau avec l'utilisation de nouveaux matériaux comme le fer. Il est également reconnu pour les meubles qu'il vendait à Amsterdam. Il a été le père du mouvement de l'école d'Amsterdam dans le style expressionniste. (P. SINGELENBERG, *H. P. Berlage, Art et architecture aux Pays-Bas*, Menlenhoff, 1969, Amsterdam.)



– Fig. 4 : BML, QR ABC (Cordonnier)

Le plan de table de M Quarré-Reybourbon Montre l'emplacement de l'invité d'honneur, Louis Cordonnier ainsi que la place de notre érudit lillois. Il nous permet de voir l'organisation de la table dans la salle du banquet.

daille d'honneur d'architecture¹⁷. Il a obtenu cette haute récompense au Palais de l'industrie de Paris¹⁸, par quatre-vingt-dix-huit voix sur cent-trente-trois votants. Il devient alors le premier architecte de province à être ainsi distingué. Cordonnier recevra cette même année pour ce projet la médaille d'or à l'Exposition Triennale des Beaux-Arts de Gand (1892).

À la droite du menu est inscrit en caractères imprimés noir et gris bleuté,

17. Le Salon des Artistes français a vu le jour sous le règne de Louis XIV (1638-1643-1715). Colbert fut chargé par le roi, soucieux de voir la gloire de l'État s'étendre aux Arts, de proclamer l'Académie unique représentante de la peinture en France et décida que tous les ans aurait lieu une exposition des travaux des différents membres. Dénommée « exposition », elle prend l'appellation de « salon » dès 1725. Cela provient du fait que l'événement a eu lieu dans le salon carré du Louvre. En 1793 est instauré le système des récompenses. Le premier jury fut nommé en 1849. Il comptait alors quarante membres dont Delacroix et Ingres. Sont créées quatre médailles : la médaille d'honneur, puis les médailles de première, seconde et troisième classe. La mention « honorable » apparut en 1857 pour compenser le nombre insuffisant de médailles pour les plus méritants. Le Salon a primé les plus grands artistes de leur temps dans toutes les disciplines artistiques : la peinture (Le Brun, de la Tour, Watteau, Fragonard, Manet, Renoir, etc.), la sculpture (Carpeaux, Bartholdi, Rodin, etc.), l'architecture (Viollet-le-Duc, Garnier, Lalo etc.), la gravure (Rigal, Roty etc.) ainsi que la photographie (Nadar, Bourdelle etc.). (Renseignements tirés du site de la Société des Artistes français, www.artistes-français.com, 27/06/2011.)

le nom des mets qui sont servis par la maison Divoir¹⁹, digne représentante de la gastronomie locale. La typographie est originale : le titre « Menu » est inscrit en caractères épais aux bords noirs et colorisé de petits traits gris bleutés. Les quatre lettres sont entrelacées et ponctuées d'arabesques et de pointes. Les mets sont présentés dans une toute autre typographie, plus légère et plus raffinée. Celle-ci est plus ronde et évoque tout à la fois la société délicate du XVIII^e siècle et le Modernisme de la fin du XIX^e siècle. Elle appelle à la découverte des plats qui s'inscrivent dans leur époque.

Ces plats offrent un voyage gustatif à travers les différentes régions françaises : Canetons nouveaux à la Rouennaise, Ris de Veau à la Toulousaine, Filet de Bœuf du Charolais à la Périgieuse... Tandis que les aliments utilisés montrent la volonté de servir un repas raffiné et luxueux : Crème d'Ecrevisses, Consommé Royal, Langouste à la Russe... Force est de constater que même les desserts expriment des choix délicats et soignés : Bombe pralinée, Gaufrettes, Pièce Montée, Corbeille de Fruits sont un ensemble de desserts typiques de cette société sophistiquée de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Les mets servis en cette soirée sont peut être les seuls à ne pas revendiquer un certain régionalisme. Il est alors possible de se demander pourquoi la Société des Architectes du Nord et la maison Divoir n'ont pas souhaité mettre également l'accent sur la cuisine locale. Certainement parce que dans cette dernière partie du XIX^e siècle, la cuisine régionale est encore mal comprise et considérée dans le monde de la gastronomie. Le luxe et le raffinement sont jusqu'au milieu du XX^e siècle synonymes d'évasion et d'exotisme. Ici cette notion se développe

18. Le Palais de l'industrie et des Beaux-Arts de Paris a été construit à l'occasion de la première Exposition universelle française en 1855 sur les Champs-Élysées. Il est l'oeuvre de l'architecte Victor Viel et de l'ingénieur Alexis Barrault. Il a été voulu par Napoléon III comme réponse à l'Exposition universelle londonienne de 1851 où avait connu un véritable succès le *Crystal Palace*. Le Palais de l'industrie a été démoli à partir de 1896 pour laisser place au Grand et au Petit Palais qui furent inaugurés pour l'Exposition universelle de 1900. (Alexis BARRAULT et G. BRIDEL, *Le Palais de l'industrie et ses annexes*, E.Noblet, 1857, Paris.) 19. La Maison Divoir est un restaurant lillois qui a servi un grand nombre de banquets à Lille et dans la région, comme en témoignent les huit menus que possède la BML. L'ornementation des menus diffère considérablement d'un exemplaire à l'autre, la maison fait certainement appel à des illustrateurs, comme c'est le cas pour le Menu du banquet donné en l'honneur de Cordonnier. Pourtant, les spécialités du restaurant sont facilement identifiables. Ainsi, les canetons à la Rouennaise apparaissent sur presque tous les Menus ; la timbale Divoir et la crème Divoir ne nous révèlent pas leur secret mais elles semblent pourtant être servies régulièrement par la maison ; les noms des plats se rapportent le plus souvent à une région ou à un pays : Aspic de Homard à la Russe, Ris de Veau à la Toulousaine, Saumon du Rhin etc. ou font appel à un personnage ou à une époque historique : Crème Sultane, Crème Comtesse, Selles de pré-salé Richelieu, Glace Trianon, Croustade à la Régence, Croustade Pompadour etc. Des similitudes sont aussi observées dans le choix des vins : le Médoc, le Brane Mouton ou le champagne Moët et Chandon semblent être des crus particulièrement appréciés par la Maison lilloise. (Renseignements extraits de la collection de menus de la BML.)

autour de mets succulents mais qui, bien qu'ils portent des noms de régions, n'appartiennent pas réellement aux cuisines régionales.

D'après la presse locale, jamais une semblable réunion n'avait vu le jour à Lille²⁰ ; toutes les personnalités les plus illustres dans les domaines des arts, des sciences, des lettres et de l'industrie assistent à cette fête fastueuse en l'honneur d'un héros lillois. Citons la présence du maire, M. Géry Legrand²¹, d'architectes comme M. Batteur²², M. Batigny, M. Mourcou ou M. Liagre, de peintres comme M. Agache²³, M. Thys²⁴, M. de Winter²⁵, de sculpteurs comme M. Boutry²⁶, M. Darcq²⁷, de graveurs comme M. Leroy²⁸, ou encore de savants archéologues

20. Jules DUTHIL *op. cit.* 21. Géry Legrand (1837-1902) était le fils de Pierre Legrand, président du Conseil de préfecture du Nord. Il entreprend des études de journalisme à Paris et revient dans sa ville natale à la mort de son père. Il y fonde la *Revue du Mois*, à laquelle Emile Zola collabora, ainsi que le journal quotidien *le Journal Populaire de Lille*. En 1882, il brigue le mandat de maire de la ville. Il restera à cette fonction jusqu'en 1896. Durant cette période, il achève les grands travaux de voirie, introduit l'éclairage électrique et développe un réseau de tramways. Il participe à la vie intellectuelle et culturelle de la ville en faisant transférer les facultés de droit de Douai à Lille, il fait développer l'Institut industriel du Nord, fait construire les facultés de droit et de lettres au sein de la ville. Son œuvre municipale comprend également le palais des Beaux-Arts, l'école supérieure de commerce de Lille et l'institut pasteur. Il fut également sénateur du Nord de 1888 à 1902. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.) 22. Carlos Batteur est un architecte né à Lille en 1844. En 1867, il remporte la médaille d'or puis la pension Wicar pour sa composition ayant pour sujet un hôtel de ville de premier ordre. Il part ensuite pour Rome, d'où il a adressé au musée de Lille une série de dessins d'architecture de monuments antiques. (Hippolyte VERLY, *Essai de biographie lilloise contemporaine : 1800-1869*, 1869, Lille.) 23. Alfred Pierre Joseph Agache (1843-1915) est un peintre. Il est issu de la famille industrielle textile du même nom du Nord. Il a exposé de nombreuses fois ses œuvres au Salon de Paris. Il était membre de la Société des artistes français. Ses œuvres les plus connues sont *Vanité* (1885), *Fortuna* (1885) ou encore *les Couronnes* (1909). (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.) 24. Gaston Thys (1863-1893) est un peintre lillois qui a obtenu en 1889 le prix de Rome. Il fut l'élève de Pharaon de Winter. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.) 25. Pharaon de Winter est un peintre nordiste, né à Bailleul en 1849 et mort à Lille en 1924. Il étudie à l'école des Beaux-Arts de Lille puis à l'école des Beaux-Arts de Paris. Il se distingue dans les Salons. En 1887, il devient directeur des cours de dessin et de peinture à l'école des Beaux-Arts de Lille. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.) 26. Edgard Boutry est un sculpteur lillois. Il obtient le premier prix de Rome en 1887. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.) 27. Albert Auguste Darcq est un sculpteur lillois né en 1848, Il expose au Salon de Lille en 1866 le buste de M. A. Stahr, consul d'Allemagne. (Hippolyte VERLY, *op. cit.*) 28. Alphonse Leroy est un graveur né à Lille en 1819. Il s'est consacré en grande partie à la reproduction des dessins des anciens maîtres. Il en a obtenu deux médailles, l'une en 1853 et l'autre en 1855. (Hippolyte VERLY, *op. cit.*)



BANQUET DU 9 JUILLET 1892



– Fig. 5 : BML, QR ABC (Cordonnier)

Le portrait photogravé à l'occasion du banquet, a très certainement été offert à tous les souscripteurs.

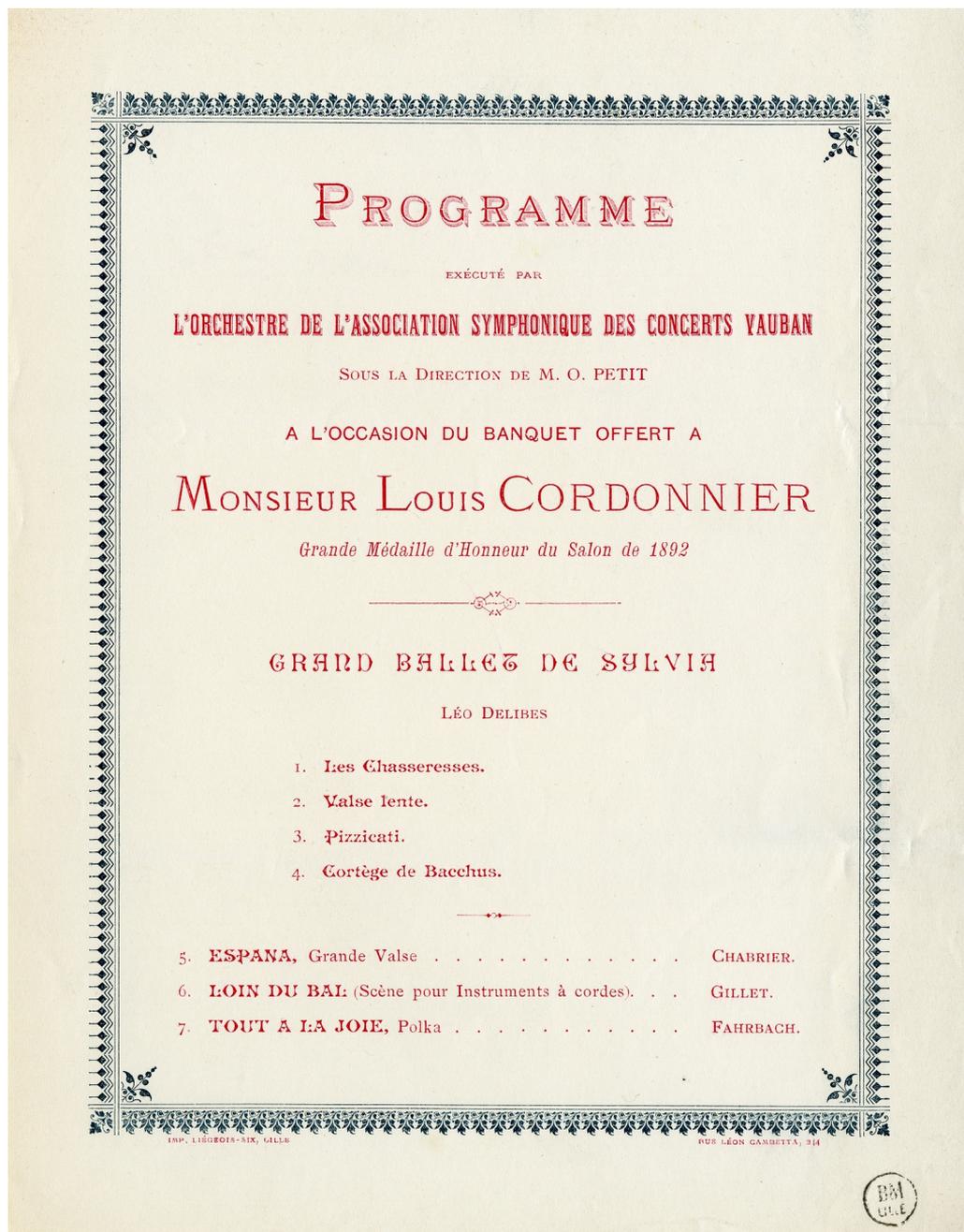
comme M. Dehaisnes²⁹, M. Ozenfant³⁰ et M. Quarré-Reybourbon. Mais se sont également déplacés des avocats, des maîtres d'école et des professeurs, ainsi que M. Agache, le président de la Société industrielle, M. Crépy, le président de la Société de géographie, et de nombreux journalistes. Jules Duthil qui y été présent, a rapporté les événements dans *Le Nord Artiste*, il parle dans son article « d'une assemblée dont on chercherait vainement l'équivalent en province ».

Au dessert, une série de toasts commence par l'allocution de M. Lecocq, suivie de celle de Cordonnier qui témoigne de son émotion et de sa gratitude envers sa ville, sa famille et ses amis. Ensuite, est lue une lettre de Carolus-Duran³¹, qui n'a pu se soustraire à ses obligations parisiennes, ce qui ne lui a pas permis « (...) d'aller embrasser et fêter au milieu de vous notre glorieux compatriote ». Il ne manque pas de souligner son attachement à la ville de Lille : « (...) Il m'eût été si doux de me trouver réuni aux vieux amis que j'ai encore dans cette bonne ville où s'est écoulée mon enfance et que j'aime avec tendresse. »³²

S'en suivent plus de quinze autres discours au cours desquels est remise une palme d'or à l'architecte. Puis est annoncé le concert donné par l'Orchestre de l'association symphonique des Concerts Vauban³³ qui joue, sous la direction de M. Petit, différentes danses : une valse, une polka, une scène pour instrument à corde etc. Ainsi, les convives peuvent écouter *Le grand ballet* de Sylvia de Léo Delibes, *España* de Chabrier, *Loin du Bal* de Gillet ainsi que *Tout à la joie* de Fahrbach.

Vers minuit, la soirée prend fin, les convives repartent, conscients d'avoir participé à un événement historique pour leur ville. En effet, plus qu'un ban-

29. Chrétien César Auguste Dehaisnes (1825-1897) était chanoine du diocèse de Cambrai ainsi que Vice-recteur des Facultés Catholiques de Lille et archiviste du département du Nord. Il a grandement participé à la vie culturelle de la ville de Lille puisqu'il faisait partie d'un bon nombre de sociétés savantes comme la Commission historique du Nord, la Société des sciences de Lille, la Commission du musée d'archéologie etc. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.) 30. Augustin Ozenfant (1834-1894) était l'ancien président du tribunal de commerce, le conservateur général des musées de Lille, et un membre de la Société des sciences. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.) 31. Carolus-Duran (1837-1917) est un artiste peintre né à Lille. Il est souvent qualifié de « peintre mondain » puisqu'il fut le portraitiste des femmes et des enfants de la haute société de la Troisième République. Il est l'un des fondateurs de la Société nationale des Beaux-Arts et directeur de l'école française de Rome. Le peintre gardera toujours une profonde attache pour cette ville qui l'a vu naître, en est témoin sa volonté de représenter la haute société lilloise, comme par exemple M. Léonard Danel, directeur des mines de Lens, imprimeur et membre d'un grand nombre d'œuvres caritatives lilloises. (Renseignements extraits des documents biographiques compilés dans le fonds Humbert, BML.) 32. Jules DUTHIL *op. cit.* 33. Cf. Fig. 6 : programme musical du banquet du 9 juillet 1892 à Lille, extrait des collections Quarré-Reybourbon, BML.



– Fig. 6 : BML, QR ABC (Cordonnier)
Le programme Musical de la soirée décrit précisément ce qui sera joué le soir.

quet, il s'agit ici d'une fête unique dans les annales lilloises. Unique par le fait que Louis-Marie Cordonnier soit le premier architecte provincial à obtenir cette distinction mais aussi par le caractère régional de la cérémonie.

Plus que le succès d'une personne, la ville veut fêter sa réussite culturelle et artistique. C'est en effet, l'époque où les arts foisonnent à Lille : peintres, sculpteurs, architecte, etc. le nombre d'artistes lillois reconnus est important. Un courant régional se regroupe autour des valeurs et des techniques locales. C'est l'architecte lui même qui soulignera le mieux ce propos lors de son discours : « en fêtant ma haute récompense, ce n'est pas tant un succès personnel que vous célébrez. Votre manifestation a une portée plus haute car c'est l'hommage rendu à nos vieilles traditions artistiques et à notre art flamand par le jury des maîtres français que vous voulez célébrer. »³⁴.

Remerciements :

Madame Laure Delrue-Vandenbulcke, Directrice adjointe des bibliothèques de Lille, Conservatrice chargée du patrimoine et des projets informatiques.

Madame Diana Palazova-Lebleu, Docteur en histoire de l'architecture contemporaine, direction de la recherche à l'Université Lille III.

Documents consultés

Monographies

BARRAULT, A et BRIDEL, G, *Le Palais de l'industrie et ses annexes*, E.Noblet, 1857, Paris

COLLECTIF, *Théâtre et architecte : Louis-Marie Cordonnier école d'architecture de Lille et des régions du Nord*, catalogue d'exposition, 1985, Lille

LEPREUX, Georges, *Nos journaux : histoire et bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord (1746-1889)*, tome 2, L. et G. Crépin frères, Douai

PALAZOVA-LEBLEU, Diana, *La place de Louis-Marie Cordonnier dans les évolutions architecturales et urbanistiques en Europe septentrionale (1881-1940)*, thèse de doctorat sous la direction de M. François Robichon, avec la collaboration de M^{me} M.-J. Lussien-Maisonnette, Université Lille 3, 2009, 2 vol. (887p.)

SINGELENBERG I. P, *H. P. Berlage, Art et architecture aux Pays-Bas*, Menlenhoff, 1969, Amsterdam

Statuts et Règlement de la Société des Architectes du Nord de la France, 1883, Lille

34. Jules DUTHIL *op. cit.*

VERLY, Hippolyte, *Essai de biographie lilloise contemporaine : 1800-1869*, 1869, Lille

Articles de périodique

DUTHIL, Jules, « La Bourse d'Amsterdam », *Le Nord Artiste*, 1885

DUTHIL, Jules, « Le Banquet Cordonnier à Lille », *Le Nord Artiste*, 1892

DUTHIL, Jules, « La Médaille d'honneur d'architecture », *Le Nord Artiste*, 1892

DUTHIL, Jules, « Banquet en l'honneur de M. Cordonnier », *Le Nord Artiste*, 1892

« M Albert Contamine : Architecte », *L'architecture et la construction dans le Nord*, n° 12, décembre 1905, Lille

Site Internet

Société des Artistes français, le Salon et les Artistes, disponible sur www.artistes-français.com, (27/06/2011)

Fonds patrimoniaux de la Bibliothèque Municipale de Lille

Documents relatifs à M. Cordonnier, fonds Humbert.

Documents relatifs à M. de Winter, fonds Humbert.

Documents relatifs à la famille Agache, fonds Humbert.

Documents relatifs à M. Legrand, fonds Humbert.

Documents relatifs à M. Thys, fonds Humbert.

Documents relatifs à M. Ozenfant, fonds Humbert.

Documents relatifs à M. Boutry, fonds Humbert.

Documents relatifs à M. Dehaisnes, fonds Humbert.

Documents relatifs à M. Carolus-Duran, fonds Humbert.

Documents relatifs à M. Leroy, fonds Humbert.

Documents relatifs à Louis-Marie Cordonnier, fonds Quarré-Reybourbon.

Les délibérations du Magistrat de Lille

Antoine Gosse¹

Cet article est issu d'un mémoire de Master de recherche élaboré à l'université Charles de Gaulle-Lille 3 pendant les années 2009/2010 et 2010/2011 et intitulé *Une oligarchie scabinale à la fin du règne de Louis XV : Le Magistrat de Lille (1750-1774). Étude sur les registres aux résolutions, les résolutions sur requêtes et la correspondance active et passive*. Il a été réalisé sous la direction de M. Philippe Guignet et soutenu en juin 2011 devant un juré composé de M^{me} Marie-Laure Legay, M. Hervé Leuwers et M. Philippe Guignet. Ce travail de recherche a été réalisé dans le cadre d'un séminaire d'histoire moderne intitulé « Pouvoirs, culture et société dans l'Europe du Nord-Ouest, xvi^e- xviii^e siècles », à l'université Lille 3.

Le « Magistrat » correspond à un groupe de personnes : l'institution qui est à la tête de la ville de Lille durant plus de cinq siècles. Celui-ci se réunit régulièrement, chaque assemblée donnant lieu à des délibérations concernant la ville et à des réponses aux requêtes des lillois. L'ensemble des délibérations et des traitements des requêtes du Magistrat de Lille est transcrit dans des registres qui sont conservés aux Archives Municipales de Lille². Nous allons, au cours de cet article, présenter les pouvoirs du Magistrat en nous intéressant particulièrement à la période 1750-1774 qui correspond à la fin du règne de Louis XV. Il s'agit donc de présenter l'institution dans un premier temps avant de décrypter le fonctionnement du système délibératif et du traitement des requêtes. Puis nous terminerons par une présentation de deux exemples de sujets traités lors des réunions du Magistrat.

Le Magistrat de Lille : présentation de l'institution

Les villes d'Ancien Régime étaient menées par une véritable organisation municipale. Elles sont souvent composées sur un schéma tripartite associant un corps de ville, un conseil consultatif et une assemblée générale. C'est dans ce système pyramidal qu'on règle les questions de finances, de police urbaine et de travaux publics. Le corps de ville joue le rôle majeur dans la vie municipale.

1. Université Lille 3 2. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux cotes 312 à 318 et 327 à 337 qui contiennent les registres de délibérations et de requêtes pour la période 1750-1774.

Il est constitué d'un collège dont les membres portent des noms différents selon les régions : on parle de jurats à Bordeaux, de capitouls à Toulouse et d'échevins dans les provinces du Nord. Ces municipalités sont marquées par une extrême variété institutionnelle, qui ne semble pas déranger la monarchie. En effet, celle-ci ne présente aucun souhait d'uniformisation avant la réforme Laverdy de 1764. À Lille par exemple, l'assemblée générale des habitants est inexistante. Le corps de ville, ou Magistrat, gère l'administration municipale accompagné d'un conseil de ville.

Le Magistrat de Lille est divisé en trois « bancs » hiérarchisés. Le premier est constitué d'un « Rewart » et de douze échevins dont le premier porte le titre de « Mayeur ». On constate un pouvoir bicéphale, partagé entre le Mayeur et le Rewart. Le Mayeur s'occupe de la politique courante, il préside lors des délibérations, ouvre les lettres adressées au Magistrat et reçoit les requêtes. Quant au Rewart, son nom figure en tête sur les ordonnances ainsi que sur les requêtes (« à Messieurs les Rewart, Mayeur, Échevins, conseil et huit hommes de la ville de Lille. . . »), il recueille les voix et annonce les résultats des votes lors des assemblées. Le Rewart a un rôle plus symbolique et représentatif que le Mayeur qui s'occupe de la politique quotidienne.

Ce premier banc possède un pouvoir quasi-universel, il dirige le Magistrat. Le deuxième banc se compose de douze jurés, dont huit jurés et quatre voir-jurés. Ils ont pour rôle de conseiller les échevins, de délibérer avec eux. Il y a également un troisième banc, composé de huit prud'hommes. Ceux-ci sont désignés par les curés des paroisses de Saint-Pierre, Saint-Étienne, Saint-Maurice et Saint-Sauveur. Leurs attributions sont principalement financières. Ils répartissent l'impôt entre les assujettis et contrôlent les charges de la ville. Des officiers permanents complètent le Magistrat : le procureur-syndic, deux greffiers (un greffier civil et un greffier criminel), trois conseillers pensionnaires ainsi qu'un trésorier. On peut compter également cinq « apaiseurs » et cinq « gard'orphènes ». Les apaiseurs ont comme attribution de mettre fin aux différentes querelles qui peuvent avoir lieu entre des particuliers. Les gard'orphènes, quant à eux, sont chargés de veiller aux intérêts des mineurs, de leur attribuer des tuteurs et de s'occuper des problèmes concernant l'administration des tutelles.

Pour bien comprendre le fonctionnement du Magistrat de Lille, il est nécessaire de rappeler l'existence d'une chambre restreinte, appelée « comité ». Il comporte le Rewart et le Mayeur ainsi que deux conseillers, deux prudhommes, un ancien échevin et les officiers permanents. Ce « comité » a pour fonction d'examiner certaines questions afin d'en faire un rapport au Magistrat³. Ce

3. Philippe GUIGNET, *Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Thèse d'État, 1988, publiée en 1990, EHESS.

même rapport est très souvent à l'origine d'une réunion de l'assemblée de loi, qui aboutit souvent à une délibération. Même s'il ne s'agit pas d'un organe décisionnel, la teneur du rapport présenté au Magistrat tend forcément à pencher celui-ci vers une décision donnée à l'avance, même si elle n'est qu'implicitement donnée dans le rapport en lui-même.

Pour pouvoir faire partie du Magistrat, il est nécessaire d'être catholique bourgeois, marié et natif de Lille. Rappelons aussi que la charge d'échevin n'est pas cumulable avec une autre charge administrative. Théoriquement, le Magistrat de Lille doit être renouvelé chaque année à la Toussaint par les quatre commissaires au renouvellement de la loi : le gouverneur, l'intendant ainsi que deux personnalités nommées par le Roi. Mais dans les faits, le renouvellement annuel s'avère être de plus en plus rare au cours du XVIII^e siècle.

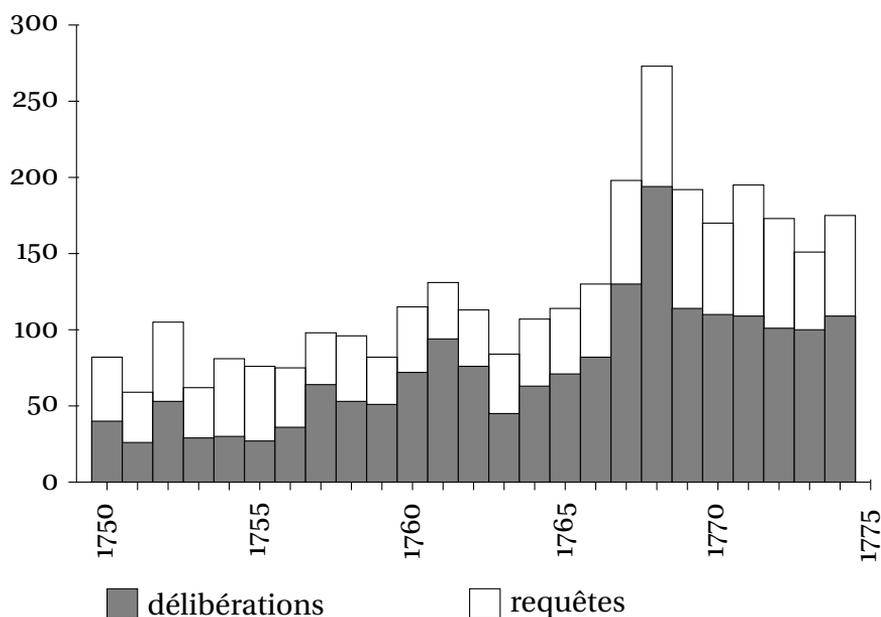
Afin de mener à bien les fonctions qui lui sont attribuées, le Magistrat utilise assez fréquemment un système de commissions. Il s'agit de nommer un ou plusieurs commissaires responsables d'une tâche précise. Ainsi, on peut voir des « commissaires aux essais des pains » ou des « des commissaires à effet de faire connaître chaque mois s'il échoit d'augmenter ou de diminuer le prix des viandes ». La mise en place de commissions s'effectue à la fin d'une délibération. On cherche en fait à être certain que la décision prise sera bel et bien accomplie. Mettre en place une commission est une garantie pour le Magistrat que le problème posé va être suivi. Garantie aussi pour le suppliant, dans le cas d'une requête, que l'affaire est gérée de manière sérieuse.

La délibération et le traitement des requêtes des habitants

Pour mener à bien ses prérogatives, le Magistrat utilise plusieurs actions. D'abord, la publication d'ordonnances ou bans politiques : il s'agit de prises de décisions relatives à la police⁴. Les ordonnances correspondent à des décisions longuement réfléchies qui donnent lieu à des changements assez importants. Notre étude s'est portée sur deux autres activités du Magistrat, concernant plutôt des initiatives ponctuelles : la délibération (ou résolution) et la résolution sur requête.

Voici une représentation graphique détaillant le nombre de délibérations et de résolutions sur requête prises par le Magistrat de Lille entre les années 1750 et 1774 :

4. Philippe GUIGNET, *op. cit.*



L'extraordinaire pic de délibérations de 1768 s'explique notamment par la révolte populaire due à un manque de grains qui a lieu cette année-là. Le corps municipal délibère abondamment afin de trouver des solutions pour l'achat de grains. La mort de la Reine Marie Leczynska, survenue le 24 juin 1768 entraîne également de nombreuses délibérations sur la mise en place du deuil.

Les résolutions sur requêtes rendent compte d'une évolution plus stable que les délibérations. Il y a tout de même un accroissement significatif du nombre de requêtes dès l'année 1766 où la moyenne dépasse systématiquement les 50 traitements de requêtes annuels.

La délibération

La délibération est une décision rendue par le Magistrat après une réunion de l'assemblée. Chaque délibération fait suite soit au rapport d'une conférence entre des échevins et une institution locale, parfois au rapport de commissaires ou encore à un rapport du « comité ». Il fait suite également dans certains cas à une lettre de l'intendant, parfois du procureur syndic. Puis est prise une décision, ou résolution. Ces décisions peuvent prendre plusieurs formes : régler un problème par une décision, écrire une lettre à une autre institution (souvent l'intendant), ou nommer des commissaires qui se chargeront de régler le problème posé sur la durée. Lorsqu'on l'inscrit sur le registre, la délibération commence toujours par quelques mots la résumant. Ensuite est inscrite la date suivie de « La loi assemblée rapport fait que ». Puis la situation qui a entraîné la délibération est décrite. Enfin, elle se termine par « la matière mise en déli-

bération il a été résolu de » ou encore parfois « il a été délibéré de » suivi de la décision prise par le Magistrat.

embellissement	18%	administration	15%
commerce et corporations	14%	finances	11%
pouvoir	10%	assistance	10%
culture	7%	divers	6%
éducation	5%	religion	4%

Classement thématique des délibérations du Magistrat, 1750-1774.

Il semble naturel que l'administration, l'embellissement, les finances et les relations avec le pouvoir soient les principaux sujets délibératifs pour un corps municipal d'Ancien Régime. Par contre, deux catégories semblent plus spécifiques à la ville de Lille : le commerce et les corporations, qui occupent 14% des délibérations. Lille est en effet une ville manufacturière importante où siègent plus de 55 corporations⁵.

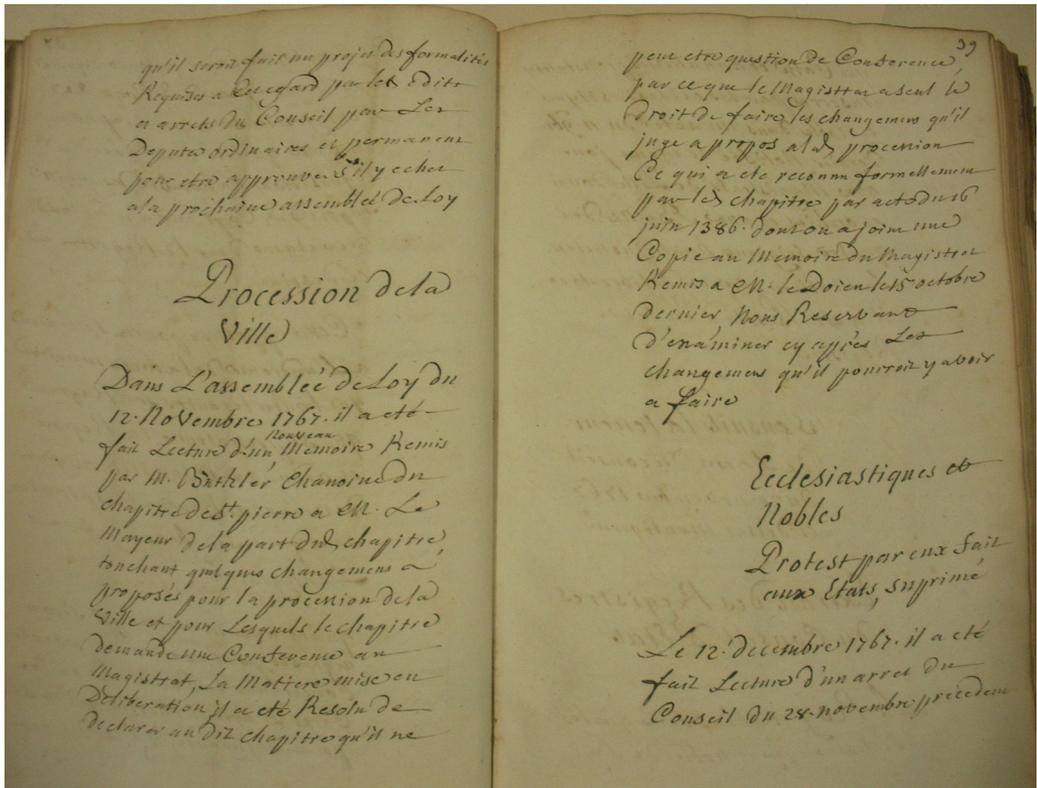
Également, l'assistance occupe la part non négligeable de 10% des délibérations. Cela est bien évidemment lié à l'importante politique caritative menée dans la ville, sous tutelle du corps municipal. Notons aussi une relative attention portée à l'éducation et à la culture. En effet si l'on examine la part de délibérations concernant l'éducation et la culture chez d'autres corps échevinaux, on s'aperçoit que l'intérêt porté à ces éléments est bien plus faible : à Rouen par exemple, l'étude de Jean Pierre Bardet n'octroie même pas une catégorie à ce type de sujet⁶.

La requête

La résolution sur requête est une décision prise par le Magistrat suite à une demande d'un particulier ou d'une institution de la ville. Elle donne souvent lieu à l'avis d'un tiers, en particulier le procureur-syndic. Lorsque qu'il existe une commission ayant rapport avec le problème posé par les requérants, les commissaires de ladite commission donnent leur recommandation. L'avis du Rewart est parfois sollicité également. Le prévôt donne ses recommandations lorsqu'il y a question de sécurité.

Lorsqu'elle est inscrite sur le registre, la requête débute, comme la résolution par deux ou trois mots la résumant. Ensuite vient la mention « A Messieurs les

5. Philippe GUIGNET, *Vivre à Lille sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1999. 6. Jean Pierre BARDET, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983.



– Procession de Lille

Discussion entre le Chanoine de Saint Pierre, M. Buthler, et le Magistrat concernant le déroulement de la procession de la ville. — *Archives municipales de Lille*. 315, folios 38 et 39.

Rewart, Mayeur, Échevins, conseil et huit hommes de la Ville de Lille » ou encore « A Messieurs du Magistrat de la Ville de Lille » suivi du nom du requérant et parfois de sa profession. Puis vient la mention « supplie très humblement » ou « a l'honneur de vous représenter très humblement ».

La situation du requérant est décrite dans un premier paragraphe. Dans un second paragraphe, précédé de « Messieurs » est stipulée la demande exacte. Puis vient la réponse du Magistrat, introduite par le terme « appostille ». Sont d'abord précisés les avis, s'il y en a. Enfin, dans le cas d'un refus, la requête se termine par « ce qui se requiert ne peut s'accorder » précédé de « Vu l'avis » le cas échéant. Dans le cas d'un accord, elle se termine par « nous avons accordé et accordons... » précédé de « Vu l'avis » si le cas se présente. L'étude minutieuse des requêtes a permis de constater que le Magistrat en accepte la plupart.

Les principaux thèmes des requêtes sont des demandes financières (gratification, demande de fonds ou encore exemption d'impôts) ou des autorisations.

Les commerçants par exemple, doivent en effet obtenir l'accord du Magistrat pour s'implanter ou pour vendre de l'alcool. Parfois, la requête consiste en la contestation d'une décision municipale. Il s'agit d'ailleurs du seul type de requête étant rarement accepté par le Magistrat.

L'exercice des pouvoirs du Magistrat à travers deux exemples

L'embellissement de la ville et les constructions publiques

Les registres aux résolutions et les registres aux résolutions sur requêtes nous donnent une vision assez claire de la politique du Magistrat en matière d'embellissement. Celui-ci, malgré qu'il soit limité par la pesée des finances, tente au possible d'entretenir les rues et d'effectuer les réparations nécessaires à la ville. Il répond positivement aux requêtes des particuliers seulement s'il estime la réparation indispensable, c'est-à-dire, la plupart du temps, lorsqu'il y a enjeu de sécurité. Les mêmes conclusions ressortent des petits ouvrages urbains : ceux-ci sont assez rares, mais effectués immédiatement lorsque la question de la sécurité se pose.

En étudiant les registres sur requêtes, on remarque que le nombre de requêtes concernant une demande de réparation ou une demande de construction sont très rares. Il serait sans doute exagéré d'en déduire que les lillois sont totalement satisfaits de la politique du Magistrat dans ce domaine, mais on peut tout de même dire qu'il n'y a pas de mécontentement généralisé. Concernant les ouvrages de grande envergure, il est plus difficile de tirer des conclusions immédiates de nos registres, le Magistrat ayant une liberté d'action plus limitée. Nous savons que les coûts engendrés par les constructions militaires sont extrêmement élevés, ce qui entraîne une négligence du côté des ouvrages civils. En tout cas, nous pouvons dire que toutes ces constructions effectuées rendent le Magistrat satisfait par leur qualité de réalisation étant donné les gratifications régulières qu'il offre à leur responsable, le cleric des ouvrages. En effet, celui-ci est gratifié chaque année d'environ 250 florins.

L'embellissement est donc un aspect que le Magistrat ne néglige pas, malgré son coût. Le corps de ville ne refuse aucun ouvrage important, il tente juste de les faire « par économie ». Il n'y a aucun refus d'ouvrage majeur et on n'observe pas non plus de conflit réel entre le Magistrat et d'autres instances du pouvoir dans ce domaine, phénomène qui s'observe pourtant dans de nombreuses villes. À Bordeaux par exemple, d'importants conflits ont lieu pour l'aménagement de

la place de la comédie⁷.

L'assistance aux pauvres

« Le pouvoir municipal était naturellement le protecteur des indigents dans le ressort de son activité administrative⁸. » C'est ainsi que Camille Bloch nous décrit l'engagement municipal pour le traitement de la pauvreté. La municipalité n'a pas le monopole absolu sur le traitement social de la misère, l'Église et l'État ont également cette attribution, mais l'engagement du pouvoir urbain évolue fortement depuis le premier tiers du xvii^e siècle.

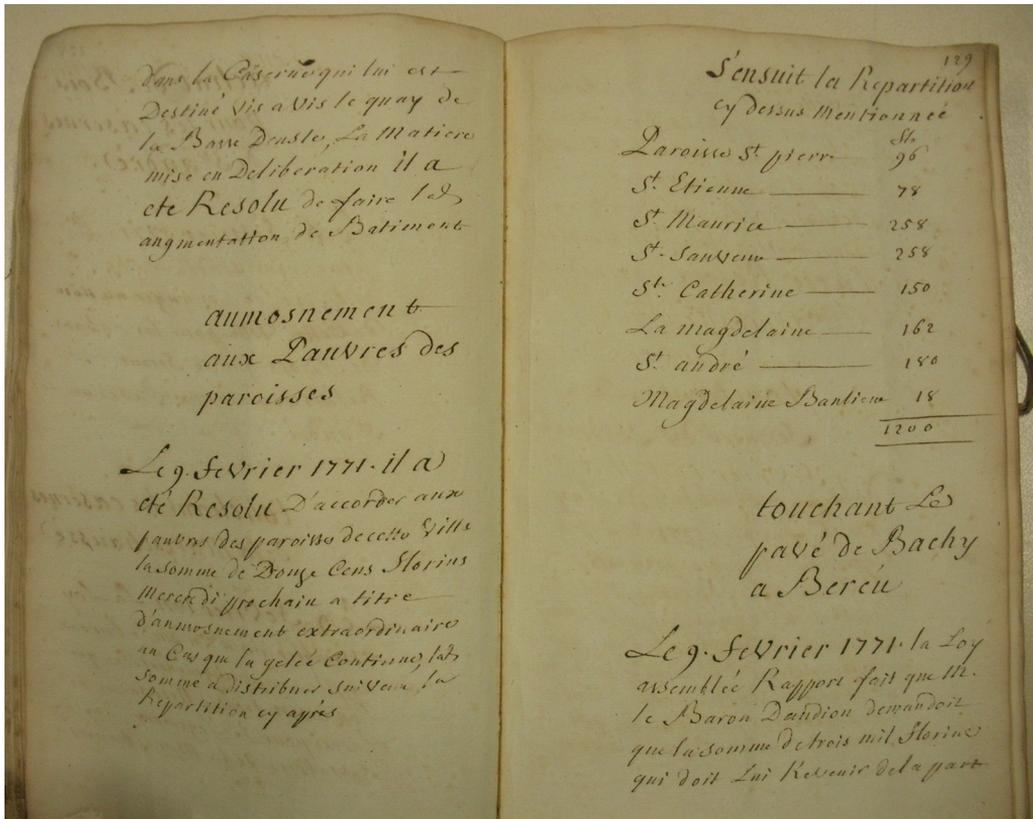
L'analyse du système de charité municipale lillois, rendu possible par l'étude des registres aux délibérations et sur requêtes, nous a présenté un Magistrat extrêmement préoccupé par la misère urbaine. Il est d'ailleurs tout à fait enclin à offrir des dons lors de périodes de crise pour soulager la pauvreté et n'hésite pas à prendre les devants afin d'acheter du blé lors d'une cherté. Mais l'aspect le plus important à retenir est la volonté du corps de ville lillois de s'approprier les établissements d'assistance. L'exemple le plus flagrant est celui de la Charité Générale. Cette organisation, mise en place en 1750 correspond en fait à la fusion de l'Hôpital Général et de la Bourse commune des pauvres. Cette fusion, souhaitée par le Magistrat, lui sert en fait à avoir un meilleur contrôle sur l'établissement. Mais il n'y a pas qu'un simple aspect de contrôle et de domination envers la Charité Générale. Le Magistrat souhaite réellement la rendre plus efficace. En effet, les échevins proposent eux-mêmes des réformes et sont à l'origine de décisions concernant l'établissement. Il ne s'agit donc pas, de la part du Magistrat, de soumettre un établissement pour mieux affirmer sa domination, mais réellement de s'affairer à juguler la pauvreté.

La ville de Lille étant largement frappée par la pauvreté, les bureaux d'assistance réclamant incessamment des fonds, cette politique menée par le Magistrat lui permet d'être toujours en mesure de pallier les crises. En effet, la grande majorité des requêtes demandant des fonds pour un établissement de charité est acceptée. On observe même un effort financier important envers les charités paroissiales à la fin de notre période étudiée.

L'étude des registres aux résolutions (ou délibérations) et des registres aux résolutions sur requêtes permet d'avoir une bonne connaissance des différents domaines d'action de l'institution municipale lilloise d'Ancien Régime. Ces registres nous donnent l'image d'un Magistrat défenseur des intérêts urbains et mettant tout en œuvre pour gérer au mieux la communauté. Le corps de

7. Guy SAUPIN, *Les villes en France à l'époque moderne. xvi-xviii^e siècles*, Paris, Belin, 2002.

8. Camille BLOCH, *L'assistance et l'état en France à la veille de la Révolution*, 1908.



– Aumônement aux pauvres

Décision du Magistrat d'accorder des sommes d'argent pour les pauvres. Les montants sont répartis entre les différentes paroisses. — *Archives Municipales de Lille*. 316, folios 128 et 129.

ville lillois s'emploie en premier lieu à maintenir un équilibre budgétaire et économique tout en maintenant une qualité de vie intra-muros. Il s'attache à défendre les corps de métiers, prend des dispositions pour réduire la misère en organisant l'assistance aux pauvres, cherche à faire venir de nouvelles manufactures en ville. Il porte également un grand intérêt à la vie morale et intellectuelle des lillois et tente de favoriser au mieux la culture. Il emploie donc tous les moyens possibles pour encadrer au mieux la population lilloise. Il convient néanmoins de préciser qu'à partir du second xviii^e siècle, le modèle du pouvoir municipal lillois s'affaiblit en raison des mutations économiques, sociales et culturelles qui remettent en cause ses principes. C'est ainsi que M. Philippe Guignet évoque dans sa thèse d'état une « crise du modèle hispano-tridentin de la bonne ville »⁹ lors du second xviii^e siècle.

9. Philippe GUIGNET, *op. cit.*

Regards sur un quartier lillois

Christiane LESAGE

Les rues de l'ABC, d'Amiens et du Molinel

L'histoire topographique de Lille est bien connue de ceux qui s'intéressent au passé de leur ville. Jusqu'au début du xvii^e siècle, la fortification s'arrêtait à la porte dite du Molinel¹ qu'on peut localiser aux environs de la sortie de la rue de l'ABC² sur la rue du Molinel.

Cette rue de l'ABC, voie secondaire, part de la rue des Tanneurs en se dirigeant droit vers l'ouest sur une cinquantaine de mètres, puis fait brusquement un coude à 90° pour rejoindre la rue du Molinel, une conformation insolite due à la présence de la fortification qu'elle longeait alors intérieurement³, comme on peut le voir sur le plan Deventer ci-joint.

L'agrandissement du début du xvii^e siècle (1603), programmé, notamment, pour accueillir les Jésuites et leur collège⁴, changea la topographie des lieux. La rue du Molinel fut prolongée jusqu'aux nouveaux remparts que coupa la porte Notre-Dame, rendant obsolète la porte du Molinel qu'on détruisit alors. Le fossé de la vieille fortification devint canal et prit le nom des Hybernois⁵. Au-delà de l'ancienne fortification⁶, trouva place la rue d'Amiens⁷, globalement parallèle à la rue de l'ABC. Son lotissement se fit dans la foulée⁸.

Ces rues ont perdu à peu près tout leur patrimoine ancien (xvii^e s. notamment, xviii^e, à peu près). Il y a cependant dans la rue de l'ABC, deux témoignages

1. Un petit moulin avait été érigé au-dessus de la porte, d'où le nom de cette porte et de la rue (BERTRAND, *Les rues de Lille*, p. 190, Imprimerie Castiaux, 1880). 2. Ce nom lui viendrait d'une école fondée à proximité en 1584 (BERTRAND, *op. cit.* p. 2). Depuis 1951 (Marc THIRIEZ, *Nos mille rues*, p. 192), elle se nomme rue de la Rivière, du fait de sa proximité avec un courant d'eau qui la traversait en diagonale et non, comme l'indique Marc Thiriez, de l'autre nom du canal des Hibernois (Archives hospitalières de Seclin (désormais AHS), plan terrier du xix^e siècle). 3. Sur une partie qu'on appelait bollewerk modernisé en boulevard dans son sens premier. 4. Qui passa à des prêtres séculiers, devint ensuite hôpital militaire, puis, récemment, centre des services préfectoraux. 5. Nom d'un collège fondé au xvii^e siècle pour accueillir les Irlandais fuyant la persécution anglicane et qui se trouvait rue de la Vignette, actuellement rue Kennedy (BERTRAND, *op. cit.* p. 300). 6. Sur son esplanade en quelque sorte. 7. BERTRAND, *op. cit.*, indique qu'elle tire son nom d'une « hostellerie » située rue Notre-Dame (de Béthune). 8. Contrairement à l'îlot formé par les rues du Bleu-Mouton et du Court-Debout, loti plus tardivement.



– Plan de Jacques de Deventer – dernier quart du xvi^e siècle.

— modestes! — encore debout (pour combien de temps?). Il s'agit d'une part des vestiges d'une maison et d'autre part, d'un décor haut perché. De la maison, perdurent deux travées réduites à un soubassement en grès, percé d'une ouverture (où se logeait la descente de cave⁹). L'entrée s'ouvrait à gauche en haut d'un escalier de quelques marches dont seule subsiste la dernière. Trace presque émouvante d'une vie antérieure (des années 1700?) de qualité moyenne sinon modeste.

L'autre vestige, le « décor », se découvre, en hauteur, sur un mur, hors d'alignement, harpé de pierres et ancré de fers. Ce décor en pierre a la forme d'un oculus; au centre, des armoiries pourraient y avoir eu leur place; un petit nœud complète l'ensemble (qui peut dater des décennies 60-70 du xviii^e s.).

Ajoutons que la sortie de cette rue sur la rue du Molinel se fit un moment par un passage sous une construction. Cette dernière comprenait simplement une chambre, un grenier et un « escalier de communication ». En 1733, le Magistrat décida de libérer totalement le passage en faisant démolir la substruction avec indemnisation des propriétaires¹⁰.

9. Vraisemblablement avec burguet à l'origine. 10. AML, carton 50, pièce 7. L'expertise du 26 février fut faite par François-Michel Caby, « arpenteur et expert juré, clerq des ouvrages de cette ville » et Joachim Defosseux, « aussy arpenteur et expert juré ». L'expropriation (qui comprenait aussi « la moitié du fond sur lequel est érigé le mur moiturier du côté de la maison du sieur Cardon ») rapporta 730 florins à Du Lineaux « propriétaire avec autres ».



– Rue de l'ABC, vestige d'une maison modeste du XVIII^e siècle. Ensemble et détail.

Le refuge de Seclin ¹¹

Ces « découvertes » ont été faites lorsque je me suis mise à la recherche du « refuge de l'abbaye de Seclin » que l'Inventaire de la série G des archives du Nord attribue avec hésitation au chapitre Saint-Piat ¹². Le dossier concerné ¹³ est l'énumération des objets trouvés en l'an II « au-ci-devant refuge de Seclin » !

Avant d'aller plus loin, traitons d'abord du mot « refuge », lieu où l'on se retire pour être en sûreté, un abri somme toute. C'est dans ce sens que, lors des guerres, les habitants des campagnes, qu'ils soient civils ou religieux, venaient trouver asile en ville, dans une habitation déterminée quand ils en étaient pro-

11. Je remercie vivement M. le directeur de l'hôpital de Seclin d'avoir autorisé la consultation des archives, et Madame la Supérieure de la communauté des Sœurs Augustines de m'avoir accompagnée avec diligence et compétence dans leur consultation. 12. Répertoire numérique de la série G (clergé séculier), dressé par Anne-Marie Piétresson de Saint-Aubin, tome I, fascicule 1, publié en 1960. 17 G 194. 13. 17 G 194.



– Rue de l'ABC : un « décor » du XVIII^e siècle.

priétaires¹⁴. Mais ces lieux leur servaient également lorsque, pour les besoins de leurs affaires, ils devaient passer la nuit en ville, au lieu de faire appel aux auberges et autres offres de logement payantes et pas forcément sécurisées¹⁵.

Mais à qui donc appartenait cette « propriété » ? Comme elle n'apparaît qu'accidentellement dans le fonds propre de la collégiale Saint-Piat, elle ne peut être la propriété que de l'hôpital Comtesse de Seclin. C'est là, en effet, que je l'ai rencontrée, en compulsant l'inventaire imprimé de ses archives¹⁶. Dès lors, les erreurs d'attribution une fois corrigées, la situation géographique ne fait plus guère de difficultés : le refuge de Seclin se trouvait au 15 de la rue

14. Ce fut le cas pour le Magistrat et les manants de Seclin en 1642 « à raison des guerres présentes » ; ils se réfugièrent rue d'Amiens à Lille. Voir Chanoine Th. LEURIDAN, *Histoire de Seclin*, tome II, p. 270-271. 15. Voir l'annexe I qui énumère quelques-uns des refuges dans la ville de Lille. 16. *Inventaire sommaire des archives de l'Hôpital de Seclin Nord antérieures à 1790* par LEURIDAN. Le refuge est traité par l'abbé Leuridan dans son « Histoire de l'hôpital Notre-Dame », 4^e partie de *L'Histoire de Seclin*, parue en 1905. L'auteur y donne des détails intéressants, mais il ne situe pas précisément le refuge dans la rue d'Amiens. Il est également mentionné à la page 56 de l'ouvrage composé par une réunion d'auteurs compétents en archéologie, en histoire et en art, intitulé *L'hôpital Notre-Dame de Seclin. Histoire d'une fondation hospitalière de Marguerite de Flandre*, édité par la ville de Seclin en juin 1996.

d'Amiens comme l'indiquait Léon Lefebvre¹⁷ en précisant qu'il s'agissait d'un bâtiment de 1752, sans doute parce que la date figurait sur la façade. En effet, en 1752, l'hôpital est autorisé à détruire et à reconstruire son refuge lillois¹⁸.

À quel moment cet hôpital a-t-il songé à se donner un « refuge » à Lille ? La première date que nous ayons trouvée pour ce faire est 1614. Autorisée par les Archiducs et par les échevins lillois, la Communauté put acquérir un « refuge » à Lille¹⁹. La même année, le permis de construire²⁰ est donné tandis que la Communauté achète d'autres portions d'héritage « adhérentes et confrontantes à la maison du refuge »²¹. On y ajoute en 1617, l'achat d'un jardinet²² et en 1618, celui d'une maison rue de l'ABC²³.

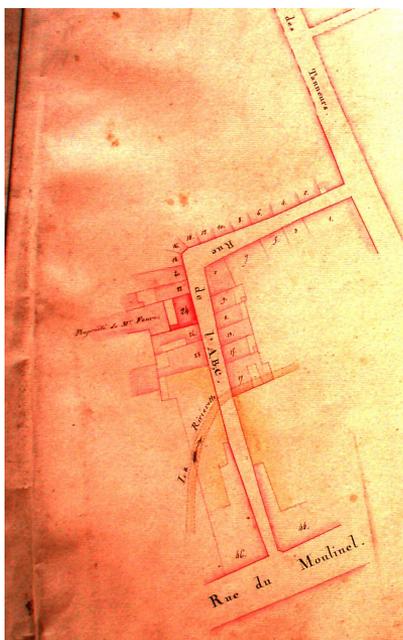
On ignore pour quelles raisons précises, la communauté fut autorisée, en 1629, à revendre ce premier refuge et à en acheter un autre²⁴ toujours situé rue d'Amiens.

Sur la rue de l'ABC, d'autres propriétés furent ajoutées aux biens de l'hôpital : l'une en 1666²⁵ pour Hubert Fayet ; une autre (une « petite » maison), en 1685 : celle-là dépendait de la pairie du Breucq²⁶. Une de ces maisons voisinait, en 1779, avec M. Faucompret, qui voulait rehausser le mur mitoyen²⁷. D'autre part, en 1684 une maison de la rue de l'ABC fut revendue à Antoine de Mouvaux²⁸. Toutes ces maisons ne firent pas partie du refuge, mais fournirent²⁹ un rapport à la communauté.

On ne sait que très peu de choses quant à la vie de ce refuge. Sur le plan spirituel, est connue la permission de « dire la messe dans le refuge de Lille³⁰ ». On ajoutera l'existence d'une « chapelle en bois de chêne avec un passé (marchepied) et un tableau représentant un Christ »³¹. Pour les travaux (sauf à éplucher les comptes³²) on ne connaît que des nettoyages et des réparations de gouttières et de toits pour la maison de la rue de l'ABC. Des « pierres bleues de Tournai » sont acquises entre 1696 et 1700.

Mais voilà donc qu'en 1752, le 28 février, autorisation est donnée de détruire et de reconstruire le refuge³³. La raison en était que « les bâtiments sont telle-

17. En faisant la même erreur d'attribution : « ancien refuge de l'abbaye de Seclin », *Bulletin de la Commission Historique du Nord*, « Particularités des rues du Vieux-Lille relevées en 1905 et décrites », t 28, 1911, p. 405. 18. AHS, B/5/119. 19. AHS, A/3/214, 215, 216, 217. 20. AHS B/5/106. 21. AHS B/5/105. 22. AHS A/3/218 & B/5/108. 23. AHS B/2/38. L'achat est indiqué comme étant pour Jean Boutry : un locataire ? 24. AHS A/3/228, B/2/42 & B/5/109... 25. AHS B/2/36. 26. AHS B/3/68. 27. AHS B/5/121. 1779, le 2 septembre. P-J. Caron, maçon et expert juré, établit alors un certificat. La maison de M. Faucompret porte la référence de voirie : quartier B, n° 1545. 28. AHS H/8/47. 29. Avec, au moins, une autre située à l'angle des rues de Paris et du Sec-Armvault. 30. AHS C/4/29. Antérieurement à 1705. 31. ADN 17 G 194. Voir l'annexe II. 32. Mais la période concernée était indisponible lors de mes recherches. 33. AHS B/5/119, à condition de suivre l'alignement et de faire un puisoir. Voir aussi AHS E/25, 107-108-109.



- Plan de situation de la maison, rue de l'ABC, qui appartenait toujours à l'Hôpital Comtesse de Seclin au XIX^e siècle — tiré de l'*Atlas parcellaire des propriétés de l'hospice civil de Seclin*... déposé aux archives de l'institution.

ment ruinés qu'ils sont inhabitables et que l'on ne peut sans danger les laisser subsister». Parallèlement, le 25 février de la même année 1752, des travaux de reconstructions sont autorisés sur un bâtiment situé « contre la rivière, laquelle passe au travers de ladite maison qui a besoin de certaine bienséance ». Et la « visitation » du « refuge de Seclin, rue d'Amiens » précise « On peut accorder la demande en commençant l'ouvrage dans le temps que l'on mettra les eaux basses... »³⁴, preuve que la propriété enjambait le canal. Ainsi ce « refuge » s'étendait-il de l'autre côté du canal et rejoignait une des maisons de la rue de l'ABC, propriété de l'Hôpital.

De tout cela il ne reste rien. Les démolitions récentes, tant sur la rue d'Amiens que sur celle de l'ABC ne nous permettent plus de reconnaître les lieux, d'identifier leur emplacement du fait du bouleversement dans les anciennes limites cadastrales. Du moins pouvons-nous d'une part les situer précisément sur les anciens plans. Et d'autre part, énumérer, autant que faire ce peut, les pièces dont les occupants disposaient.

34. AML, Registre 735. (27 avril 1743) : l'autorisation s'accompagne, comme d'ordinaire « à l'intervention du clerq aux ouvrages ». Malheureusement les permis de construire pour cette période n'existent plus.

Pour l'emplacement, un plan terrier, daté du début du XIX^e siècle³⁵, nous apporte d'utiles renseignements : il situe précisément la maison rue de l'ABC où elle porte le n° 24 et il signale que son voisin vers la rue d'Amiens est Louis Faure³⁶, le même qu'on sait être propriétaire du lieu encore en 1820³⁷. Ainsi pouvons-nous fixer l'emplacement du refuge : derrière une parcelle étroite logée au 15 rue d'Amiens, s'étend, passé le pont sur le canal, un vaste espace borné de bâtiments et débouchant sur la maison 24 rue de l'ABC [voir illust. 1, p. 85].

Pour énumérer les différentes pièces, nous ne disposons que de l'inventaire révolutionnaire³⁸. On y trouve ainsi une cave et cinq greniers dont un au-dessus de l'écurie, un vestibule, une salle et un salon, une écurie, une chambre au bout. Peut-être cela ne représentait-il que la partie réservée au refuge proprement dit et non la partie louée. On sait, en effet, qu'à la reconstruction, la moitié du refuge était loué à un particulier Louis Deledique³⁹. Lui a succédé, semble-t-il, le sieur Chastenet, chirurgien de l'hôpital militaire ; d'après la capitation de 1786⁴⁰, il séjournait au n° 1604 et payait 25 livres pour lui et 2 pour sa servante.

Pour terminer signalons que l'inventaire révolutionnaire mentionne « un rideau destiné à faire du charpie pour les hôpitaux ainsi que deux couvertes, une paire de draps et une paillasse pour l'hôpital » ; s'agit-il de l'hôpital-militaire ou de l'hôpital Comtesse de Seclin ? J'opterai pour le premier.

Ajoutons encore que le 17 rue d'Amiens (et donc le voisin immédiat du refuge), portait encore en 1973, dans un bâtiment sur cour, des poutres à mouluration et des sabots décorés qui pouvaient dater du début du XVII^e siècle. Effectivement, Léon Lefebvre signalait que le 17 rue d'Amiens portait la date de 1629 sur un « grès remployé dans le seuil »⁴¹.

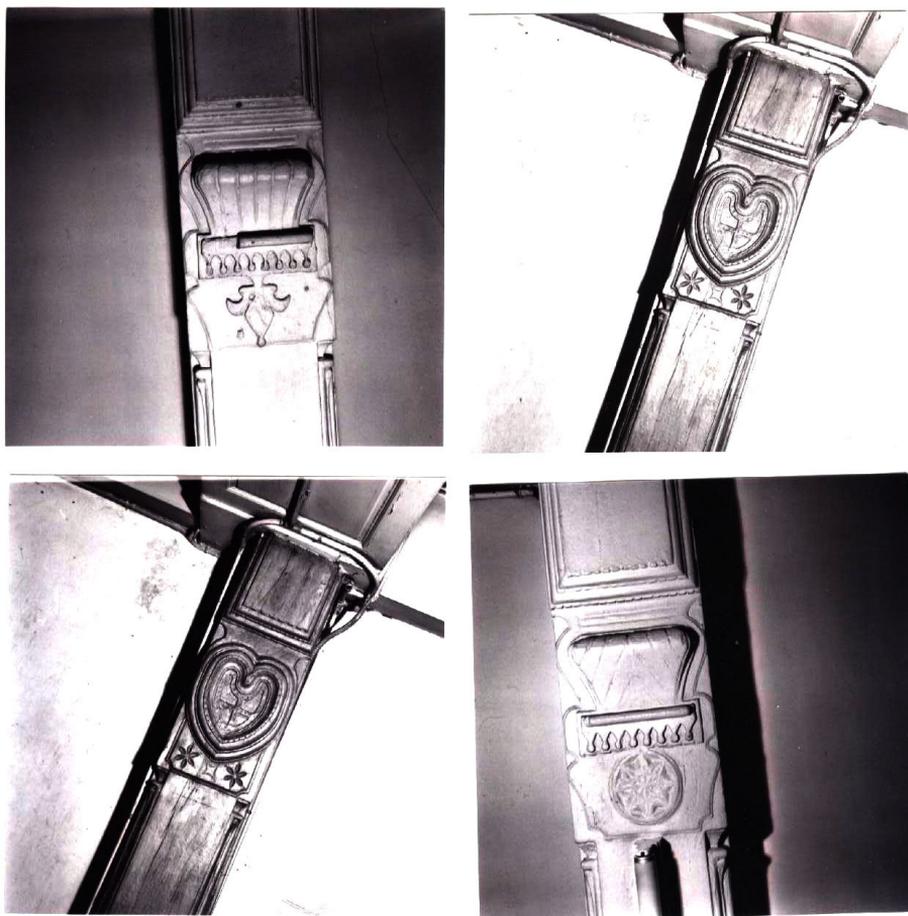
Enfin, dans les années 22-23 du XX^e siècle, les bureaux des ingénieurs constructeurs Sée⁴² se trouvaient dans les locaux de l'ancien refuge de Seclin. Ces lieux étaient-ils conservés en l'état de 1752 : il est permis d'en douter. . .

35. AHS. Plan terrier des propriétés de l'Hôpital Comtesse de Seclin. 36. Il fut maire d'Esquermes. S'il habita Lille au 15 rue d'Amiens, il était aussi propriétaire à Wazemmes, là où fut percée la rue qui porte son nom (Marc THIRIEZ, *Mille rues*, p. 98, au nom de Faure Louis.

37. ADN Plan d'alignement S 420. 38. On en trouvera le texte complet en annexe II. La vente qui a suivi cet inventaire a rapporté 389 l, 5 sols : le reçu en a été fait par le citoyen Mallet, huissier à Lille (ADN 1 Q 543/5). 39. AHS E/147. Le 28 juin 1752. Bail chez M^e Delmoitié à Lille.

40. AML 16602, paroisse Saint-Maurice, f^o 27 v^o. 41. BCHN, *op. cit.*, p. 381 & 405.

42. Cette firme traitait des Études et Constructions de bâtiments industriels (filatures, tissages, minoteries, malteries, brasseries, chauffage industriel, coffres thermiques, réfrigérants, etc). Les successeurs des frères Sée étaient MM. G. Leleu et L. Danel. La publicité avait, en 1922, été confiée à Edgard Lesage, alors étudiant en architecture et qui travaillait pour la firme comme dessinateur.



– Sabots de poutre qui se trouvaient dans un bâtiment arrière du 17 de la rue d'Amiens.

Annexe I. À propos des « refuges » dans la ville de Lille

Les religieux bénédictins, cisterciens et autres, avaient tous acquis un immeuble dans la ville la plus proche, lieu qu'ils louaient en temps de paix et dont ils se réservaient quelques pièces (dont une aménagée en chapelle) pour leur séjour en ville. Nous avons encore, à Lille, le refuge de l'abbaye de Loos, avec son portail monumental, rue Jean-Jacques Rousseau, et ses bâtiments réhabilités, non sans difficultés, le long de l'ancien canal de Weppes. Également, le refuge de l'abbaye de Marchiennes, rue de Paris, malheureusement enserré entre de hautes constructions du xx^e siècle. Par les sources, nous savons que l'abbaye de Cysoing avait un refuge, situé également rue de Paris — et dont il reste quelques éléments chez un particulier. De même les Chartreux de la Boutillerie en possédaient un rue de l'Hôpital-Militaire.

Annexe II. Inventaire des objets ⁴³

Le 25 brumaire, l'an second de la république française une et indivisible, à neuf heures du matin, nous nous sommes transporté, au ci-devant refuge de Seclin pour y procéder à l'inventaire des effets suivant, présent le citoyen Mannier et Buisine, priseur juré

1	<i>Dans la première salle en bas</i> , une tapisserie de ciamoise de flamme blanc et bleue,	36
2	Un miroir sur la cheminée ;	6
3	Une armoire et deux tableaux et un porte essuie mains dans le vestibule	10
4	<i>Dans une sale</i> où se trouvent une chapelle de bois de chêne et son passé, compris le tableau représentant un Christ et les deux petites branches de cuivre	66
5	Une petite armoire de bois de chêne, six tableaux et six petits cadres	5
6	Deux tableaux et cinq cadres	2
7	<i>Dans un grenier au-dessus de l'écurie</i> : un mauvais lit, un travers et oreiller de plumes	18
8	deux coffres de bois de chêne	10

Pour l'hôpital deux couvertes, une paire de draps, et une paillasse

9	Cinq gittes, une planche et quelques morceaux de bois	30
10	<i>Dans l'écurie</i> deux pierres bleues	8
11	<i>Dans la chambre au bout, du côté de l'écurie</i> , un prie-dieu	2
12	6 verges de fer	6

Un rideaux destiné à faire du charpie pour les hôpitauix

13	une mauvaise table	1 10
----	--------------------	------

Un rideaux destiné à faire du charpie pour les hôpituiux

Dans un grenier

14	Une couchette de chêne par panaux	
	Un bas d'armoire et quatre portes	18
15	Deux fauteuils, l'un de drap verd, et l'autre moquette	6
16	Huit chaises garnis	8

Dans un grenier

17	Trois coffres, quatre armoires, plusieurs bocages et un bois de lit démonté	50
----	---	----

Dans les deux autres greniers

18	Deux coffres de bois de chêne, une porte à verrou, un chassis vitrés et une boiserie d'un bas de cheminée	30
19	Un banc de charpentier	8

Dans la cave

20	Deux petits jantiers et une rondelle	9
----	--------------------------------------	---

N'ayant plus rien trouvé dans ledit refuge, nous avons clos et fini le présent inventaire

Signatures : S. A. J. Mannier ; Buisine



– L'immeuble construit par l'architecte Biarez

Un immeuble construit par l'architecte Biarez

Jusqu'en 2006, on pouvait voir à l'angle des rues du Molinel et de l'ABC, un important immeuble large de sept travées. Pour les besoins toujours renouvelés de la promotion immobilière, cette construction a fait place à une co-propriété... Il s'agissait pourtant d'une des œuvres de l'architecte Louis Biarez, probablement la seule qui existât encore. On lira plus loin la courte biographie de ce personnage dont bien des Lillois *provecti aetate* (avancés en âge) ont connu les descendants : Henri Biarez, son épouse Marie, sa sœur Elisabeth Biarez et leur entreprise de charpente et menuiserie du quai du Wault.

Le permis de construire

Louis Biarez a trente ans lorsqu'il dépose, en 1790, une demande d'autorisation de construire un immeuble à l'angle des rues du Molinel et de l'ABC⁴⁴. Son projet est refusé dans un premier temps car le « plan⁴⁵ » qu'il y a joint est dépourvu d'échelle. Il renvoie donc la pièce dûment complétée et, parce qu'il est dans l'obligation de reconstruire le mur à front de la rue de l'ABC⁴⁶, il ajoute à sa demande initiale celle de l'autoriser à barrer cette rue pendant la durée des travaux, pour éviter les accidents. Cela, il ne l'obtiendra pas. En revanche, il peut

43. ADN 17 G 194. 44. AML Registre 753. 45. Le plan n'est, en réalité, qu'une élévation des façades. 46. Voir dans ce numéro un petit historique de la rue de l'ABC.

reconstruire les deux façades et doit y ajouter une nochère⁴⁷. On n'en saura pas davantage sur le bâtiment parce que, d'une part, les « plans » d'origine ne sont pas parvenus jusqu'à nous et que, d'autre part, ce qui intéressait les édiles de cette époque ne concernait nullement l'intérieur (commodités, hygiène, sécurité, etc.). Les conditions étaient de suivre les alignements⁴⁸ décidés par la ville et de respecter l'obligation d'établir un pan coupé⁴⁹ à l'angle des deux rues (ou éventuellement, un arrondi).

L'édifice

Il se présente sur deux niveaux à peu près égaux en hauteur et percés de longues ouvertures rectangulaires. Ces étages sont couronnés d'une corniche très saillante mais peu développée qui s'appuie sur l'espace de la frise. Au-dessus, un étage en attique avec ouvertures carrées dissimule la couverture.

Le pan coupé est peu développé, sans doute du fait de l'étroitesse de la rue de l'ABC.

La décoration

Elle se résume essentiellement à la création de refends dans la maçonnerie (ou de l'enduit), courant à longues lignes à travers toute la façade, s'interrompant aux ouvertures et simulant le découpage d'une plate-bande en claveaux⁵⁰ au-dessus de ces ouvertures. Dans ce sobre traitement de l'élévation, l'entrée, qui se limite à une seule travée, se remarque par la présence d'un fronton triangulaire soutenu par deux consoles.

Le style

L'allure générale de ce bâtiment reflète l'art néo-classique mis à l'honneur en France depuis deux ou trois des dernières décennies du XVIII^e siècle. À Lille, déjà en 1777, ce style avait fait son apparition lors de la construction de l'usine Cuvelier-Brame en bordure du canal des Poissonceaux et de l'ancienne rue de Tenremonde (rue Nationale actuellement)⁵¹. À la date de 1790, l'ensemble

47. Nom picard pour désigner la goulotte qui circule dans le chéneau et se poursuit par un tuyau de descente d'eau. 48. La Ville n'a pas attendu les règlements d'alignement pour effectuer, au coup par coup, les alignements nécessaires afin de redresser un tracé ou élargir une rue. 49. Le pan coupé était destiné à améliorer la circulation non seulement des véhicules mais aussi de l'air! 50. Bien que caché par un calicot de publicité, ce décor existe à l'étage comme au rez-de-chaussée. 51. *Annales du Comité Flamand de France*, t. 64, 2006, p. 153-157.

situé au 13 Parvis Saint-Maurice⁵² s'en inspire également. On peut encore reconnaître ce style sur le bâtiment qu'a construit le beau-frère de Louis Biarez, Jean-Baptiste Lewille, 33-35 rue de la Barre à Lille en 1798⁵³.

Dans les années suivantes un autre architecte lillois, Benjamin-Joseph Dewarlez, son contemporain (né en 1767) a exploité les mêmes procédés, mais, semble-t-il, avec davantage de fantaisie⁵⁴. Ainsi la maison 18, rue des Arts, construite en 1793. En revanche, nous retrouvons la ligne générale néo-classique, chez cet architecte, au château Vandamme à Cassel qu'il transforma en 1813⁵⁵. Et ce ne sont pas les seuls exemples d'architecture néo-classique créés par des architectes plus jeunes

Biographie de Louis Biarez

Né en 1760. Obtient le premier prix d'excellence de l'Académie d'Architecture⁵⁶.

Liste des ses œuvres connues à ce jour

- 1785 Projet de transformation du château de Prêmesques⁵⁷ ;
- 1786 Projet pour une halle sur l'emplacement des religieuses annonciades⁵⁸ ;
- 1787 Reconstruction de maisons 69-71-73, rue d'Angleterre, sur l'emplacement des Marthes⁵⁹ ;
- 1787 Changements et embellissements pour le nouveau théâtre, en collaboration avec Verly⁶⁰ ;
- 1789 Mur de clôture des Annonciades⁶¹ ;
- 1790 Rue du Molinel et de l'ABC (objet de l'article) ;
- 1792 Construction de maisons rue des Jardins⁶².

52. Idem, p. 159-163. À la différence des ouvertures de l'étage noble, ici couvertes d'un arc et non d'une plate-bande. Quant à l'étage attique de ce bâtiment, il se place en continuité avec les autres niveaux et sous la corniche (nous ignorons le nom de l'architecte constructeur). 53. Idem, t. 63, 2005, p. 119-121. La même observation peut se faire pour l'emplacement de l'attique. Il n'est pas impossible que Louis Biarez ait été co-auteur de cette construction.

54. Que J.-J. Duthoy qualifiait de « néo-classicisme fleuri ». Voir sa participation à l'*Histoire de Lille*, sous la direction de Louis TRÉNARD, tome III, *L'ère des révolutions (1715-1851)*, notamment p. 507. 55. *Annales du Comité Flamand de France*, t. 58, 2000, p. 99-118 (avec biographie de l'architecte et la liste de ses œuvres). 56. BML853. 57. ADN, Plan Lille 271. 58. Ch. Lesage, « Urbanisme et promotion immobilière à Lille à la fin du XVIII^e siècle » dans *Société et religion en France et aux Pays-Bas xv^e-xix^e siècle. Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*, Artois Presse Université 2000. p. 193-203. 59. AML Carton 53, pièce 17. 60. AML Carton 53, pièce 17. 61. AML Registre 753 f^o 89. 62. AML registre 753 f^o 229-230, reg. 753 f^o 229-230.

La fondation Castelain

Yvette HENEL ¹

La fondation, sous l'ancien régime, correspond à la création de messes, d'actions ou d'institutions charitables, financées par voie de legs ou de donations. Dans chaque paroisse de Lille, ces fondations ont existé et pour certaines jusqu'en 1793. Pour la paroisse Sainte-Catherine de Lille, plusieurs registres de comptes retracent la gestion de ces fondations parmi lesquelles la fondation Castelain qui fait l'objet de cet article.

Plusieurs raisons ont guidé ce choix ; en effet, le nom de la famille Castelain est toujours lié à l'église Sainte-Catherine dans laquelle est encore visible de nos jours une pierre tombale sur laquelle est gravée ce nom ², il s'agit de Jeanne Castelain, dame de Wattignies, de Becquerel, décédée en janvier 1622, veuve de Charles d'Appelteren, écuyer, seigneur d'Eecke, Houte, conseiller des archiducs (Albert et Isabelle). Cette pierre se trouve dans la chapelle Saint-Joseph, chapelle qui avant la révolution, était dédiée à saint Nicolas. C'est dans cette chapelle que furent célébrés les offices que Marguerite et Mahieu Castelain fondèrent à la fin du xv^e siècle. À quel moment et pour quelles raisons ce couple a-t-il décidé cette fondation ? Quels offices furent demandés ? Les souhaits des fondateurs ont-ils toujours été exaucés ? Quelles personnes étaient impliquées dans la réalisation de ces vœux ? Cette fondation a-t-elle eu un impact sur la vie de l'église, son architecture ? Pour répondre à ces questions nous disposons de divers documents conservés pour les uns aux archives du Bureau de Bienfaisance série E des archives municipales de Lille, et d'autres aux archives départementales du Nord dans la série 16 G.

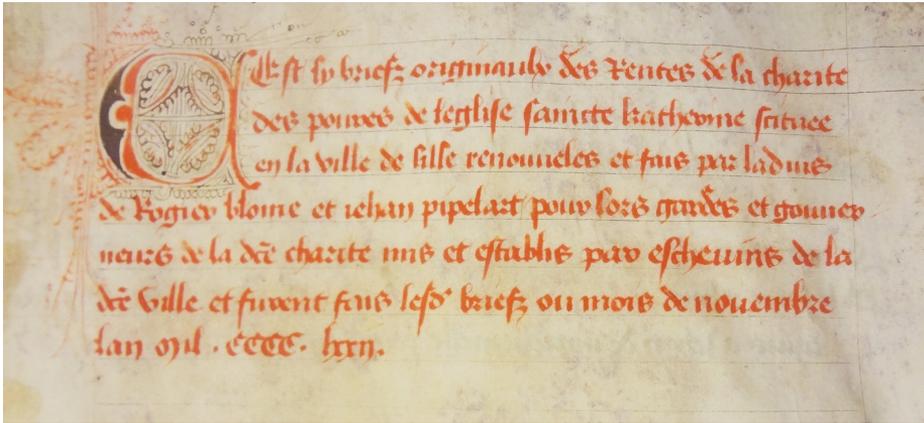
Les fondateurs

D'abord, que savons-nous des fondateurs ? Mahieu est le fils de Jean né à Lezennes, bourgeois de Lille par achat et mort avant 1447, lui même, était fils de Jacquemes vivant vers 1400 ³. Mahieu relève sa bourgeoisie le 2 mai 1455, il a deux enfants : Jean et Paul. Il n'est pas fait mention de son mariage dans

1. Membre de la Commission historique du Nord 2. Cette pierre tumulaire a fait l'objet d'un article de monsieur Gérard JANSSENS dans le *bulletin* n° 19 des Amis de l'église Sainte-Catherine paru en 2007. 3. Paul Denis DU PÉAGE, *Généalogies lilloises*, Reprint 1997, SGHP.



– Pierre tombale de Charles d'Appelteren et de Jeanne Castellain son épouse, chapelle Saint-Joseph.



- Première page du registre E 4 contenant le brief des rentes appartenant à la charité de Sainte-Catherine. 60 feuillets en parchemin. Plats en bois recouverts de cuir.

la généalogie établie par Denis du Péage⁴. Un lien de parenté existait-il entre Mahieu et Marguerite avant leur mariage ? Sont-ils cousins ? Le deuxième fils de Jacquemes a eu des enfants, quatre fils sont cités par Denis du Péage, a-t-il eu des filles ? Marguerite est-elle une descendante de cette branche ? Et comme le dit si bien Denis du Péage, le nom *a été très répandu à Lille et aux environs. Le laconisme des registres aux bourgeois ne lui a pas permis de rattacher à cette famille tous les Jean, Mathieu, Guillaume, très nombreux au seizième siècle.* J'y ajouterai les Marguerite car à la fin du xv^e siècle, il se trouve à nouveau une Marguerite, épouse Castelain.

L'acte du 6 juillet 1493 fait part des volontés de Mahieu Castelain et de Marguerite Castelain, sa femme. Deux remarques s'imposent : dans les premiers actes, il est écrit Mahieu et non Mathieu et Marguerite est bien son épouse et non sa sœur comme il le sera parfois écrit quelques siècles plus tard.

D'autres membres de la famille auront à cœur de pérenniser cette fondation notamment, les enfants : Paul et Jean, et nous verrons que d'autres descendants interviendront dans la gestion de la fondation et ce jusqu'à la fin du xviii^e siècle.

4. Dans le registre aux mandements 378 f^o 119 AML, à la date du 20 janvier 1497, il est question d'un Mathieu, fermier de l'avoir des poids, la concordance des dates pourrait permettre d'avancer qu'il s'agit bien du donateur.

La fondation

Certaines fondations d'offices dans l'église Sainte-Catherine sont plus anciennes⁵ que celle des Castelain, mais l'intérêt de cette fondation réside dans le fait que la chapelle où seront célébrés les offices est la seule des chapelles latérales qui soit encore en place et que les trois textes fondateurs sont parvenus jusqu'à nous, consignés dans le registre E 4 des archives du Bureau de Bienfaisance⁶.

Dans le premier acte qui date du 6 juillet 1493, Marguerite et Mahieu Castelain veulent que leurs âmes et celles de *leurs parens et amis trespases* fassent l'objet des recommandations du chapelain, lors des différents offices qu'il célébrera à leur demande dans la chapelle Saint-Nicolas, cela ne diffère guère de ce qui se retrouve le plus fréquemment dans ce genre d'actes.

En 1496, leurs intentions sont clairement exprimées. En effet, *desirans faire œuvre meritoire et agreable et adfin quilz soient participants es suffrages prieres et oraisons qui se font et se feront en icelle eglise ils avoient donne et aulmosne a la carite des povres de ladte eglise et par ces prttes donnerent et aulmosnere(n)t les parties de terres heritages et rentes qui sensuit aux charges des messes aulmosnes conditions et ordonnaes* qui sont ensuite détaillées. Ils s'assurent ainsi qu'après leur trépas des prières seront dites à leur intention. Ces messes et obits auraient pu être célébrés dans le chœur ou d'autres chapelles, alors, pour quelles raisons le choix des fondateurs s'est-il porté sur la chapelle Saint-Nicolas ? Une toute petite phrase de l'acte de 1496 nous révèle que Mahieu *a obtenu a ses despens certains pardons en ladte chapelle declares es bulles de ce faict mension*. Malheureusement, il n'est pas dit pour quels péchés il a obtenu ces pardons !

Le 6 juillet 1493, il est écrit : *Ce ete lordonnance des messes Sainct Nicholas et par quel jour et a quelle heure et comment elles se doibvent dire et la se doibt prendre large(n)t et qui le doibt. Les margliseurs⁷ de Sainte-Catherine reconnaissent avoir reçu de Mahieu et Marguerite Castelain une rente héritière de 25 livres, somme qu'ils sont chargés de reverser aux ministres de la charité qui vont gérer la fondation.*

Il est spécifié que *les caritables des povres de Saincte Katherine sont tenus et obligies* de faire célébrer deux messes toutes les semaines dans la chapelle

5. Jeanne du Solier, femme de Gillon le Gondolier, fonde une messe par jour le 24 avril 1322 ; Pierre le Nepveu fonde deux obits le 26 février 1468 et le 13 décembre 1468, Therry du Chastel dit le brodeur demande que dix moutons et deux cents pains de six deniers soient distribués chaque année. Ces fondations seront honorées jusqu'en 1793. 6. Certains extraits de ces textes se trouvent dans la série 16 G (1078 et 1079) des archives départementales du Nord.

7. Marguillier. VERMESSE, *Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*, La Découvrance, 1994.

Saint-Nicolas. L'une des messes doit être dite le dimanche, aussitôt les commandements faits par le curé ou son lieutenant. L'autre sera dite le lundi *incontinent que la clocquette des échevins sur la halle sera lasquié et si pour une raison quelconque l'on ne sonnast point ladite clocquette on sera tenu de le — l'office — dire a le heure que elle seroit lasquie se il etoit jour pour le sonner.*

Avant le début de la messe, le coître est tenu *de sonner à la volée la plus grande clocque de l'église et sur la fin clocqueter sur un bort VIII ou X cops pour appeler le peuple.* Si le coître n'accomplit pas ce *sonnage*, il ne sera pas payé et l'argent restera au profit de la charité.

Le chapelain est tenu de dire *ung de profundis et apres la messe ditte un Salve regina.* Il ne peut pas être certain de conserver cette charge car sa nomination dépend des ministres de la charité qui peuvent, si bon leur semble, changer de chapelain tous les jours.

Mahieu et Marguerite Castelain prennent aussi la précaution de préciser que *si il advenoit que aulcune personne de quelque auctorite que il fust qui volust lesdtes messes apprehendes ou contournes de en faire ung benefice ou cantuaux de chappelle et que proces en sourdesist et suist jugie contre lesdits ministres lesdt fondateur et fondateresse se sont ordonne et ordonnent que les. XXV ll — livres — de rente soient donnees pour dieu aux povres dicelle paroische et en acheter du bled et en faire du pain de six deniers la pieche et que il soit donne par lesd ministres par plommes⁸ par IIII jours par an aux povres co(mm)e dit est de ladte paroische.* Cette clause ne paraît pas avoir été appliquée à un moment quelconque.

Trois ans après, le 28 mai 1496, en la halle échevinale de la ville de Lille sont réunis dix échevins⁹, Michel du Tertre, prêtre vicaire de Sainte-Catherine, trois margliseurs¹⁰, huit paroissiens¹¹. Ces derniers certifient que les dispositions prises par les donateurs ont été portées à la connaissance des paroissiens pour *ce rassemblés au coeur de l'église, le lundi de Pentecôte après la grande messe chantee.* Les paroissiens ont trouvé ladite *ordonnance bien agreable et baillerent leur consentement a lentretenement dicelle.*

Quelle est cette ordonnance qui fut si agréable à entendre? Ce lundi de Pentecôte, il a été annoncé la fondation de messes le mardi, le mercredi, le

8. Plommet : jeton en plomb. VERMESSE, *op. cit.* 9. Wallerand de Trambourg, Pierre de Lobel, Jehan Dommessent, Pierre Boutay, Noël Deffrennes, Wallerand de Libersart, Pierre Lesur, Beauvuin Drumez, Maistre Guart Ledrut, Robert de le Pierre. 10. Guilbert Audent, Jehan de Latre, Jehan Fasse. 11. Antoine et Pierre de Hocron, Anthoine de Berlettes, Jehan le Monnoyer, Pierre de Lannoy, écuyer, maistre Jean Denis, George Machon dit de le Sauch et Potier.

jeudi, le vendredi et le samedi qui viennent s'ajouter aux messes déjà fondées et ces messes seront dites dès le 6 juillet 1496. Ces messes seront financées par les revenus des héritages, terres et rentes qui ont été donnés par les Castelain. Le revenu est de 80 livres par an. Mathieu et Marguerite ne voulant pas que la charité ait des problèmes de trésorerie donnent 80 livres en plus, ce qui correspond aux dépenses évaluées pour une année. La fondation doit toujours bénéficier d'une avance de trésorerie équivalent à un an de dépenses.

Laurent van Espel et Jehan de le Porte, ministres de la charité, promettent solennellement de bien entretenir perpétuellement cette fondation et prennent l'engagement d'y soumettre tous les biens de la charité présents et futurs et de rendre les comptes qui leur seront demandés.

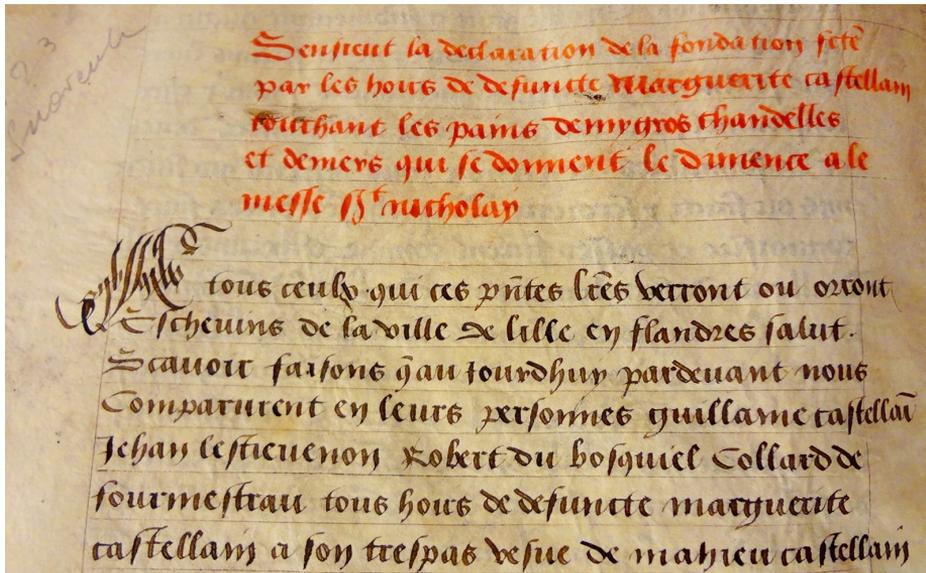
Ce même jour, Mahieu et Marguerite demandent que deux obits soient dits aux deux fêtes de saint Nicolas en mai et en décembre¹², en plus de ceux qu'une autre ordonnance avait déjà fixés en octobre. Pour financer ces obits, ils donnent trois cens de pré et une rente de cinq livres environ par an gagée sur un lieu manoir gisant à Radinghem, le long du chemin qui va de l'église de Radinghem au wez Castelain. Lors de chaque cérémonie, treize pains de froment seront distribués à treize pauvres honnêtes¹³. Les autres offices ont leur propre financement que nous verrons ultérieurement.

Les héritiers de Mahieu et Marguerite augmenteront cette fondation. Paul dit l'aîné, fils de Mahieu et Marguerite, donne une rente perpétuelle de 9 livres 12 deniers que les marguilliers de Saint-Étienne sont tenus de payer¹⁴. Il lègue aussi 6 000 livres à l'église Saint-Étienne pour qu'un cierge soit allumé perpétuellement devant le Saint-Sacrement¹⁵. Le frère de Paul, Jean et sa femme Marguerite ont de leur vivant fait donation en faveur des pauvres de Sainte-Catherine, d'une rente de 9 florins 10 patars à payer aussi par les marguilliers de Saint-Étienne, pour augmenter la fondation de Mahieu et Marguerite. Leurs héritiers reconnaissent cette donation le 5 novembre 1523 devant les échevins.

Enfin, une dernière donation vient s'ajouter aux précédentes ; Marguerite Castelain, femme de Jehan, a voulu que soient distribué un demi gros à treize pauvres honnêtes chaque dimanche. Les 13 demi gros doivent se donner avec 13 pains. De plus dans leur testament, Marguerite et son époux, ont voulu que chaque dimanche, 13 pauvres honnêtes reçoivent 13 pains blancs à 6 deniers la pièce avec sur chaque pain une chandelle de cire de 1 denier et ½ et 10 deniers pour donner à l'offrande de la messe fondée par Mahieu, père de Jehan. Le

12. Les fêtes de saint Nicolas sont célébrées l'une le 6 décembre et l'autre le 9 mai cette dernière rappelle la translation des reliques du saint, de Myre à Bari, en 1087. 13. E 177.

14. E 10. 15. Ce legs est accepté par les échevins le 15 avril 1552. AML.



– Les textes relatifs à la donation Castelain occupent les dernières pages du registre E 4, ici en-tête du dernier protocole de la donation figurant dans ce registre.

15 novembre 1583, *Guillaume Castelain, Jehan Lestreunon, Robert du Bosquiel, Collart de Fourmestraux, tous hoirs de defuncte Marguerite veuve de Mahieu et aussi de defunct Jehan Castelain et Marguerite Castelain qui fut sa femme, tant en leurs noms, faisant fors de Pol Castelain, aussy hoir des defuncts et aussy comme tuteurs de Mathieu Castelain fils de feu Pol* reconnaissent ces donations. Les dépenses s’élèvent alors à 40 livres 12 sols 8 deniers pour respecter ces dernières volontés de Jehan. Le financement est assuré par une rente de 9 livres 1 sol due par les marguilliers de Saint-Étienne, les ministres de la charité ont reçu 891 livres 16 sols. Les dépenses sont détaillées, les ministres reçoivent 24 sols, les 13 demi gros font 16 livres 18 sols c’est aussi la somme nécessaire pour payer les pains. Les 13 chandelles coûtent 56 sols 4 deniers, la même somme permet d’honorer les offrandes. La dépense totale s’élève donc à 40 livres 12 sols 8 deniers. Mais une année peut comporter 53 dimanches, c’est pourquoi les héritiers ajoutent 5 sols 4 deniers à la somme précédente. Et pour faire bonne mesure et afin que les dépenses de la première année soient couvertes ils versent encore 31 livres 17 sols.

Les donations

L’acte de 1496 comporte l’énumération des terres léguées. Elles sont situées dans des localités proches de Lille, mais ne peuvent être localisées car leurs

positions sont données par rapport à d'autres propriétés, ainsi à Ascq, 7 cents ½ sont indiqués comme tenant à la terre d'Allard Wallet et à celle de la veuve Jean Fievre.

Par contre sur certains actes sont notées les rentes seigneuriales¹⁶, qui les perçoit, l'occupant de la terre au moment de l'achat et le loyer dont est redevable le « *censier* ». Les rentes seigneuriales sont d'un montant constant tandis que les loyers varient avec les locataires et changent parfois au renouvellement des baux¹⁷.

Les 30 cents 16 verges (3 ha 67 a) situés à Bondues sont achetés le 30 octobre 1459¹⁸, il s'agit de trois pièces tenus de l'échevinage d'Halluin : une de 6 cents, une autre de 6 cents et 10 verges, et la dernière de 18 cents et 6 verges qui donnent sur la *piedsente*¹⁹ *Rabattu tenus à cens* par Maillin Delebiecque. Le vendeur Maillin Delebiecque demande 7 livres monnaie de Flandre pour chaque cens.

Le 24 mars 1490²⁰, ils acquièrent, à Wazemmes, hors de la porte des Malades, 20 cents (1 ha 78 a 8 ca) de terre en deux parties : 14 sont cédés par Marie de Rabodenghes, douairière de Beauvoir, ils sont tenus de la prévôté d'Esquermes à une maille de rente. Les autres 6 cents sont de provenance inconnue. Jehan Delhaye, *olyeur*²¹ occupe cette propriété qui longe le chemin de l'Évêque allant à Ronchin, pour 8 livres gros par an. Cette terre et la précédente sise à Bondues ont été acquises avant le premier acte de la fondation.

Plusieurs terres sont acquises entre le 6 juillet 1493, date du premier document et le 28 mai 1496, date à laquelle, ils lèguent les propriétés. Il semblerait que les donateurs ont envisagé le coût des offices qu'ils vont demander et les moyens de subvenir aux dépenses. C'est ainsi qu'en 1494 ils acquièrent quatre propriétés. Le 21 janvier²², Bartelmieu Dufay leur cède un bonnier une verge (1 ha 42 a 55 ca), situés à Lesquin au hameau de Gamand, le long du chemin qui mène de Gamand à Meurchin, pour la somme de 150 livres parisis. Ces terres sont tenues de Wallerand de Raisne à un denier par an et sont occupées par Guillebert Lambelin, au moment de la vente.

Le 12 mars²³, c'est 15 cents (1 ha 33 a 56 ca) de prés en deux parties (9 cents et 6 cents) gisant à Seclin que Jacquemart Audent vend à Mahieu Castelain pour la somme de 200 livres parisis. Une rente est payée à Monsieur de Bourgogne, sur 6 cents, 3 cents ne doivent pas de rente. Jehan Desmons est le censier.

16. Annexe : rentes seigneuriales. 17. Renseignements tirés des registres E 303 à E 315. AML.
18. E 176. 19. Sentier. VERMESSE, *op. cit.* 20. E 169. 21. Olyeur, olieux : celui qui tient un moulin à faire de l'huile. HÉCART, *Dictionnaire Rouchi Français*, Lemaitre, Valenciennes, 1854. 22. E 171. 23. E 172.

Quelques jours après, le 17 mars²⁴, ce sont deux pièces de terre se touchant et situées à Bondues, d'une superficie totale de 12 cents 1/3 (1 ha 9 a 81 ca) qui sont cédées par Henri et Pasquier Delpierre pour la somme de 87 livres parisis. Elles sont tenues de l'échevinage d'Halluin et louées à Mathieu Gasquières pour quatre livres par an. Une pièce de 6 cents est située près du chemin qui va de Linselles à Monboidon

À Ascq, la superficie de terres labourables cédées à la pauvreté est de 1 bonnier et 1/2 (2 ha 13 a 69 ca) en trois pièces : l'une de 9 cents est située entre le grand chemin et le buisson de Roquier, les deux autres ont la même superficie : 7 cents 1/2 ; l'une de ces deux dernières est située entre la maladrerie et le grand chemin qui va de Lille à Tournai. Ces terres avaient des propriétaires différents. D'abord les héritiers de Jehan Fauchille et Miquielle Deffontaine vendent deux pièces d'une superficie d'un bonnier le 9 avril 1494²⁵, puis ensuite le 16 mars 1495²⁶ Antoine Fauchille vend 712 verges et 1/2 situées sur Annappes moyennant le prix principal de 8 livres 10 sols. Ces terres sont tenues de l'échevinage d'Annappes à deux rasières de blé de rente seigneuriale. Le censier qui les occupe est Jacquemart Fauchille.

La prairie Sainte-Catherine, sise à Halluin le long de la Lys, est d'une superficie de 14 cents (1 ha 24 a 65 ca), elle est occupée par Thery le Haze moyennant le loyer de 12 livres par an, il est aussi tenu de payer la rente seigneuriale : 1 livre 18 sols et 5 deniers à l'échevinage de Bourgogne. Aucun acte ne permet de connaître la date d'acquisition de cette prairie, il en est de même pour un bonnier (1 ha 42 a 46 ca) à Fromelles tenu de la comté d'Herlies à une razière de blé et deux *pouilles* de 18 deniers la pièce. Cette terre est tenue en cense par Clays le Roy au prix de 14 razières de grains : 16 deniers pour le blé et 14 pour l'avoine. Elle est située près du chemin qui mène de *Fourmelles* à Herlies.

À ces propriétés s'ajoutent des rentes : six livres dix sols sur le moulin de Hedde à Esquermes et sur chaque cent *sur lesquels le moulin est assis*. Il appartient à Jacques Audent et est situé le long du chemin qui va de Lille à Haubourdin et, du chemin qui va de Wazemmes au Mesnil. Enfin, soixante quinze sols sur la veuve et les héritiers de Guillaume le Borgne. Cette dernière rente est affectée spécialement à la célébration des deux obits demandés le 16 mai 1496.

24. E 173. 25. E 174. 26. E 175.

La gestion de la fondation

Le compte de 1572

Les souhaits émis par les fondateurs ont-ils été exaucés ?

Presqu'un siècle sépare les actes de donation du premier compte qui se trouve aux archives. En effet, c'est dans le registre des comptes rendus à Noël 1572²⁷ qu'il est fait état des dépenses²⁸ engagées pour cette fondation.

En comparant le texte de la fondation et ce compte, il apparaît nettement que les principales exigences des Castelain sont respectées.

Les offices sont dits chaque jour de la semaine en respectant le moment c'est à dire après que le « vigneron²⁹ » ait sonné. Le prêtre reçoit 91 livres 10 sols, cette somme lui est versée non seulement pour les offices quotidiens mais aussi parce qu'il a chanté aux deux jours de saint Nicolas, aux vêpres et aux matines, aux messes paroissiales et aux deux obits, comme il avait été spécifié. Les Castelain avaient précisé, en 1496, qu'ils ne voulaient pas que les offices qu'ils demandaient, perturbent le déroulement des offices de l'église. Mais, au contraire, ils souhaitaient que le chapelain chargé des offices dans la chapelle Saint-Nicolas participe, le plus souvent possible, aux différents offices se déroulant dans Sainte-Catherine.

Le jour de la chandeleur, le chapelain disposait d'une chandelle d'un quartron valant trois sols. L'église a reçu sept livres pour avoir livré vin et luminaire et le coître qui a sonné les messes soixante-dix sols. Pour la gestion des comptes et pour avoir sollicité les messes, les ministres de la charité ont reçu 10 sols.

Le jour des obits, Nicollas Rome, boulanger a livré vingt-six pains bruns de six deniers qui sont distribués à treize pauvres de la paroisse, ces derniers reçoivent en outre un denier pour l'offrande. Le dimanche, ce sont treize pains blancs de six deniers qui sont distribués à treize pauvres honnêtes par les ministres de la chapelle. Ces pauvres se rendent à l'offrande avec une chandelle d'un denier. Vingt-quatre sols ont été dépensés pour les méreaux que les ministres de la chapelle ont remis aux pauvres.

Les marguilliers reçoivent quatre livres, le curé douze deniers pour avoir annoncé à la fin de la messe que les comptes allaient être rendus. Le curé,

27. Ce registre contient les recettes et les dépenses de la charité des pauvres pour un an, de Noël 1571 à Noël 1572, rendus par Guillaume de la Chapelle, receveur et les ministres de la charité. 28. Les recettes sont difficilement identifiables, car contrairement aux dépenses, elles ne sont pas répertoriées sous le nom du donateur. 29. Le vigneron serait une cloche servant spécialement à rappeler les ouvriers qui travaillaient aux vignes dans les campagnes. VERMESSE, *op. cit.*

quatre marguilliers, le chapelain et trois ministres de la pauvreté sont tenus d'être présent à la *rendition* du compte, s'ils sont absents les trois sols qu'ils doivent percevoir serviront à acheter du pain pour les pauvres. En 1572, ils étaient tous présents car vingt sept sols figurent à la rubrique des dépenses les concernant !

Les souhaits des fondateurs continueront-ils d'être aussi bien respectés ? À nouveau, plus d'un siècle sépare le registre que nous venons d'évoquer des registres conservés qui font état de cette fondation.

Les comptes entre 1727 et 1793

Les registres E 303 à E 307 qui présentent les comptes de la Pauvreté de Sainte-Catherine entre 1727 et 1793, permettent de constater que presque toutes les terres données par les Castelain sont restées la propriété des pauvres jusqu'en 1793 et ce qu'elles rapportent à la fondation pendant toutes ces années.

Pierre Six qui occupe les 30 cents 16 verges situés à Bondues paie une redevance de 60 florins par an entre 1727 et 1735, puis de 78 florins. À l'occasion de la signature du nouveau bail avec Maximilien Leuridan, en 1743, le loyer est fixé à 93 florins. Nouvelles hausses à la signature des nouveaux baux, en 1771, 1786 et 1789. Le loyer est fixé à 105 florins pour Philippe André Dupont, 180 pour Marie Catherine Six veuve du précédent et 190 pour Joseph Dupont. Ces hausses, à la signature de nouveaux baux, semblent systématiques. Pierre François de Flandres locataire de la prairie de Wazemmes verse 44 florins 16 patars de loyer de 1727 à 1741, puis 52 florins 9 deniers. Son gendre Théodore Joseph Tiers verse 58 florins 9 patars 3 deniers et ce jusqu'en 1785. Un autre membre de la famille Gilles François Joseph Tiers reprend la terre avec Noël Joseph Malfait en 1785 et le loyer se monte alors à 91 florins, il atteindra 104 florins en 1786 et restera le même jusqu'en 1793.

La même famille occupe la terre de Lesquin pendant de nombreuses années. D'abord les époux Vendeville, après 1741, la veuve de Noël Vendeville, Anne Plouvier. Le loyer de 36 florins ne bouge pas pendant plus de 20 ans, c'est que le fils d'Anne Plouvier, au moment du renouvellement du bail a refusé l'augmentation disant qu'il ne convenait pas de l'augmenter attendu qu'il avait été *fouragé* et qu'il y avait eu une *grande mortalité dans les bêtes*. *Il a été résolu de différer jusqu'à un temps plus favorable*. Ce moment plus favorable s'est fait longuement attendre puisque la première augmentation qui suivra n'intervient qu'en 1763, le loyer passe alors à 38 florins 8 patars. En 1771, nouveau bail avec Noël Vendeville qui paie alors 44 florins puis 56 à partir de 1785 et ce jusqu'à la fin des comptes.

Les 24 cents situés à Ascq sont toujours occupés par des associés en premier lieu Philippe Fievet et Guillaume Willoqueau. De 63 florins en 1727, leur redevance passe à 72 florins en 1731, puis à 90 en 1740 quand Philippe Fievet est associé à André Desmarescaux. Cette association continue jusqu'en 1749, mais cette année là Gaspard Hallez les rejoint. En 1763, Philippe Fievet ne figure plus dans les comptes il est remplacé par Philippe Desmarescaux. En 1771 et 1772, seule la veuve de Gaspard Hallez est citée. En 1785, nouvelle association, Jean Joseph Hallez et Joseph Mesplon, le loyer augmente à ce moment-là et passe à 144 florins.

Les 15 cents situés à Seclin seront occupés par Jean Verdière puis par sa veuve et le loyer de 33 florins en 1727, est de 42 florins à partir de 1744. Il est de 45 florins pour Alexandre Lemerre en 1763 et de 67 florins 10 patars pour Jean Baptiste Lemesre à partir de 1785.

La prairie Sainte-Catherine à Halluin occupée par Jacques Stemmaere est louée pour 100 florins en 1735. À Jacobus Mullier succède en 1744, son neveu Jean Baptiste Mullier, d'abord qualifié de laboureur, il est ensuite déclaré blanchisseur de fil, il subit quelques augmentations, de 108 florins en 1738, son loyer passe à 130 florins en 1730, et 153 en 1786. La prairie ayant été inondée lors du siège de Menin, l'année échue à la mi-mars 1745 lui a été remise.

La terre de Fromelles est occupée par Pierre Crespel, la redevance qu'il doit passe de 30 florins à 34 florins en 1727. Cette année-là, lors du renouvellement du bail Pierre Levesque, laboureur refuse l'augmentation ; il fut alors ordonné au comptable *de le laisser occuper comme à l'ordinaire, attendu que la chose était de peu de conséquence*. Si bien que ce sont les enfants de Pierre Levesque qui subiront la première augmentation en 1785, alors qu'ils occupent déjà les terres depuis 1771, ils paieront 53 florins 10 patars, soit près de 60% d'augmentation. Le pourcentage des augmentations de loyer est très variable, il est de 30% pour les 30 cents de Bondues en 1741 de plus de 25% pour Noël Vendeville en 1785.

Il est à remarquer la continuité dans la gestion des propriétés de cette fondation qui en près de trois cents ans les a toutes conservées. Les revenus des rentes eux n'ont pas bougé. Mais, à la fin du XVIII^e siècle le rapport de ces propriétés et des rentes permettait-il d'honorer la fondations de la manière dont les donateurs avaient formulé leurs exigences ?

Certaines dispositions ont été prises par le Magistrat pour éviter que les dépenses ne dépassent les recettes. Messieurs du Magistrat, le 13 février 1740, limitent à 40 florins 10 patars par an les dépenses qui concernent les pains,

les ornements, la sonnerie des cloches, les luminaires, la récréation des ministres de la chapelle. Il n'avait pourtant été dépensé que 33 florins 10 patars en 1735. C'est désormais la somme fixée par le Magistrat qui figure dans tous les comptes.

Les coquilles sont toujours distribuées aux deux Saint Nicolas, les quatre livres de droit de surplis sont versées aux chapelains qui sont régulièrement payés pour les offices qu'ils célèbrent.

Il est difficile d'établir des bilans annuels, car dans les comptes plusieurs années sont souvent regroupées et figurent alors les recettes et les dépenses pour toutes ces années³⁰. Quelques dépenses concernent l'entretien de la chapelle, en 1763, sont notés des travaux de charpente et de couverture, et en 1728, Dellain, prêtre, maître de la chapelle a reçu 50 florins pour l'édification d'une sacristie.

Dans ces livres, il apparaît que la fondation est toujours bénéficiaire sauf entre 1741 et 1744. Le boni joint à celui des autres fondations est alors versé à la Bourse Commune des Pauvres.

Les relations entre les gestionnaires de la fondation

Les registres E 303 à E 315 que nous avons évoqués permettent de faire un bilan financier sur la gestion de cette fondation pendant près de trois siècles et ce bilan est le plus souvent en faveur de la fondation. Mais comment sont respectés les souhaits des fondateurs en ce qui concerne le fonctionnement de la fondation : la nomination des chapelains, les offices et les distributions de pains et comment ont évolué les relations entre la famille, les ministres des pauvres et les marguilliers ?

En 1764, au moment de la nomination de Jacques Joseph Hubert comme chapelain³¹, il est rappelé les obligations de la fondation : les messes journalières à 8 h 30, celles du dimanche après le prône avec deux torches ardentes et les distributions des douze pains à douze pauvres femmes qui entendent la messe. Les termes utilisés ne sont plus les mêmes que dans les actes de fondation, mais les souhaits des fondateurs semblent respectés en ce qui concerne le déroulement des offices et les distributions de pains. Rappelons quand même que Messieurs du Magistrat ont réglé ces dépenses en 1741 et les ont plafonnées à 40 florins par an et que les torches n'apparaissent plus dans les comptes.

30. Annexe : recettes et dépenses 31. E 132.

En ce qui concerne le chapelain, Mahieu et Marguerite avaient laissé des instructions précises, en premier lieu, il doit être *honnête et de bonne vie et résider dans la paroisse*. Nommé par les ministres de la charité, il pouvait être changé quand bon leur semblait, même tous les jours. Ce changement quotidien, difficile à gérer, a été tempéré dans le second acte. Le chapelain est nommé pour une semaine ou un mois. Les donateurs, nous l'avons déjà vu, ne voulaient pas perturber la vie de l'église avec la célébration des offices qu'ils avaient demandés, dans le même ordre d'idées, ils ont précisé que le chapelain ne pouvait être ni le curé, ni le lieutenant, ni le sous lieutenant, ni le coître de Sainte-Catherine qui doivent rester disponibles pour que *l'église soit mieux servie au chœur*.

Mais, les marguilliers au XVIII^e siècle, admettent difficilement de ne pas intervenir au moment de la nomination du chapelain. Ainsi, en mai 1732, ils demandent la nomination d'un horiste à cette charge, cette requête n'aboutit pas ; la nomination du chapelain est l'affaire des ministres de la charité cela leur sera rappelé à nouveau, en 1774.

Quelques noms de ces chapelains nous sont parvenus, certains figurent dans les rubriques des comptes³², d'autres parce que leur nomination a fait l'objet d'un acte encore conservé.

C'est ainsi que l'acte de nomination de Jacques Joseph Hubert, prêtre, habitué de Sainte-Catherine en remplacement de Ghemar, vicaire à Saint-Sauveur, a eu lieu le 23 avril 1764³³. En tant que descendante des fondateurs, Dame Marie Cornelis Dumont, veuve d'André François Joseph de Beaudequin Bellancourt, écuyer, seigneur Dubiez assiste à cette nomination qui est faite par les ministres particuliers des pauvres. Hubert restera chapelain 22 ans, on est bien loin des nominations hebdomadaires ou mensuelles ! Le 15 octobre 1786, Antoine Joseph Pau est nommé à la suite du décès d'Hubert³⁴, en présence cette fois du *Comte de Diesbach, à cause de madame la Comtesse, son épouse, en qualité de parents de Mathieu et Marguerite Castelain*.

La présence lors de ces nominations des descendants de Mahieu et Marguerite montre qu'ils ont toujours à cœur de suivre l'application des souhaits émis par leurs ancêtres près de trois cents ans auparavant.

C'est ce que fera encore Marie Claire Joseph de Baudequin, épouse de messire François Philippe Nicolas Ladislas, comte de Diesback, baron du Saint Empire, quand elle se joindra à Alexis Joseph Delhaye, marchand, et Dellain,

32. Les comptes de 1727 à 1735 signalent que J Dellain est nommé à la place de Desquirez et qu'en 1730 c'est J B Chatillon qui est chapelain. Malbranck est nommé en 1744, il succède à Le Sage. Ensuite, Dhenin est cité en 1750. 33. E 132. 34. E 148.

nommés par les ministres de la charité pour veiller aux intérêts de la fondation, lors du litige qui les oppose aux marguilliers et qui concerne le nombre des administrateurs et surtout le mobilier de la chapelle.

En 1763, le 5 mars, dans un mémoire envoyé par les marguilliers, il est d'abord demandé si les administrateurs de la fondation peuvent rester au nombre de cinq alors qu'au départ il n'en ait été prévu que deux, la réponse à cette question est simple, puisque cela ne coûte rien à la fondation, le nombre n'est pas important et les marguilliers ne découvrent pas cet état de fait à ce moment-là, ce *qui forme un consentement de la part de ces derniers d'autant plus formel, qu'ils n'ont jamais pu ignorer que lesdits administrateurs étoient au nombre de cinq.*

La réponse qui concerne le mobilier et les objets se trouvant dans la chapelle Saint-Nicolas donne à nouveau tort aux marguilliers. En effet, *sur le second chef les administrateurs de la chapelle sont fondés de prétendre que les marguilliers sont tenus de remettre les choses en leur premier état d'un côté parce que cette demande est appuyée sur les principes du droit, d'un autre parce que les marguilliers ont souscrit à cette fondation et l'ont approuvée expressément.*

En conséquence, le 23 décembre 1763, le notaire Deffrennes se présente au domicile de Robert de Beauregard, marguillier et le met en demeure de remettre les objets enlevés à la chapelle³⁵.

Que s'est-il passé ? En 1761, les marguilliers ont décidé d'embellir l'église et pour réaliser ce projet, il est nécessaire de supprimer les chapelles situées au nord³⁶, celles qui sont au sud le seront ultérieurement. Les deux chapelles situées au nord sont celles de Saint-Nicolas et de l'Ange Gardien que les marguilliers présentent comme étant totalement à leur charge. L'autorisation de supprimer ces chapelles leur est accordée, mais Duchasteau de Villermont, le 10 octobre 1761, demande *de laisser subsister de chaque côté un emplacement suffisant pour avoir un autel propre a y célébrer la messe lorsqu'il en sera besoin leur permettant neantmoins de renfermer les emplacements dans des boiseries avec portes s'ils le trouvent convenir*³⁷. Duchasteau de Villermont³⁸ a-t-il pris en considération les offices de la fondation Castelain ? Il n'en est rien dit, mais

35. Une liste des objets enlevée est établie, il s'agit d'une *ormoire de bois de chene, quatre chandeliers de bois argenté, six bouquets dont deux plus grands de bois doré en glace, quatre piramides dont deux plus petites aussy de bois dore en glace, quatre pieds de campagne dont deux sur leurs consoles pareillement de bois doré et garnies de glace, une devanture de cabinet de quatre pieds de hauteur aussy de bois doré en glace et plusieurs pieces en bois doré egallement garnies de glace.* 36. Yvette HENEL, *Contribution à l'histoire de la plus ancienne église de Lille*, Les amis de Sainte-Catherine, 2005. 37. AML Résolutions n° 331. 38. Duchasteau de Villermont est procureur du roi, syndic de la ville de Lille.

en conséquence, deux chapelles subsisteront : au sud, Notre-Dame-de-la-Paix et au nord, celle de Saint-Nicolas. Mais des modifications vont être apportées à leur architecture. Pour la chapelle Saint-Nicolas, les murs ont été abaissés de 30 pieds (9 m) pour permettre la création d'une fenêtre. En conséquence, il est impossible de remettre tous les ornements qui s'y trouvaient avant les travaux. Les travaux effectués à la chapelle Saint-Nicolas ont nécessité l'intervention d'un charpentier et d'un couvreur. Les dépenses afférentes ont-elles été réglées sur les fonds de la fondation ? Il semble que nous pouvons répondre positivement à cette question car dans les comptes de 1763, il est noté deux dépenses l'une de 13 florins 2 patars pour des travaux de charpente et l'autre de 22 florins 2 patars 6 deniers pour la couverture.

Dix ans plus tard, l'affaire n'est pas terminée. En octobre 1772, les administrateurs de la fondation reconnaissent avoir autorisé différents changements, mais ils rappellent que ce qu'ils reprochent aux marguilliers c'est de s'être emparé de ce qui appartient à l'administration de la fondation, en particulier d'avoir pris différents objets comme la table d'autel et d'en avoir mis une autre à la place³⁹. Ils n'admettent pas non plus que les marguilliers affectent de ne pas savoir où sont ces objets et font remarquer que *les defendeurs s'excusent mal en disant qu'ils ne savent pas ce que sont devenus l'ancienne table d'autel, le tableau de saint Nicolas*⁴⁰ *et le buffet puisque ce sont eux qui les ont ôtés de leur place ils doivent savoir ce qu'ils en ont fait et en répondre*⁴¹. Non content d'avoir déménagé ces objets, les marguilliers ont mis à la place du tableau de saint Nicolas l'image de Notre-Dame-de-la-Paix!

Le 24 octobre 1772, les marguilliers contestent à Delahaye et aux pauvriers le droit de blâmer leur conduite. Ces échanges ont lieu dans le cours d'un procès qui a été demandé par les administrateurs de la Charité Générale de

39. La table d'autel enlevée est-elle celle placée en 1671, à la suite de l'accord passé entre les marguilliers et les administrateurs de la chapelle ? Cette année là, la table d'autel existante est remplacée par les marguilliers qui prennent tous les frais à leur charge. L'ancienne table sera vendue ainsi que les chandeliers et branches de cuivre. Les ministres se réservent le droit d'assister aux ventes et de garder les branches de cuivre qui sont devant les *images* suivant les estimations qui seront faites. Ils expriment aussi leur contentement devant l'embellissement promis pour l'augmentation de la gloire et honneur de Dieu et de Monsieur St Nicolas et aussi devant la promesse d'obtenir *quatre chandeliers à la moderne pour mettre sur l'autel, de telle grandeur et proportion qu'ilconviendra*. En outre, si le produit de la vente excède celui des dépenses engagées, le bénéfice sera au seul profit de la chapelle. 40. En 1496, il a été donné une image de saint Nicolas, en argent, pesant 12 onces, 17 esterlins ½, que le curé, les paroissiens et les marguilliers avaient promis de laisser toujours dans la chapelle, ils s'engageaient aussi à ne pas prêter ou laisser prêter les ornements reliquaires pour être portés au dehors de la chapelle. Un calice colombe, neuf chandeliers et d'autres ornements d'église font partie de la donation. Étaient-ils encore en place à la fin du XVIII^e siècle ? 41. ADN16 G 1078.

Lille : Wacrenier, Gossin et consorts, les ministres particuliers des pauvres : Dellain et Delahaye, administrateurs de la fondation, dès le 17 décembre 1771.

Le 8 janvier 1773, une conclusion du procès fait ressortir que *l'autorisation accordée aux défendeurs n'a pu s'exercer sur des objets appartenant à une administration étrangère à la leur ny les rendre maître des effets d'une fondation qui ne leur est aucunement soumise. . . on ne pense pas les défendeurs y puissent placer les bustes et reliques que la suppression de quelques chapelles laissent sans emplacement*. En effet, avec l'accord du curé le buste de l'Ange Gardien, ceux de saint Antoine et de saint Roch ont été placés dans la chapelle Saint-Jean, celui de saint Nicolas, dans la chapelle Notre-Dame-de-Tongres, à cause de sa grandeur. Les marguilliers essaient de justifier leur intervention dans la décoration de la chapelle en rappelant qu'ils *veillent à ce qui ne fût aucune décoration indecente et scandaleuse*. Les plaintes reiterées qu'ils reçurent de toutes parts de la manière indecente que l'on plaçoit les ornements dans la chapelle Saint-Nicolas jusqu'à masquer avec affectation le buste de la Sainte Vierge au point qu'on ne le voioit plus, engagea les marguilliers à faire dire à ceux qui étaient chargés que s'ils ne prenaient point d'autres arrangements qu'ils se trouveroient obligés de leur enlever leurs prétendus ornements. La décoration indécente étant augmentée les marguilliers ont fait enlever lesdits ornements.

En conclusion, en 1774, le règlement de la fondation est rappelé en cinq points.

Premièrement, l'image de saint Nicolas doit être placée *dans un endroit assez éminent et assez visible pour être exposée à la vénération du public*.

Deuxièmement, les ministres des pauvres nomment le chapelain ; les marguilliers les commis ; *les uns et les autres avec deux ou trois parents proches des fondateurs*.

Troisièmement, l'administration des biens et des revenus revient aux ministres des pauvres qui doivent rendre compte de leur gestion devant les échevins, ils doivent aussi garder dans leurs archives les documents et les titres se rapportant à la fondation et ne jamais les confier à d'autres.

Quatrièmement, les commis doivent se borner à prendre soin des reliquaires, ornements et effets appartenant à la fondation, parer et *deparer* la chapelle, recevoir les offrandes et autre casuel dont la moitié appartient à l'église, le vendredi Saint, à sainte Catherine et le jour de la dédicace de l'église, ils utiliseront le surplus pour l'entretien de la chapelle et rendront compte tous les ans aux marguilliers. Cette subordination des commis aux marguilliers évitera que se reproduise la situation de 1761, quand ceux-ci ont été à l'initiative

du procès au grand déplaisir des marguilliers comme nous l'avons vu, et, est conforme aux instructions données en 1496.

Cinquièmement, le reliquat des offrandes et casuels appartient à l'église, celui des biens fonds et revenus fixes appartient aux pauvres. Cet aspect financier de la fondation n'avait pas été envisagé par Mahieu et Marguerite. L'obligation de reverser les excédents des charités paroissiales et fondations à la bourse commune des pauvres a été imposée, au XVI^e siècle, mais dans la pratique, les paroisses ont été longtemps réticentes pour verser le boni de leurs administrations.

Vingt ans plus tard, la révolution viendra mettre un terme à cette fondation. En 1793, les recettes continuent d'être encaissées elles s'élèvent à 2 346 florins uniquement en ce qui concerne les revenus provenant des locations de terres, les rentes n'étant plus perçues. Aucune dépense n'est enregistrée. Qui est devenu le propriétaire de ces terres ⁴², quand ont-elles été mises en vente ? Je n'ai pas pour l'instant de réponses à ces questions.

En conclusion, il importe de souligner l'impact de cette fondation grâce à elle, l'église Sainte-Catherine garde encore ce témoin des changements architecturaux de la fin du XVI^e siècle avec l'aménagement de la chapelle Saint-Nicolas et du XVIII^e siècle avec la suppression des chapelles latérales sauf celle-là qui est maintenant dédiée à saint Joseph. De plus, cette fondation a contribué de longues années à soulager la misère des pauvres de la ville. Si à la création, les fondateurs avaient fait en sorte que les recettes couvrent les dépenses il ne se dégageait aucun bénéfice ; mais au fil des années, les terres ont rapporté plus et l'excédent ainsi dégagé a été versé à la Bourse Commune des Pauvres ainsi qu'il est noté sur chaque livre de comptes. et a profité à tous les pauvres habitant la ville.

Annexes

Rentes seigneuriales payées en 1772, pour 2 années

44 fl 11 p à la seigneurie de Mons en Baroeul pour 2 bonniers

54 fl 12 p à la prévôté d'Esquermes pour 20 cents

18 fl 1 p 3 d à l'échevinage d'Annappes pour 752 verges

48 fl 17 p 5 d de rente foncière due au fief d'Ascq pour 950 verges et ½.

La rente due à messieurs de Saint-Pierre n'est pas payée cette année là, elle sera notée en 1786 et s'élève à 8 fl 6 p 3 d.

42. La superficie totale de ces terres est d'environ 10 ha ce qui représenterait de nos jours de 40 à 50 000 euros.

Les compteurs établissaient des bilans pour chaque fondation. Ces recettes et dépenses ont été établies pour la fondation Castelain et reprises dans le bilan final qui concernait toutes les fondations.

	Recettes	Dépenses
1721-1723	2239 l 1 s	1718 l 2 gros
1724-1726	2259 l 1 s	
1727-1735	7984 l 4 s	5563 l 19 s
1741-1744	917 fl 14 p 3 d	1394 fl 4 p 9 d
1745-1748	1876 fl 11 p	1375 fl 1 p 9 d
1749-1752	1956 fl 11 p	770 fl 13 p 11 d
1763	1 018 fl 1 p 6 d	521 fl 14 p 6 d
1786	1 541 fl	776 fl 17 p 11 d
1788	1 554 fl 7 p	776 fl 17 p 11 d
1790	1 588 fl 7 p	780 fl 16 p 8 ½ d

Les éléments armoriés de l'église Saint-Maurice à Lille

Gérard JANSSEN¹

Contrairement aux églises Saint-André² et Sainte-Catherine³, l'église Saint-Maurice ne présente que très peu d'éléments armoriés.

À l'extérieur, au-dessus d'une fenêtre située près de la porte latérale gauche, nous pouvons voir, sculptés dans la pierre, le briquet de la Toison d'or et les bâtons noueux des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre [voir illust. 3, p. 87].

À l'intérieur, contre le mur de façade, près du portail gauche, est placé un médaillon-portrait (en bronze ?) sur un monument « À la mémoire de M^{gr} C. Dehaisnes, prélat de la maison de Sa Sainteté, V^e recteur honoraire des facultés catholiques de Lille. Archiviste honoraire du département du Nord, Président de la Commission historique du même département. 1825-1897. » Un écu placé sur un cartouche : « Une charte déroulée avec sceau appendu ». L'écu est timbré d'un chapeau ecclésiastique avec six houppes de chaque côté. Sous l'écu, une devise sous deux plumes mises en sautoir. Ce monument est l'oeuvre d'Edgar Boutry [voir illust. 4, p. 87].

Dans le bras gauche du transept, chapelle où se trouve le monument à la mémoire de Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, dans le vitrail de l'Ecce homo, nous voyons quatre armoiries :

- « d'argent à trois tourteaux de gueules, au chef d'or chargé d'une aigle de sable » ; en fait, il faudrait : « Coupé, au 1 : d'or à l'aigle de sable, au 2 : d'argent à trois tourteaux de gueules ». Ce sont les armes d'Achille Ratti, le pape Pie XI (1922-1939) ;
- « de gueules à la fleur de lys d'argent », armes de la ville de Lille ;

1. Membre de la Commission historique du Nord 2. G. JANSSEN, « les éléments armoriés des vitraux de l'église Saint-André à Lille » ; fiche n° 5 de *Regards sur l'église Saint-André* établie par l'Association Saint André Vieux Lille. 3. G. JANSSEN, « La pierre tombale de Charles d'Appelteren », *bulletin* n° 19, 2007, Les Amis de l'église Sainte-Catherine ». « Armoiries des vitraux de l'église Sainte-Catherine de Lille et Les éléments armoriés de l'autel du Sacré-Coeur de l'église Sainte-Catherine de Lille », *bulletin* n° 20, 2008. A. MARSÝ, « Les blasons du choeur de l'église et leur histoire », *bulletin* n°s 12, 13-14, 2000, 2001 et 2002.

- « d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules », armes du comté de Flandre ;
- « écartelé, au 1 : d'azur à la statue de N. D. de la Treille d'argent, aux 2 et 3 : d'argent plain, au 4 : d'azur au livre ouvert d'or sur lequel sont les lettres majuscules alpha et omega de sable ; une croix du même, brochante sur l'écartelé, chargée en abîme d'un cœur enflammé et percé rayonnant d'or ». Ce sont les armes d'Achille Liénart, évêque de Lille en 1928, cardinal en 1930, décédé à Lille en 1973 [voir illust. 5, p. 88].

Dans la nef latérale gauche, après la chapelle du duc de Berry, en remontant vers l'autel, la deuxième verrière présente dans sa partie haute quatre écus tenus par des anges, de gauche à droite :

- « gironné d'or et d'azur avec un écusson en abîme de gueules chargé d'une fleur de lys d'argent ». Ce sont les armes prétendues — à tort — être les armoiries primitives des comtes de Flandre, mais chargées de la fleur de lys de la ville de Lille ;
- « de gueules à deux clés adossées d'or en sautoir », armes de la collégiale Saint-Pierre [voir illust. 6, p. 88] ;
- « d'or au lion de sable » (il devrait être armé et lampassé de gueules) armes du comté de Flandre ;
- « de gueules à la fleur de lys d'argent », armes de la ville de Lille [voir illust. 7, p. 88].

De plus, il y a reprise dans les marges, à droite et à gauche, de l'écu au gironné mais avec un tourteau de gueules au lieu de l'écusson en abîme.

Nous arrivons devant la chapelle de la Vierge, à l'extrémité de la nef latérale gauche. Quatre verrières portent la marque des donateurs, la famille Scrive⁴.

En bas du vitrail de la Visitation : « 7 avril 1821. Don de madame Georges Scrive-Lisnard »

Sur un listel encadrant un écu : « De gueules à deux chevrons d'argent », armes de la famille Lisnard ? « 7 avril 1921. Centenaire paroissial de la famille Scrive » [voir illust. 16, p. 92].

Sur un listel encadrant l'écu : « D'azur à la lettre majuscule S d'or entrelacée avec un chardon fleuri de trois fleurs au naturel » ; les Scrive prennent ici des armes parlantes avec ce chardon puisqu'ils sont cardeurs.

En bas du vitrail de la fuite en Égypte : « 8 août 1874-24 avril 1913, en souvenir de M. Antoine Scrive-Loyer » sur un listel encadrant un écu : « d'azur aux lettres

4. Ch. LESAGE, « L'hôtel Scrive à Lille », *bulletin LIV (2008-2009) de la Commission historique du Nord*, pp 275 à 317, avec annexe 3, pp 312-313 : Analyse des écus armoriés par G. Janssen.

majuscules S et L entrelacées avec un chardon à deux fleurs au naturel » [voir illust. 17, p. 93].

Le listel de la quatrième verrière ne porte aucune inscription mais entoure un écu : « de sinople à la fasce d'argent chargée de deux ancres de sable passées en sautoir, accompagnée de trois diamants d'argent taillés en losange ; au chef du même chargé d'un lion passant de gueules, armé et lampassé d'or ». Il s'agit des armes de la famille Briansiaux (le plus souvent la fasce des Briansiaux est « dentelée par le bas ») : Antoine Scrive était le fils de Jules-Émile, lequel était le fils de Jules-César Scrive et d'Émélie Briansiaux.

Dans cette même nef, sur un pilier face à la statue de saint Roch, est placé un monument « À la mémoire de Monseigneur Henri Virleux, archiprêtre, curé doyen de Saint-Maurice, président du Comité directeur des pèlerinages, chanoine d'honneur de Lille et de Limoges, membre de la commission d'art sacré, membre de la Commission historique du Nord, ses paroissiens, ses amis, les pèlerins de Lourdes reconnaissants » [voir illust. 18, p. 94 et 19, p. 94].

Le monument est dû à R. Coin, daté de 1938 ; le chanoine est représenté agenouillé devant la statue de la Vierge. Au-dessus : 1862-1937, dates de part et d'autre de ses armes « d'azur à un bourdon de pèlerin et une houlette d'argent passés en sautoir, accompagnés en chef des lettres SM, et en pointe d'une coquille, le tout du même ». L'écu est timbré d'un chapeau ecclésiastique à six houppes de chaque côté. Devise : *In viam pacis*.

Dans l'abside, après l'autel du Sacré-Coeur, la première verrière présente dans sa partie médiane deux armoiries, chacune dans un quadrilobe.

Celle du haut : « d'azur (mais semble ici d'argent) au pélican avec sa piété d'argent adossé à une croix de calvaire d'or ». L'écu timbré d'une couronne de marquis, (elle devrait être de duc). Une croix patriarcale est placée en pal derrière l'écu sous un chapeau ecclésiastique à quinze houppes de chaque côté. Il est indiqué : Monseigneur Régnier 1851. René-François Régnier, archevêque de Cambrai en 1850, cardinal en 1873, est décédé à Cambrai en 1881 [voir illust. 8, p. 89].

Celle du bas : « écartelé, aux 1 et 4 : d'azur au lion couronné d'or (nous devrions avoir le pied senestre posé sur un globe, le tout d'or), aux 2 et 3 : d'or à deux bandes de gueules (le champ devrait être d'argent) ». L'écu est timbré de la tiare et posé sur deux clés d'or passées en sautoir. Sur un listel, derrière l'écu, est inscrit : Pie IX. Il s'agit, en effet, des armes de Jean-Marie Mastai-Ferretti, pape Pie IX de 1846 à 1878 [voir illust. 9, p. 89].

La troisième verrière de l'abside montre, sur une console soutenant un saint évêque, un écu de corporation : « d'or aux outils : compas, équerre, marteau, scie, mis en sautoir, d'argent » [voir illust. 20, p. 95].

En dessous de cette verrière, un monument en marbre : « À la mémoire de Monseigneur Jules Lasne, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine d'honneur du diocèse de Cambrai, archiprêtre curé doyen de Saint-Maurice à Lille pendant 34 ans, décédé le 17 octobre 1912 âgé de 89 ans, ses paroissiens reconnaissants » [voir illust. 21, p. 95]. Au-dessus de l'inscription, son buste dans un ovale, en dessous, ses armes : « d'hermine à la croix potencée de gueules chargée d'une houlette d'argent, un livre ouvert du même brochant, en abîme, sur le tout ». Devise : *Viam dei in veritate docet*.

La quatrième verrière de l'abside [voir illust. 10, p. 90], celle des canonnières de Lille, présente les armes de la ville : « de gueules à la fleur de lys d'argent » timbrées d'une couronne murale et celles de Philippe le Beau [voir illust. 12, p. 91] à qui sont attribuées, ici, les armes de l'Empire : « d'argent (ce devrait être d'or) à l'aigle éployée (c'est-à-dire bicéphale) de sable, diadémée d'or » ; le prince tient à la main les lettres patentes de 1497 sur lesquelles on voit encore le lys de la ville.

La neuvième verrière de l'abside, en symétrie de la première, montre, dans sa partie médiane, deux armoiries, chacune dans un quadrilobe.

Celle du haut : « de sable à l'arbre de vie de sinople le long du tronc duquel s'enroule un serpent d'azur, au chef parti, au 1 : d'argent à deux étoiles à cinq rais versées d'or, au 2 : de gueules à la croix alaisée d'or » (les étoiles devraient être d'azur sur or ; le 2 du parti est en réalité le franc-canton senestre des évêques barons de l'Empire). L'écu est timbré de la toque à trois plumes des barons accompagnée à dextre de la mitre et à senestre de la crosse tournée vers l'extérieur, le tout surmonté d'un chapeau de gueules (il devrait être de sinople) à dix houppes de chaque côté ; la croix de la Légion d'Honneur est appendue sous l'écu.

Il s'agit des armes de « Monseigneur Belmas 1802 ». Louis Belmas, évêque de Cambrai en 1802, y décédé en 1841 [voir illust. 14, p. 91].

Celle du bas : « d'argent à la nef au naturel sur une mer de sinople, accompagnée en chef à senestre d'une étoile à cinq rais d'argent rayonnante d'or ».

L'écu est timbré d'une couronne du Saint Empire sommée d'une croix patriarcale sous un chapeau de gueules à quinze houppes de chaque côté. La croix de la Légion d'Honneur est appendue à l'écu.

Il s'agit des armes de « Monseigneur Giraud 1842 ». Pierre Giraud, archevêque de Cambrai en 1841, y décédé en 1850 [voir illust. 15, p. 92].

Remarque : le chapeau est déjà ici de cardinal alors que la pourpre ne lui sera accordée qu'en 1847 ; il y aura également alors une modification des armes au niveau de l'étoile.

Sur un pilier de la nef latérale droite est placé un « Monument à la mémoire du million de morts de l'Empire britannique tombés dans la grande guerre 1914-1918 et qui, pour la plupart, reposent en France ». Ce monument est orné des armes du Royaume-Uni entourées de celles du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle Zélande et de New Foundland (Terre-Neuve) [voir illust. 22, p. 96].

- Royaume-Uni : « écartelé, aux 1 et 4 : Angleterre, au 2 : Écosse, au 3 : Irlande » ;
- Canada : « tiercé en fasce, au 1 : parti, de gueules à trois léopards d'or (Angleterre) et d'or au lion de gueules enclos dans un double trescheur fleurdelisé et contre-fleurdelisé du même (Écosse), au 2 : parti, d'azur à la harpe d'or (Irlande) et d'azur à trois fleurs de lys d'or (France), au 3 : d'argent au rameau de trois feuilles d'érable de sinople » ;
- Australie : « parti de deux traits et coupé d'un, ce qui fait six quartiers : au 1 d'argent à la croix de gueules chargée de quatre étoiles à huit rais sur les branches et d'un léopard en abîme, au 2 : d'azur à cinq étoiles accompagnées en chef de la couronne impériale britannique, au 3 : d'argent à la croix de Malte chargée de la couronne, au 4 : d'or à l'épervier (ou aigle ?), le vol levé, au 5 : d'or au cygne contourné, au 6 : un lion passant de gueules ; l'écu avec une bordure d'hermine » ;
- Afrique du sud : « parti et coupé-ondé, ce qui fait quatre quartiers ; au 1 : de gueules à une femme appuyée sur un rocher tenant une ancre, au 2 : d'or à deux buffles chargeant, au 3 : d'or à un arbre fruité, au 4 : d'or à un chariot » ;
- Nouvelle-Zélande : « tiercé en pal, au 1 : coupé en A, d'azur à quatre étoiles d'or, en B, de gueules à une gerbe d'or, au 2 : trois vaisseaux, l'un sur l'autre, au 3 : coupé, en A de gueules au bélier de la Toison d'or, en B, d'azur à deux marteaux passés en sautoir » ;
- Terre-Neuve : « de gueules à une croix cantonnée aux 1 et 4 d'un léopard, et aux 2 et 3 d'un lion assis, le tout d'or ».

Dans le bras droit du transept (face au monument du duc de Berry), un vitrail, le martyr de saint Maurice, « Vœu des paroissiens reconnaissants, Lille juin 1943 » présente dans sa partie basse deux armoiries :

- « de gueules à la fleur de lys d'argent », armes de la ville [voir illust. 23, p. 96] ;
- « de gueules à la croix tréflée d'argent », symbole de l'Église ; cette croix est parfois non tréflée mais potencée, c'est le cas visible dans les boiseries de l'entrée de l'édifice [voir illust. 24, p. 97].

Sur les quatre piliers principaux à la croisée du transept ont été placées des plaques de métal doré rappelant des événements dont cette église fut le témoin, des armes y sont peintes mais certaines ont été altérées, c'est-à-dire que souvent ce qui devrait être rouge nous apparaît... noir !

Sur le pilier gauche le plus près de l'autel : « En souvenir de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Monseigneur Hector Raphaël Quilliet, évêque de Limoges, qui eut lieu en cette église le XIX mars MCMXIV ». Écu : « parti, au 1 : d'hermine au livre ouvert d'argent chargé des lettres de sable : *Lux vera Lux mu(n)di*, au 2 : de gueules (mais semble de sable) au cœur rayonnant d'or, enflammé de gueules et sommé d'une croisette d'or, posé sur une gloire du même ». Derrière l'écu, une crosse mise en pal et tournée à senestre. Devise : *In veritate et in corde perfecto* [voir illust. 25, p. 97].

Sur le second pilier gauche : « L'an mil neuf cent trente et un le onze février en cette église Son Excellence Monseigneur Henri Dutoit, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, reçut la consécration épiscopale des mains de son Éminence le cardinal Achille Liénart, évêque de Lille. *In memoriam*. Écu : « d'or à la croix ancrée de gueules, au chef d'hermine chargé d'un livre ouvert d'argent ». Derrière l'écu, crosse mise en pal et tournée à senestre. Devise : *Mihi Christus vivere* [voir illust. 26, p. 98].

Sur le pilier droit le plus près de l'autel : « En souvenir de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Monseigneur Charles Lecomte, évêque d'Amiens, qui eut lieu en cette église le XVII mai MCMXXI ». Écu : « d'azur à un agneau nimbé d'argent, la tête contournée, brochant sur une longue croix fleuronée du même au pied fiché, au franc-canton d'or à la clé de sable posée en pal, le panneton en haut, accompagnée de cinq quintefeuilles de gueules mises en orle ». Derrière l'écu, une crosse mise en pal et tournée à senestre. Devise : *In fide et lenitate* [voir illust. 27, p. 98].

Sur le second pilier droit : « Mémorial du Congrès eucharistique national de Lille IV juillet 1931 que présida S.E. le cardinal Liénart, légat de S.S. Pie XI, et du cinquantenaire des congrès eucharistiques internationaux dont le premier eut lieu à Lille et fut clôturé en cette église le XXX juin MDCCCLXXXI ». Deux écus :

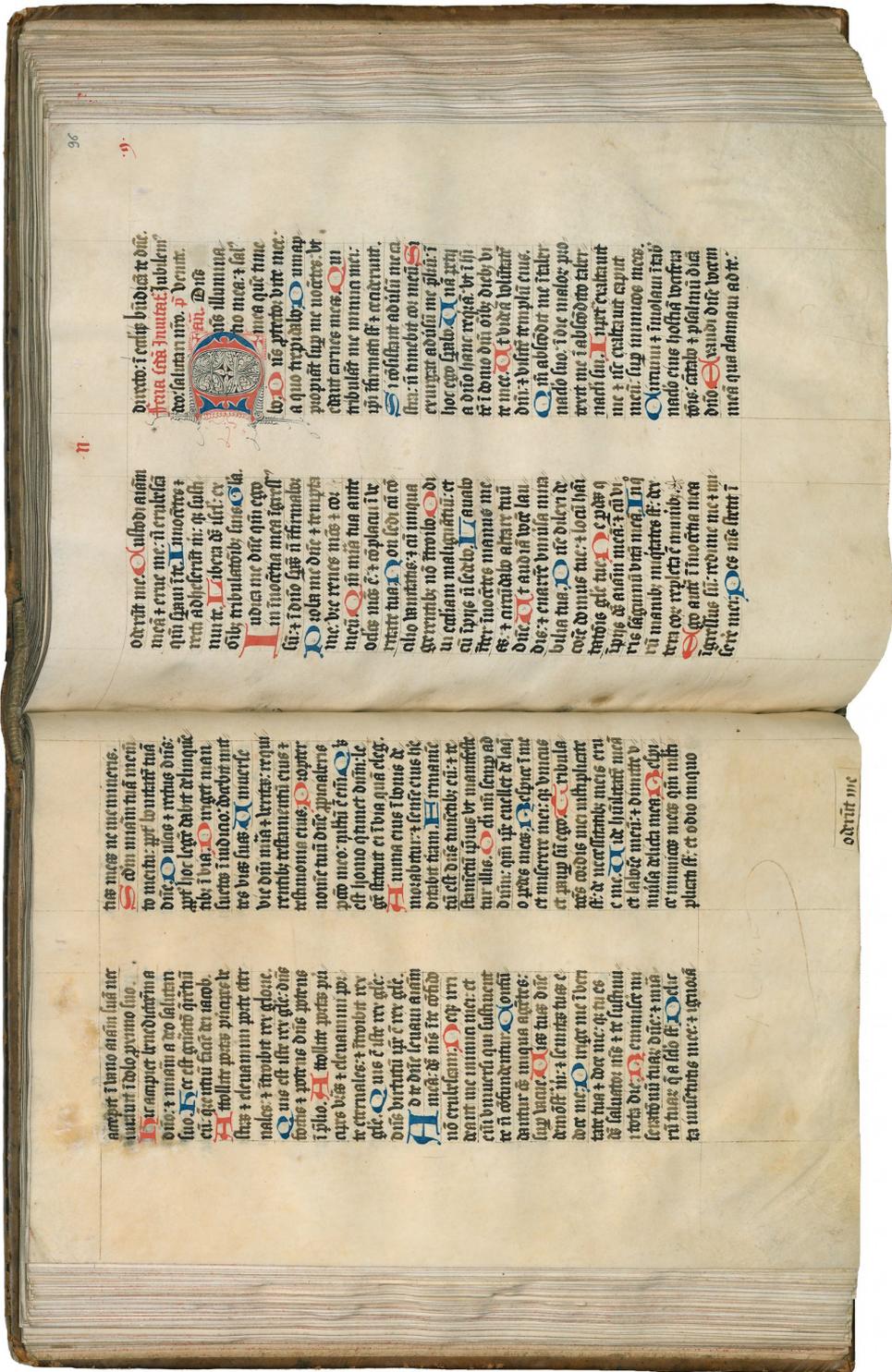
- « coupé, au 1 : d'or à l'aigle de sable, au 2 : d'argent à trois tourteaux de gueules », armes de Pie XI [voir illust. 13, p. 91] ;

- « écartelé, au 1 : d'azur à la statue de N.D. de la Treille d'or (d'argent dans le vitrail de l'Ecce Homo), aux 2 et 3 : d'argent plain, au 4 : d'azur au livre ouvert d'or chargé des lettres majuscules alpha et omega de sable ; sur le tout : une croix de sable chargée d'un cœur rayonnant d'or et sommé d'une croisette du même », armes du cardinal Liénart [voir illust. 11, p. 90].

Planches couleurs



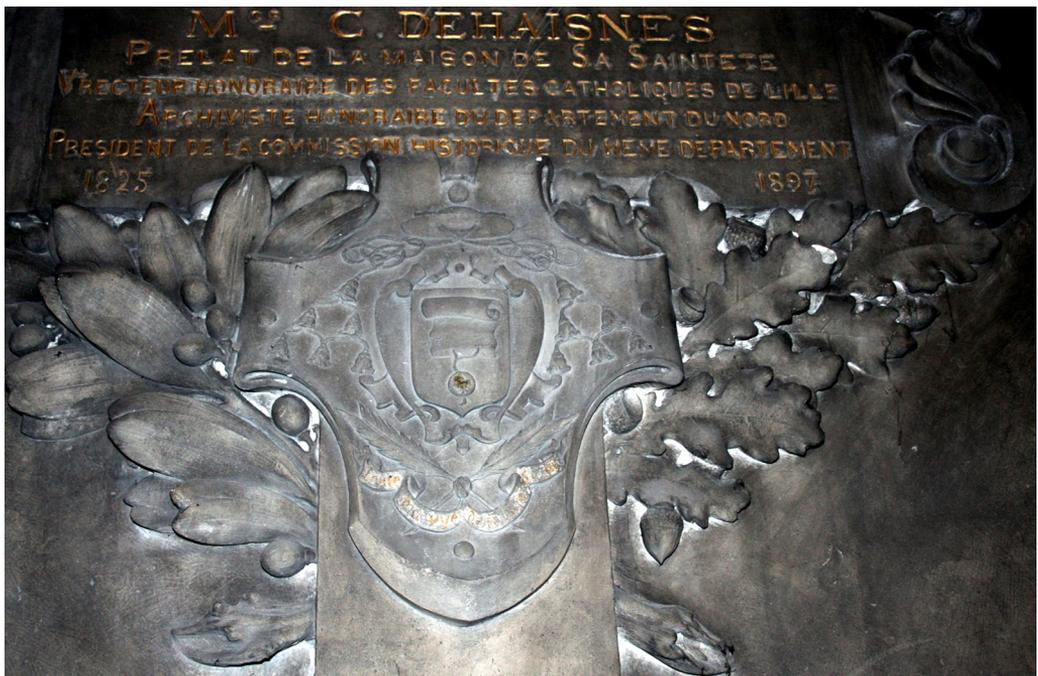
Illust. 1 — Sur fond de plan de 1820 (plan d'alignement, 19^e feuille) situation reconstituée, cernée en rouge, de l'ancien refuge de l'Hôpital Comtesse de Seclin, rues d'Amiens et de l'ABC. En bleu, le canal des Hybernois et, plus bas, la Riviérette.
Article : « Regards sur un quartier lillois », page 45



Illust. 2 — Bréviaire, à l'usage de Saint-Pierre de Lille.
Article : « Un bréviaire de la Collégiale Saint-Pierre », page 17.



Illust. 3



Illust. 4



Illust. 5



Illust. 6



Illust. 7



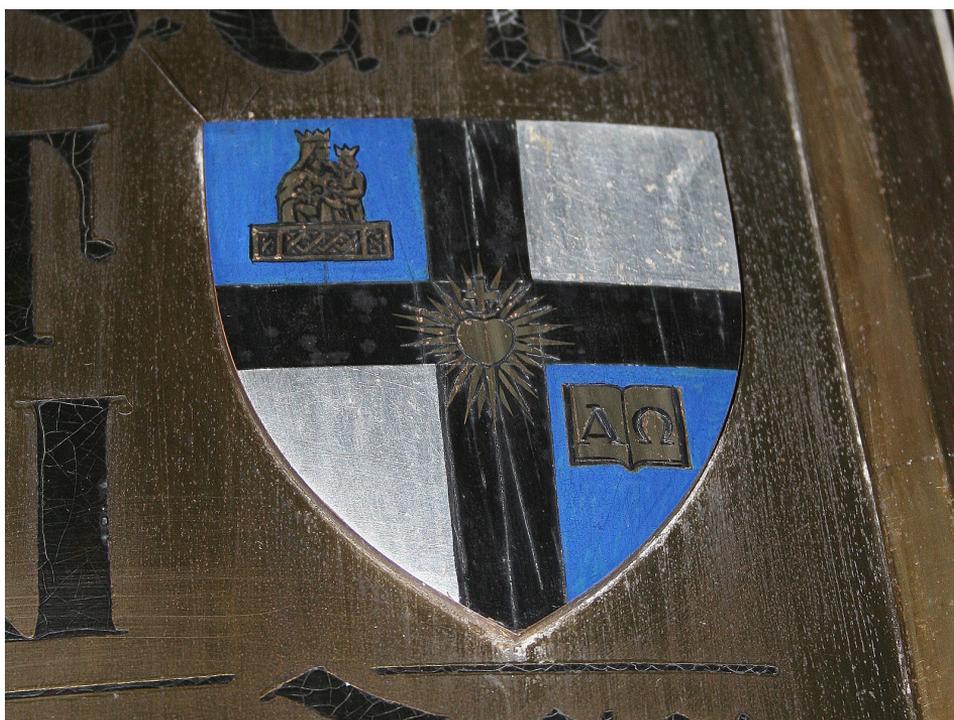
Illust. 8



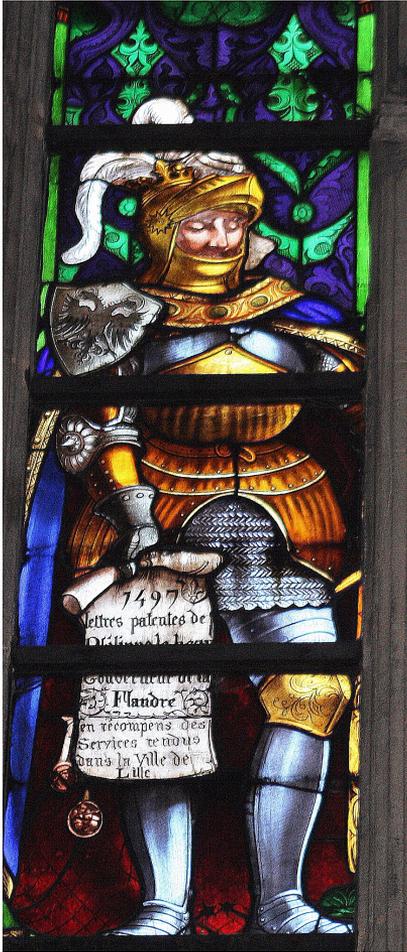
Illust. 9



Illust. 10



Illust. 11



Illust. 12



Illust. 13



Illust. 14



Illust. 15



Illust. 16



Illust. 17



Illust. 18



Illust. 19



Illust. 20



Illust. 21



Illust. 22



Illust. 23



Illust. 24



Illust. 25



Illust. 26



Illust. 27

Sommaire du n° 1

- ☞ Lille 15, rue des Arts — Christiane LESAGE
- ☞ Du théâtre cirque provisoire au « temple de l'opérette » : les débuts de l'histoire du « Sébaste » — Julie CHANTAL
- ☞ Sasbout et Cyprien de Varick, Baillys de Lille — Yvette HENEL
- ☞ Rapports sur l'état d'esprit des Lillois entre le 21 juin 1937 et le 26 avril 1940 — Michel SARTER

mis en page avec $\text{\LaTeX} 2_{\epsilon}$
classe memoir
sous GNU/Linux
police Adobe UTOPIA avec fourier.sty
par Yvon HENEL
4 avril 2016

Lille simplement, n° 2 — DÉCEMBRE 2011

Sommaire

- | | | |
|---|--|----|
| ☞ | Mes séjours à Saint-Sauveur de 1947 à 1951 — Alain GÉRARD † | 1 |
| ☞ | Un bréviaire de la Collégiale Saint-Pierre — Jean VILBAS | 17 |
| ☞ | Lorsque les menus nous content l'histoire lilloise : le banquet offert à Monsieur Louis-Marie Cordonnier lauréat de la médaille d'honneur d'architecture au Salon de 1892 — Charlotte SAISON | 21 |
| ☞ | Les délibérations du Magistrat de Lille — Antoine GOSSE | 35 |
| ☞ | Regards sur un quartier lillois — Christiane LESAGE | 45 |
| ☞ | La fondation Castelain — Yvette HENEL | 57 |
| ☞ | Les éléments armoriés de l'église Saint-Maurice à Lille — Gérard JANSSEN | 77 |

Prix : 15 €